

COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1890

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Mai 1891.



GENÈVE

IMPRIMERIE VEUVE JULES CAREY, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 3

1891

COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1890

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Mai 1891.



GENÈVE

IMPRIMERIE VEUVE JULES CAREY, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 3

—
1891



COMPTÉ-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNEE 1890

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849 sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de sa gestion pendant l'année 1890.

CHAPITRE I^{er}

FINANCES

Les recettes de l'exercice se sont élevées à .	Fr. 2,504,010 50
Les dépenses ont atteint la somme de . . .	» 2,352,921 05
	<hr/>
L'exercice de 1890 solde donc par un boni de .	Fr. 151,089 45
	<hr/>
à porter au <i>Fonds de réserve spécial</i> inscrit au budget sous n° 6 du Chapitre I des dépenses.	
Les recettes étaient prévues au budget pour	Fr. 2,498,791 —
L'ensemble des <i>recettes</i> présente donc une <i>mieux-value</i> de	» 5,219 50
	<hr/>
Somme égale aux <i>recettes</i> effectuées	Fr. 2,504,010 50
	<hr/>
Les dépenses étaient évaluées par le budget à	Fr. 2,488,508 —
Trois crédits votés pendant l'année comme devant être portés à l'exercice savoir :	
31 janvier. Drainage Cimetière de Châtelaine	Fr. 4,000
1 avril. Concours de musique.	» 11,500
10 octobre. Egout place du Molard	» 5,750
	<hr/>
Forment ensemble une somme de	» 21,250 —
	<hr/>
Le total présumé des <i>dépenses</i> était donc de .	Fr. 2,509,758 —
Mais dans ce chiffre figurait une somme de . . .	» 200,000 —
inscrite sous n° 6 du budget comme devant être portée au <i>Fonds spécial de réserve</i> .	
	<hr/>
Ce qui réduisait les <i>dépenses effectives</i> à . . .	Fr. 2,309,758 —

Report Fr. 2,309,758 —

Il y a donc eu, sur l'ensemble des prévisions budgétaires relatives aux *dépenses*, une augmentation de Fr. 43,163 05

Somme égale aux *dépenses* effectuées Fr. 2,352,921 05

En récapitulant les données ci-dessus, on voit qu'en définitive le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

Le budget prévoyait un versement à faire au *Compte spécial de réserve* en Fr. 200,000 —

L'excédent présumé des recettes sur les dépenses était de * 40,283 —

Enfin, il y a eu sur l'ensemble des recettes une mieux-value de * 5,219 50

Ensemble Fr. 215,502 50

Il faut en déduire :

Le montant des crédits extra-budgétaires Fr. 21,250 —

L'augmentation sur l'ensemble des dépenses * 43,163 05

Ensemble * 64,413 05

La différence, soit Fr. 151,089 45

forme l'excédent des recettes sur les dépenses et constitue le versement, pour 1890, au fonds de réserve spécial créé en vue de parer aux diminutions de recettes résultant de la réduction graduelle de l'indemnité fédérale pour la suppression de l'octroi.

Le boni de l'exercice de 1889 était de Fr. 181,739 35

Celui de 1890, comme on vient de le voir, est de * 151,089 45

Ce qui porte le montant du Fonds de réserve spécial à Fr. 332,828 80

Voici maintenant, par chapitres, le détail des augmentations et diminutions de recettes et de dépenses. Ces différences entre les résultats de l'exercice et les prévisions budgétaires seront expliquées sous les diverses rubriques auxquelles elles se rapportent.

RECETTES.

Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Intérêts et redevances . . .		Fr. 6,951 05
II. Taxe municipale et Etat civil	Fr. 37,223 35	
III. Abattoir et marché au bétail		» 81,549 75
IV. Instruction publique . . .	» 1,146 50	
V. Théâtre		» 1,000 —
VI. Propriétés municipales. . .	» 987 35	
VII. Service des Eaux	» 37,503 80	
VIII. Voirie		» 6,533 75
IX. Eclairage.		
X. Police et surveillance . . .	» 96 —	
XI. Halles et locations sur la voie publique.	» 8,051 25	
XII. Secours pour les incendies	» 914 50	
XIII. Convois funèbres	» 17,449 55	
XIV. Cimetières		» 1,950 —
XV. Recettes imprévues. . . .		» 168 25
Augmentations	Fr. 103,372 30	Fr. 98,152 80
Diminutions	» 98,152 80	
En plus	<u>Fr. 5,219 50</u>	

DÉPENSES.

Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Amortissement, intérêts et rentes viagères	Fr.	Fr. 55,703 70
II. Frais d'administration. . .	» 3,075 60	
III. Abattoir et marché au bétail	» 1,189 35	
IV. Instruction publique	» 4,281 10	
<i>A reporter</i>	Fr. 8,546 05	Fr. 55,703 70

Chapitres.	<i>Report</i>	En plus. Fr.	En moins. Fr.
		8,546 05	55,783 70
V. Théâtre et concerts		3,016 55	
VI. Propriétés municipales			1,423 25
VII. Service des Eaux		13,968 70	
VIII. Voirie		13,053 40	
IX. Eclairage de la ville		2,649 80	
X. Police et surveillance		395 80	
XI. Halles et marchés		784 05	
XII. Secours pour incendies			2,460 65
XIII. Convois funèbres		10,119 35	
XIV. Cimetières		6,744 35	
XV. Dépenses imprévues			226 70
Excédent de dépenses sur trois crédits supplémentaires votés pen- dant le cours de l'exercice		536 25	
		<u>Fr. 59,814 30</u>	<u>Fr. 59,814 30</u>

En réalité, comme nous l'avons dit plus haut, l'ensemble des dépenses a excédé de Fr. 43,163,05 les prévisions budgétaires. Le montant du versement présumé au compte de réserve spécial, (chapitre I ci-dessus) a été réduit d'autant (Fr. 156,836,95 au lieu de Fr. 200,000). C'est ce qui explique le fait que les augmentations et diminutions de dépenses se balancent exactement dans le tableau qui précède.

Résultats généraux.

Ce compte soldait au 1 ^{er} janvier 1890 par	Fr. 443,104 75
Nous en avons extourné le crédit voté pour l'acquisition de l'immeuble Bansac, en l'île, afin de le porter au compte spécial de l'aménagement du quartier de l'île	32,500 —
Ce qui réduisait le solde ci-dessus à	Fr. 410,604 75
D'autre part, nous avons porté à ce compte les	
<i>A reporter</i>	<u>Fr. 410,604 75</u>

	<i>Report</i>	Fr. 410,604 75
crédits suivants auxquels il doit être pourvu par des émissions de rescriptions :		
11 février. Résultat final présumé de l'aménagement du quartier de l'île . . .	Fr. 512,000 —	
1 ^{er} juillet. Canalisations hydrauliques	» 100,000 —	
18 juillet. Monument Brunswick	» 40,000 —	
21 octobre, Installations hydrauliques/	» 400,000 —	
	<u>Ensemble</u>	» 1,022,000 —
		<u>Fr. 1,432,604 75</u>

En outre, nous avons encore porté à ce compte les soldes des comptes suivants, qui ont été clôturés :

Construction de W. C., place de la Fusterie	Fr. 1,167 45	
Création des bains de la jetée	» 2,566 20	
Différence pour régler avec l'Etat les comptes de chauffage et d'éclairage des collègues pour 1887, 1888 et 1889	» 3,500 —	
	<u>Ensemble</u>	» 7,233 65

Le compte de *Résultats généraux* solde donc en définitive, au 31 décembre 1890, par . . . Fr. 1,439,838 40

Nous avons, en outre, un compte spécial de Rescriptions pour l'établissement du pavage en bois, compte qui est destiné à être amorti par des annuités inscrites au budget.

24 février 1888. Pavage de diverses rues . . .	Fr. 225,000 —	
17 décembre 1889. Pavage de la rue du Mont-Blanc	» 50,000 —	
	<u>Ensemble</u>	Fr. 275,000 —

Amortissements.

		<i>Report</i>	Fr. 275,000 —
1888.	Fr. 15,000 —	
1889.	» 15,000 —	
1890.	» 19,300 —	49,300 —
			<u>Fr. 225,700 —</u>

Le solde disponible sur les crédits ci-dessus		
était, à fin 1890, de	Fr.	24,527 75
Il a donc été dépensé	»	<u>250,472 25</u>
Montant des crédits ci-dessus	Fr.	<u>275,000 —</u>

Un autre compte spécial de Rescriptions a été ouvert au Grand Livre pour l'acquisition des immeubles de l'île. Ce compte est débiteur des sommes votées par les arrêtés suivants :

24 mai	1889, Imm.	Bansac . . .	Fr. 32,500 —
17 janvier	1890	» Tirozzi . . .	73,250 —
1 avril	»	» Lutz . . .	35,000 —
25 »	»	» Juge . . .	43,000 —
1 juillet	»	» Hudry . . .	42,000 —
1 »	»	» Grange . . .	105,000 —
1 »	»	» Ritter . . .	22,500 —
1 »	»	» Gaudin . . .	54,500 —
1 août	»	» Cottier . . .	115,000 —
2 décembre	»	» Plojoux . . .	240,000 —
1 »	»	» Scherer . . .	15,000 —
		Ensemble	<u>Fr. 777,750 —</u>

Ce compte sera, jusqu'à la période d'exécution des travaux, crédité du produit des immeubles et débité des dépenses y relatives, ces frais et ces revenus ne rentrant pas dans le budget courant de la Ville.

Restauration du Temple de St-Pierre.

Le compte relatif à la restauration du temple de St-Pierre présentait au 1^{er} janvier 1890 un solde débiteur de . Fr. 13,864 —

Depuis lors, et en conformité de l'arrêté du Conseil municipal du 25 avril 1890, il lui a été attribué les sommes disponibles provenant des anciennes réserves de la Caisse hypothécaire en Fr. 54,656 80

Le versement de la Caisse hypothécaire pour 1890 s'est élevé à » 32,640 —

Le versement annuel de la même Caisse (Chap. I, lettre a, des recettes budgétaires) » 3,000 —

Versement du Consistoire (solde du legs de M^{me} Vignier-DeLor pour le remplacement de la statue du duc de Rohan) » 2,065 —

(Les frais faits par la Ville pour la restauration du monument et de la Chapelle se sont élevés à Fr. 4,203 30)

Versement de l'Association pour la restauration du temple de St-Pierre » 10,000 —
Intérêts bonifiés à 4 % » 530 15

Ensemble Fr. 102,891 95

Solde débiteur au 1^{er} janv. 1890. Fr. 13,864 —

Travaux exécutés en 1890 » 26,422 95 » 40,286 95

Solde créancier au 1^{er} janvier 1891 Fr. 62,605 —

Elargissements de rues.

Si l'on se reporte au compte-rendu de 1889, on voit que ce compte était débiteur de la dernière annuité concernant l'acquisition de terrain faite pour élargir la place du Molard Fr. 7,252 60

Le 1^{er} avril 1890, le Conseil municipal a voté pour l'acquisition d'une parcelle de terrain appar-

A reporter Fr. 7,252 60

	<i>Report</i>	Fr. 7,252 60
tenant à MM. Giacometti et Bertolini, rue de l'Entrepôt, un crédit de	»	13,300 —
Il a été dépensé pour frais divers	»	321 20
		<hr/>
Ce qui porte le débit de ce compte à	Fr.	20,873 80
D'autre part, ce compte a été crédité de la recette prévue au budget (chap. VI. b)	»	5,527 90
		<hr/>
Le compte reste donc débiteur de	Fr.	<u>15,345 90</u>

SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE DES FINANCES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Ch. I, n° 1 à 6.		Ch. I, lettres a à m.	
Voté	Fr. 746,047 80	Prévu	Fr. 554,419 —
Dépensé.	» 690,344 10	Reçu.	» 547,467 95
	<hr/>		<hr/>
Dép. en moins	<u>Fr. 55,703 70</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 6,951 05</u>

Aux *dépenses*, les différences en moins proviennent en partie des n°s 4 et 5 : *Intérêts des dépôts et des rescriptions*, dont le chiffre est resté inférieur aux prévisions; mais c'est surtout sur le n° 6 : *Versement au Fonds de réserve spécial*, que porte la diminution, comme nous l'avons expliqué plus haut. Prévu en Fr. 200,000, cet article a été réduit du montant des augmentations qu'a subies l'ensemble de nos dépenses budgétaires, et se trouve ainsi ramené à Fr. 156,836 95.

Aux *recettes*, la diminution porte : 1° Sur la lettre *l*, *produit des naturalisations*, pour lequel nous n'avons reçu que Fr. 3,600, au lieu de Fr. 5,000 prévus;

2° Sur la lettre *m*, *versement du canton sur le produit de l'alcool*. Ce versement n'est pas encore effectué, mais d'après le rendement de la régie des alcools, le chiffre prévu ne sera pas atteint. En nous basant sur les probabilités, nous avons inscrit pour cette recette Fr. 16,200 au lieu de Fr. 25,000 que prévoyait le budget.

Taxe municipale.

Chef de bureau : M. A.-Ant. COUTAREL.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Chapitre II, n° 11.		Chapitre II, lettre a.	
Voté	Fr. 11,500 —	Prévu	Fr. 530,300 —
Dépeusé	» 10,809 —	Reçu	» 567,353 55
Dép. en moins	Fr. 691 —	Reçu en plus .	Fr. 37,053 55

La différence aux *dépenses* provient des lettres *d* et *e*, *frais de copie, et établissement du tableau électoral communal.*

Rôles.

Les rôles des contribuables soumis à la taxe municipale ont été arrêtés comme suit :

Hôtels, pensions, cafés, brasseries, logis, etc.,	Fr. 188,878 —
10 ^{me} catégorie (capitalistes).	» 65,162 50
11 ^{me} » (propriétaires)	» 69,485 —
9 ^{me} » (fonctionnaires, employés et ouvriers	» 12,995 —
Industriels et commerçants.	» 406,243 20
Rôle de régularisation	» 2,732 50
Rôle des surtaxes	» 571 10
Total des rôles émis.	Fr. 746,067 30
Somme à laquelle il faut ajouter le reliquat à fin 1889	» 99,645 75
Total des sommes à recouvrer en 1890	Fr. 845,713 05

Perception.

Les recettes ont atteint la somme de	Fr. 645,309 05
Soit une différence, en plus, de	» 40,309 05
Sur la somme brute portée au budget	Fr. 605,000 —

Dégrèvements.

Il a été ordonné 1562 dégrèvements montant ensemble à Fr. 101,665 40

Soit 178 dégrèvements de moins que pour l'exercice 1889.

Le total ci-dessus se décompose comme suit :

Dégrèvements à la suite de requêtes de contribuables	Fr. 380 —
Dégrèvements d'office	• 1,182 —
Nombre égal :	<u>Fr. 1,562 —</u>

Réclamations.

Il est parvenu au Conseil Administratif 609 requêtes en dégrèvement. (357 de moins que pour l'exercice 1889.)

490 ont été admises.

119 transmises à la Commission de recours.

Total : 609 requêtes.

Commission de recours.

Cette commission a été composée, pour l'exercice 1890, de :

MM. DIDIER, conseiller délégué à la Taxe, président.

DESHUSSES, H.

WAGNON, A.

BERTRAND, LS.

ROSSIER, J.-F.

DECRUE, A.

PATRU, A.

COULIN.

BORDIER, Th.

} nommés par le Conseil d'Etat.

} nommés par le Conseil administratif.

Le Conseil Administratif a transmis à cette Commission 119 requêtes; 94 classifications ont été maintenues par elle, et 25 dégrèvements accordés.

Après le rendement exceptionnel de 1889, rendement provenant de circonstances spéciales dont il a été fait mention en temps voulu, le produit de l'exercice écoulé est rentré dans les limites normales et que l'on peut estimer devoir devenir la règle.

Nous avons prévu une somme de Fr. 605,000, nous avons encaissé une somme totale de Fr. 645,309 05, soit Fr. 40,309 05 de plus que nos prévisions. Si nous en déduisons les Fr. 3,221 30 de frais divers portés en déduction de la recette, il nous reste une mieux-value totale de Fr. 37.087 75.

C'est en tenant compte de ce résultat, que pour l'année 1891 nous avons pu porter à Fr. 635,000 la recette probable de la Taxe municipale, avec la conviction que cette évaluation n'est pas supérieure à ce que nous pouvons espérer.

Le reliquat s'élève à un chiffre, à un millier de francs près, semblable à celui de l'exercice précédent. Nous comptons sur une certaine diminution de ce chiffre, qui est certainement trop élevé. Nous serions arrivés à le réduire en pressant plus que nous ne l'avons fait la rentrée des contributions arriérées. Devant la forte augmentation de charges résultant pour le contribuable de l'application de la nouvelle loi modifiée, nous avons pensé bien faire d'user de patience, mais ce chiffre devra forcément être abaissé pour l'avenir et redescendre aux environs de Fr. 70,000, soit approximativement au 10 % des sommes à encaisser.

Si nos prévisions se réalisent, ce sera une mieux-value dont bénéficiera l'exercice de 1891, une mieux-value d'autant plus probable, que par suite de l'épuration graduelle des rôles, notre reliquat prend chaque année une valeur intrinsèque supérieure.

Quant aux dégrèvements, ils ont ascendé au chiffre de Fr. 101,665 40, soit Fr. 48,345 05 de moins qu'en 1889.

Ce n'est point que l'Administration, la Commission ou le Département se soient montrés plus intransigeants que précédemment au sujet des recours qui leur étaient soumis.

Bien au contraire. L'exercice semblant devoir boucler par un bon résultat, le Conseil Administratif a accueilli favorablement toutes les requêtes qui lui ont paru justifiées, et tenu compte, dans la mesure du possible, de toutes les circonstances que les contribuables ont fait valoir auprès de lui.

C'est ainsi qu'il a réussi à régler directement et sans avoir besoin

de les soumettre à la Commission, 405 recours de divers contribuables. Il a pu ainsi, tout en évitant des délais toujours préjudiciables à la Caisse municipale, donner satisfaction à bon nombre de contribuables qui ne tiennent pas à voir leurs intérêts particuliers débattus dans une réunion plus ou moins nombreuse.

Mais la cause première de la diminution du chiffre des dégrèvements, c'est la diminution du nombre des requêtes. En effet, tandis qu'en 1889, 495 requêtes avaient été soumises à la Commission de recours, 119 seulement ont été examinées par elle pendant cet exercice, et le nombre total des requêtes est descendu de 966 à 524.

Nous devons tirer de ces diverses constatations l'assurance que les bases de notre principal, pour ne pas dire de notre seul impôt municipal, s'affermissent chaque année davantage, et que nos rôles ne sont plus guère discutés.

Peut-être pourrions-nous en tirer encore cette conclusion que nos concitoyens reconnaissent enfin que cet impôt est nécessaire en face des lourdes charges qui incombent à l'administration municipale, que sans être parfait, — quel est l'impôt qui n'est pas sujet à critiques? — il est aujourd'hui réparti aussi équitablement que faire se peut, et que, somme toute, les charges des habitants de la Ville de Genève sont relativement modérées, si on les compare à celles que supportent les citoyens d'autres communes du pays ou d'ailleurs.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION

Dépenses, Budget nos 7 à 15.

Voté	Fr. 111,000 —
Dépensé	» 114,075 60
Dépensé en plus	<u>Fr. 3,075 60</u>

Il y a augmentation sur les nos 7, 10, 14, et diminution sur les nos 11 et 15 ; les autres numéros sont restés dans les limites des prévisions.

N° 7. *Conseil Municipal.*

Voté Fr. 3,400. — Dép. Fr. 3,909 25. — Dép. en plus Fr. 509 25.
Cet excédent porte presque uniquement sur les frais d'impression.

N° 10. *Bureau des travaux.*

Voté Fr. 12,000. — Dép. Fr. 14,020. — Dép. en plus Fr. 2,020.
Augmentation sur les frais d'études et paiement des dessinateurs.

N° 11. *Bureau de la taxe Municipale.*

Voté Fr. 11,500. — Dépensé Fr. 10,809. — Dépensé en moins Fr. 691 sur travaux de copies et frais relatifs à l'établissement du tableau électoral communal.

N° 14. *Hôtel Municipal.*

Voté Fr. 7,400. — Dép. Fr. 8,725 40. — Dép. en plus Fr. 1,325 40.
L'augmentation porte sur l'entretien du matériel, à l'extraordinaire, dépense qui précédemment était supportée par le chapitre VI, entretien des bâtiments, ainsi que sur le chauffage et l'éclairage.

N° 15. *Frais généraux divers.*

Voté Fr. 17.600. — Dép. Fr. 17,511 95. — Dép. en moins Fr. 88 05
Augmentation sur *a, b, d*, et diminutions sur *c* et *e*.

I

Rapports avec le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris :

1° Deux arrêtés sur la proposition individuelle d'un de ses membres et sur celle d'une commission :

Janvier 31. — Ouverture d'un crédit de fr. 4000 pour l'achèvement des travaux de drainage du cimetière de Châtelaine.

Mai 16. — Approbation de l'administration du Conseil Administratif pendant l'année 1889.

2° Trente arrêtés sur la proposition du Conseil Administratif :

Janvier 17. — Acquisition de l'immeuble Tirozzi, rue de la Machine, 1.

Février 11. — Approbation du plan d'aménagement du quartier de l'Île, et ouverture d'un crédit de fr. 1,868,000 pour l'exécution de cette opération.

Février 14. — Arrêté fixant le chiffre des recettes et des dépenses du budget de l'année 1890.

Avril 1. — Acceptation, comme voie municipale, d'un chemin situé aux Délices et remis à la Ville de Genève par MM. J.-J. Badollet & Cie.

Avril 1. — Ouverture d'un crédit de 11,500 pour une allocation en faveur du concours musical et pour les frais de décoration de la ville à l'occasion de ce concours.

Avril 1. — Acquisition de l'immeuble Lutz, rue de la Machine, 12.

Avril 1. — Acquisition d'une parcelle de terrain située entre la rue de l'Entrepôt et la rue de Neuchâtel.

Avril 25. — Acquisition de l'immeuble Juge, rue de la Machine, 3.

Avril 25. — Ratification de la convention conclue avec l'association pour la restauration du temple de Saint-Pierre et affectation

à l'œuvre de la restauration de cet édifice des sommes disponibles provenant des répartitions des anciennes réserves de la Caisse hypothécaire.

Mai 13. — Renvoi au Conseil d'Etat du tableau préparatoire des électeurs de la commune de Genève.

Mai 13. — Concession à la Compagnie des tramways de nouvelles lignes destinées à relier le Port-Franc de Cornavin avec le Port-Franc de Rive et la Gare des Eaux-Vives.

Mai 16. — Approbation des recettes et des dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice de 1889.

Juillet 1. — Acquisition de l'immeuble Hudry rue de l'Île, 3, et rue de la Machine, 4.

Juillet 1. — Acquisition des immeubles Grange, rue de la Machine, 6 et 8, rue de l'Île, 5, et rue de la Machine, 12.

Juillet 1. — Acquisition de l'immeuble Ritter, rue de la Machine, 14.

Juillet 1. — Acquisition de l'immeuble Gaudin, rue de la Machine, 9.

Juillet 1. — Acceptation d'une somme de fr. 13,000 donnée à la Ville de Genève par les héritiers de M. Franck de Morsier, savoir fr. 12,000 pour le musée des Beaux-Arts, et fr. 1000 pour la collection de minéralogie.

Juillet 1. — Ouverture d'un crédit de fr. 100,000 pour diverses canalisations hydrauliques.

Juillet 18. — Ouverture d'un crédit de fr. 10,000 pour l'enlèvement de la statue équestre qui surmonte le monument du duc Charles de Brunswick, ainsi que pour la démolition de la pyramide du dit monument.

Août 1. — Concession à la Société genevoise des chemins de fer à voie étroite : 1^o de la partie de la ligne Genève-Douvaine comprise dans la commune de Genève; — 2^o d'une voie de raccordement destinée à permettre la circulation du matériel de la Société entre les lignes de Douvaine, de Jussy et de Veyrier, et entre ces trois lignes et celle de St-Julien par le boulevard Helvétique et le boulevard des Philosophes.

Août 1. — Acquisition de l'immeuble Cottier, rue de l'Île, 7, et rue de la Machine, 10.

Août 1. — Acceptation d'une somme de fr. 10,000 léguée à l'École d'horlogerie par M. Nicolas Fuchs pour la formation d'un fonds destiné à l'enseignement de la fabrication des pendules.

Octobre 10. — Ratification d'une convention conclue avec M. Etienne Olivet pour la construction d'un égout à la place du Molard, et ouverture d'un crédit de fr. fr. 5,750 pour la part de la Ville dans le coût de cet égout.

Octobre 10. — Arrêté autorisant le Conseil Administratif à signer au nom de la Ville de Genève les procès-verbaux du cadastre destinés à régulariser la cession à la Ville de parcelles de terrain devant être réunies au domaine public municipal.

Octobre 21. — Ouverture d'un crédit de fr. 400,000 pour de nouvelles installations hydrauliques.

Novembre 4. — Approbation du plan d'alignement du quai de l'île sur le bras droit du Rhône.

Décembre 2. — Acquisition des immeubles Plojoux, rue de la Tour-de-l'île, 2. et rue de l'île, 1.

Décembre 2. — Acquisition de l'immeuble Scherer, rue de la Machine, 7.

Décembre 23. — Acceptation du legs fait à la Ville de Genève par M. Gustave Revilliod.

Décembre 23. — Arrêté fixant le chiffre des dépenses et des recettes du budget de l'année 1891.

Toutes celles de ces délibérations qui, aux termes de l'article 16 de la loi du 6 février 1849, étaient subordonnées à l'approbation du Conseil d'Etat, ont été sanctionnées par lui.

Le Conseil Municipal a procédé le 10 juin à l'élection de son Bureau pour l'année 1890-1891. Ont été élus :

MM. Ferdinand Cherbuliez, président, — François Cardinaux, vice-président, — Camille Galopin et Ch.-Louis Minnig-Marmoud, secrétaires.

Dans cette même séance du 10 juin, ont été désignés comme délégués de la Ville de Genève à la Commission électorale :

MM. Bernard, Briquet, Dubach, Glaser et Wagnon.

Dans la séance du 17 juin, la Commission de surveillance des écoles primaires et des écoles enfantines a été composée comme suit : MM. Turrettini, Lecoultre, Galopin, Sautter, Leschaud, Schneebeli, Guillaumet-Vaucher, Renaud, Roux, Magnin, Ramu, Patru.

Enfin, le Conseil Municipal a pris sept délibérations sur des demandes en naturalisation que lui avait renvoyées le Conseil d'Etat. En voici le résultat :

Candidats admis,	53
• refusés,	12
• ajournés,	1
Ensemble,	<u>66</u>

Les autorités municipales ont été renouvelées pour quatre ans. Les élections ont eu lieu le 18 mai pour le Conseil Municipal et le 4^{er} juin pour le Conseil Administratif. La composition de ce dernier n'a pas été modifiée.

II

Rapports avec les autorités fédérales et cantonales.

1° Rapports avec les autorités fédérales.

INDEMNITÉ POUR LA SUPPRESSION DES DROITS D'OCTROI JUSQU'EN 1895.

L'article 6, troisième alinéa, de l'arrêté fédéral du 26 juin 1885 sur l'alcoolisme, stipule que la législation fédérale devra pourvoir à ce que la perte que pourrait entraîner l'application dudit arrêté pour le fisc des cantons et des communes intéressés ne les frappe que graduellement et n'atteigne son chiffre total qu'après une période transitoire jusqu'en 1895, les sommes à allouer dans ce but devant être prélevées sur les recettes nettes provenant du monopole de l'alcool.

Nous nous sommes adressés au Département fédéral des Finances afin de savoir s'il avait pris une décision au sujet de l'application de cette disposition et du mode suivant lequel se ferait la réduction graduelle de l'indemnité relative à la suppression de notre octroi.

M. le Directeur de la régie des alcools nous avait répondu que la

question n'était pas encore résolue et qu'il était dans les intentions du Département fédéral des Finances que les Chambres fédérales n'en fussent saisies qu'après la fixation du rendement net de l'année 1890. M. le Directeur ajoutait toutefois que la régie des alcools avait soumis au Département la proposition suivante que celui-ci avait approuvée pour le moment en ce qui le concernait :

• Si la répartition du produit net du monopole, calculé au prorata de la population des cantons et des communes de Genève et de Carouge, conformément à l'article 32 bis, 4^e alinéa, de la Constitution fédérale ne suffit pas pour couvrir le produit net des droits d'entrée abolis, fixé d'après la moyenne des cinq années 1880 à 1884, il sera bonifié aux cantons et communes lésés, en sus de leur part principale, pour 1891, 80 % ; pour 1892, 60 % ; pour 1893, 40 %, et pour 1894, 20 % du déficit qui en résultera pour eux. Cette bonification sera prélevée sur la part des autres cantons, et le reste sera réparti à ces derniers au prorata de leur population. •

En admettant que cette proposition eût été adoptée et que le rendement net du monopole pour l'année 1891 s'élève à fr. 2 par tête de population, ce qui est probable, la part de la Ville de Genève à la répartition de 1891 aurait été de fr. 330,350.

Nous avons immédiatement fait observer au Département fédéral des Finances que la mesure proposée ne serait pas conforme à l'article 6 de l'arrêté fédéral du 26 juin 1885. Elle aurait en effet restreint la durée de la période transitoire à quatre années, tandis qu'il a toujours été entendu que cette période serait de cinq ans et s'étendrait jusqu'à l'année 1895 inclusivement.

La disposition qui fait l'objet du dernier alinéa de l'article 6 de l'arrêté du 26 juin 1885 a été introduite par les Chambres fédérales surtout pour tenir compte des réclamations des Villes de Genève et de Carouge, dont la situation financière devait se trouver si gravement atteinte par la suppression de leurs octrois. La ville de Genève demandait qu'on lui accordât au moins une compensation temporaire destinée à lui permettre de faire face aux charges qui lui incombaient jusqu'à la fin de 1895, date à laquelle elle rentrerait en possession du privilège concédé à la Compagnie du gaz. Les Chambres fédérales voulurent bien entrer dans ces vues, et adoptèrent la combinaison en vertu de laquelle la perte résultant pour Genève

et Carouge de l'abolition de leurs droits d'octrois ne devaient atteindre son chiffre total qu'après 1895. C'est du reste cette interprétation qu'admettait implicitement M. le Directeur de la régie des alcools, puisqu'il parlait, dans sa lettre, de la décision à prendre par les autorités fédérales concernant la répartition du produit du monopole *pour les années 1891 à 1895*.

Nous avons donc prié M. le Directeur de la régie des alcools de vouloir bien rectifier sa proposition dans ce sens, de manière que la mesure qui sera soumise aux Chambres fédérales ne vint pas amoindrir la compensation partielle et temporaire qui a été allouée à la Ville de Genève et sur laquelle celle-ci a eu le droit de compter.

Depuis lors, le Conseil fédéral a adressé à l'Assemblée fédérale un message concernant la répartition des recettes nettes du monopole de l'alcool pendant la période transitoire de 1891 à 1895. Le mode de répartition proposé par le Conseil fédéral donne entière satisfaction à la réclamation du Conseil Administratif. Le rendement du monopole pour l'année 1891 ayant été fixé au budget de la régie des alcools à 2 fr. par tête de population, le projet de loi stipule que si les parts revenant aux différents cantons et aux communes de Genève et de Carouge proportionnellement à la population de fait ne suffisent pas à les indemniser intégralement de l'abolition de leurs droits d'entrée sur les boissons spiritueuses, calculés d'après la moyenne annuelle de leurs produits pendant les années 1880 à 1884 inclusivement, les cantons et communes constitués en perte recevront, en sus de leur part de répartition par tête de population, une indemnité supplémentaire s'élevant

pour l'année 1891 aux cinq sixièmes

- » 1892 » quatre »
- » 1893 » trois »
- » 1894 » deux »
- » 1895 au sixième de leur déficit annuel.

La Ville retirait des droits d'octroi sur les boissons spiritueuses fr. 7,35 par tête de population, suivant les comptes ratifiés par le Conseil fédéral. Les répartitions qu'elle recevra seront donc les suivantes d'après la loi proposée :

	Total	par tête
1891	329,728 50	6,45
1892	292,838 —	5,56
1893	245,947 50	4,67
1894	199,057 —	3,78
1895	152,166 50	2,89

Le budget de la Ville pour 1891 ne prévoyait qu'une somme de 321,965 fr. comme indemnité à recevoir de la Confédération pour la suppression de l'octroi sur les liquides.

MANŒUVRES DU BARRAGE MOBILE ET DES VANNES DE DÉCHARGE.

La convention intercantonale du 17 décembre 1884 relative à la régularisation de l'écoulement des eaux du lac stipule que les manœuvres du barrage mobile et des vannes de décharge feront l'objet d'un règlement spécial qui sera établi après l'achèvement des installations et sera soumis à révision après une expérience de cinq ans.

En exécution de cette disposition, nous avons préparé un projet de règlement provisoire pour les manœuvres de nos divers barrages, et avant de le soumettre à l'autorité fédérale, nous l'avons communiqué officieusement au Département des Travaux publics du canton de Vaud pour qu'il voulût bien nous faire part de ses observations.

Le Département vaudois a désiré consulter sur ce projet, à titre de conseils techniques, MM. Pestalozzi, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich, et Legler, ingénieur en chef des eaux de la Linth, qui avaient pris une grande part à l'étude des questions relatives à l'écoulement des eaux du lac. Ces messieurs sont venus à Genève, accompagnés par M. Gonin, ingénieur en chef des ponts et chaussées du canton de Vaud, et M. l'ingénieur Guiguer de Prangins, afin de recueillir divers renseignements qui leur étaient nécessaires pour la préparation du rapport dont ils étaient chargés, et nous leur avons également fourni les documents qu'ils nous ont fait demander par le Département vaudois des Travaux publics.

Depuis lors, nous avons appris avec un très vif regret la mort de M. Pestalozzi, dont les travaux avaient tant contribué à amener une

solution satisfaisante de la question de régularisation du niveau du lac. Il est à craindre que cette circonstance ne retarde l'adoption du règlement relatif aux manœuvres des barrages.

Quoiqu'il en soit, dès que le Département des Travaux publics du canton de Vaud nous aura transmis ses observations et que nous serons tombés d'accord avec lui, le projet de règlement sera envoyé au Conseil fédéral, à qui il appartiendra d'en saisir officiellement les parties contractantes et de convoquer leurs représentants pour le discuter officiellement.

SUBVENTION FÉDÉRALE POUR LA RÉGULARISATION DU NIVEAU DU LAC

La Confédération nous a payé le troisième terme de la subvention fédérale pour la régularisation du niveau du lac. Comme les années précédentes, elle a déduit du montant de cette annuité la somme de 100,000 francs, à valoir sur le remboursement de l'avance de 500,000 francs qu'elle nous avait faite pour les travaux de régularisation, avance qui est maintenant réduite à 200,000 francs.

Les Etats de Vaud et du Valais nous ont déjà payé quatre annuités sur la part qui leur incombe dans le coût de la régularisation du lac. Le paiement de la cinquième et dernière annuité aura lieu après la reconnaissance définitive des travaux spécifiée à l'article 11 de la convention intercantonale du 17 décembre 1884.

SUBVENTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

En conformité de l'arrêté fédéral du 27 juin 1884, la Confédération nous a accordé, en 1890, à titre de subvention pour l'enseignement professionnel, les allocations suivantes :

Académie professionnelle (fondation Bouchet) . . .	Fr. 3,500
Ecole d'horlogerie.	» 13,200
Musée des Arts décoratifs	» 8,000
Ensemble	<u>Fr. 24,700</u>

OEUVRES D'ART REMISES PAR LE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
A LA VILLE DE GENÈVE.

Le Département fédéral de l'Intérieur a bien voulu nous confier, à titre de dépôt, deux des œuvres d'art acquises par la Confédération à l'Exposition de Berne, savoir :

Excelsior, statuette en plâtre, par A. Lanz.

Enfileuses de perles, peintures à l'huile, par E. de Pury.

Ces œuvres sont placées au Musée Rath.

2° Rapports avec les autorités cantonales.

CONVENTION RELATIVE A LA CRÉATION DE NOUVEAUX LOCAUX SCOLAIRES
ET A D'AUTRES QUESTIONS CONNEXES.

Nous avons rendu compte au Conseil Municipal des négociations qui ont eu lieu entre l'Etat et la Ville relativement à la création de nouveaux locaux scolaires et à d'autres questions connexes. Le Conseil Municipal a ratifié, dans sa séance du 16 janvier dernier, la convention qui a été le résultat de ces négociations; le Grand Conseil l'a également sanctionnée par une loi en date du 17 janvier 1891.

Nous rappellerons ici que la convention se rapporte à trois objets distincts, savoir :

1° Confirmation de la donation précédemment faite par l'Etat à la Ville de Genève, d'une parcelle de terrain située entre la rue des Casemates et le boulevard Helvétique pour y construire un musée;

2° Construction de bâtiments scolaires;

3° Remise par l'Etat à la ville de Genève d'une part du produit du monopole de l'alcool.

Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil Municipal, le Conseil Administratif évaluait à 750,000 francs environ le coût des constructions scolaires prévues par la convention. Le Conseil Municipal a déjà approuvé les plans et ouvert les crédits relatifs à la plupart de ces constructions, savoir :

Bâtiment à élever pour le collège et les écoles primaires sur l'emplacement de l'ancienne Lancaster, à St-Antoine. . . . Fr. 270,000
Bâtiment d'école primaire rue Necker. » 245,000

Exhaussement du bâtiment scolaire des Pâquis (garçons)	78,000
Transformation de l'école des Pâquis (filles)	10,000

Il reste à allouer les crédits nécessaires pour l'aménagement de l'école des Corps-Saints en école enfantine, pour l'aménagement de l'escalier de l'école de la Gare, pour la transformation en préau du rez-de-chaussée de l'école de la Madeleine, pour l'amélioration du matériel scolaire. Le Conseil Administratif fera au Conseil Municipal, en temps opportun, des propositions touchant ces divers objets.

GRATUITÉ DES INHUMATIONS.

L'institution d'un service public d'inhumations gratuites est, depuis quelque temps déjà, à l'étude à Genève. Des propositions en ce sens ont été faites soit au Conseil Municipal, soit au Grand Conseil, et le Conseil d'Etat avait engagé des pourparlers avec le Conseil Administratif pour arriver à une solution de la question.

Le Conseil d'Etat nous demandait quelles conditions la Ville serait disposée à faire à l'Etat pour l'enterrement gratuit des indigents décédés. Le Conseil Administratif a répondu que la Ville faisait déjà les enterrements pour le compte du Département de Justice et Police et de l'Hospice Général au prix de 21 francs; que ce prix ne serait en aucun cas augmenté pour le service que se proposait d'organiser le Conseil d'Etat, — mais qu'en outre, quoi qu'il fût à peine rémunérateur pour la Ville, celle-ci pourrait encore l'abaisser notablement, si le Conseil d'Etat voyait la possibilité de concéder ou de garantir à l'administration municipale, par compensation, le monopole des enterrements dans la ville de Genève, comme cela a lieu dans d'autres communes du canton.

Dès lors, plusieurs cantons et villes suisses ont institué la gratuité absolue des inhumations, et la question a été de nouveau posée tout récemment à Genève, dans le sein du Grand Conseil. Sur la question de principe nous avons pensé que la Ville serait favorable à l'organisation d'une classe d'inhumations gratuites, en tant qu'elle serait établie en vertu d'une loi et pour toutes les communes du canton, et que l'Etat participerait à la dépense dans une proportion et sous une forme à déterminer.

La question ayant été reprise tout récemment entre le Conseil

d'Etat et le Conseil Administratif, c'est dans ce sens que les négociations se poursuivent. Nous pensons pouvoir en soumettre très prochainement le résultat au Conseil Municipal.

DÉCORATION DE L'ANCIEN ARSENAL

En vertu d'une convention conclue le 17 décembre 1883, l'ancien arsenal appartient à l'Etat, mais la Ville en conserve la jouissance en faveur du musée historique genevois, qui y est installé. Sur les trois faces de ce bâtiment règne une frise sous berceau qui paraît avoir été disposée pour recevoir des fresques. Le Département des Travaux publics ayant fait restaurer, l'année dernière, la face principale sur la rue de l'Hôtel-de-Ville et faisant réparer les deux autres faces cette année, le Conseil Administratif a pensé qu'il serait intéressant de décorer la frise de peintures représentant des scènes de l'histoire de Genève. Nous avons soumis la question à M. le Conseiller d'Etat chargé du Département des Travaux ; il a partagé notre manière de voir, et les deux administrations se sont, d'un commun accord, adressées à M. Gustave de Beaumont, qui a l'expérience de ce genre de peintures, et qui a déjà exécuté pour la Ville les fresques de la chapelle des Macchabées, pour le prier de dresser un avant-projet et un devis. M. de Beaumont a bien voulu se charger de ce travail, et à la suite de l'étude à laquelle il a procédé, le Département des Travaux publics, le Conseil Administratif et M. de Beaumont ont conclu une convention dont voici la substance :

Le travail sur place commencera le 1^{er} juin 1891, et se poursuivra sans discontinuer pour être achevé avant la fin de l'automne de la même année. M. de Beaumont supportera les frais matériels de son travail, à l'exception toutefois des échafaudages, qui lui seront fournis par l'administration. Il lui sera alloué pour ce travail sur place une somme de 6000 francs, en sus du prix de 1500 francs qui lui a été payé pour son travail préparatoire. Les esquisses et cartons seront remis par M. de Beaumont, et ces documents resteront la propriété de la ville de Genève, à charge par elle de les soigner et conserver. Le développement des motifs historiques aura lieu comme suit, à partir de l'angle est de la rue du Soleil-Levant :

- 1^{er} panneau. — Epoque allobroge et époque romaine.
2^e » Epoque bourguignonne. — Roi Gondebaud. —
Genève ville impériale. — Visite d'un em-
pereur d'Allemagne.
3^e » Syndics et période épiscopale.
Rue du Puits-Saint-Pierre.
4^e » Luites pour l'affranchissement. — Eidguenots. —
Combourgeoisie suisse. — Supplice de Berthe-
lier.
5^e » Réformation. — Fondation du Collège.
6^e » Escalade.
Rue de l'Hôtel de Ville.
7^e » XVIII^e siècle. — Horlogerie. — Lettres. — Sciences.
- Rousseau. — Bonnet. — De Saussure.
8^e » Restauration de 1814. — Arrivée des Suisses. —
Genève 22^e canton.
9^e » Seconde moitié du XIX^e siècle. — Anciennes et
nouvelles communes réunies sous le régime du
suffrage universel autour de l'urne électorale.
— (Angle est de la rue de l'Hôtel de Ville).

Une seconde convention, entre l'Etat et la Ville seulement, stipule que tous les frais de l'exécution du projet seront supportés par moitié par le Département des Travaux publics et par la Ville de Genève, étant expliqué que tout ce qui précède ne modifie en rien les droits respectifs de l'Etat et de la Ville quant à la jouissance ou à la propriété du bâtiment de l'Arsenal; que les travaux de restauration du gros œuvre du bâtiment restent à la charge de l'Etat, la Ville n'intervenant que pour la fresque, et enfin que si des souscriptions particulières viennent à être recueillies pour le travail de cette fresque, leur montant sera réparti en diminution des frais entre les deux administrations.

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ÉTAT A LA VILLE

L'Etat a continué à faire à la Ville les subventions suivantes :

Pour l'usage des collections scientifiques	Fr. 4,000
Pour l'Ecole d'art appliqué à l'industrie	» 3,000
Pour l'Ecole supérieure de commerce	» 8,000
Ensemble.	<u>Fr. 15,000</u>

En outre, faisant droit à nos réclamations, le Grand Conseil a bien voulu rétablir au budget de 1891 l'allocation annuelle de Fr. 700 en faveur de la Bibliothèque publique.

III

Travaux du Rhône et régularisation du niveau du Lac.

MUR DE QUAI EN L'ILE (BRAS GAUCHE DU RHÔNE)

Les travaux relatifs à cette construction, qui ont présenté de très grandes difficultés vu le voisinage immédiat de l'eau, la profondeur et la rapidité du courant, ont commencé en mars 1890 et ont été terminés fin juillet 1890.

Les dépenses se sont élevées à la somme de 24,438 fr. 70, y compris les épuisements au moyen d'une turbine de 5 chevaux actionnant 2 pompes marchant jour et nuit.

Ces épuisements furent rendus particulièrement difficiles, par le fait qu'outre l'eau provenant des infiltrations du Rhône, une source venant du massif de l'île débouchait directement dans le puisard.

L'analyse de cette source a démontré qu'il s'agissait bien réellement d'une eau possédant des propriétés toutes différentes de celle du Rhône.

Après la construction du mur, il a été nécessaire d'enlever au moyen de la drague les fondations des anciennes constructions empiétant sur le fond régularisé du Rhône.

Ces déblais ont été mis en dépôt en aval des vannes Séchehayé afin d'être utilisés plus tard au remblaiement derrière le nouveau mur de quai, bras droit du Rhône.

DIGUE DE LA JONCTION

Dans sa séance du 22 novembre 1889, le Conseil municipal a alloué un crédit de 45,000 fr. pour la construction d'une digue à la Jonction.

Cette construction avait pour but de refouler l'Arve dans son ancien lit et de maintenir une chute plus régulière, du bâtiment des turbines à la Jonction.

Ce but a été atteint, en effet, dès la construction terminée, c'est-à-dire vers le 15 juin, encore avant l'arrivée des hautes eaux. Une amélioration sensible dans l'écoulement du Rhône se fit sentir, lors de la crue de l'Arve.

Deux éperons d'une longueur de 35 mètres s'avancent dans l'Arve et sont destinés à protéger l'extrémité de la digue principale.

Il a été amené à la Jonction environ 5000 mètres cubes d'enrochements, dont 3000 mètres cubes de pierre de Meillerie et 2000 mètres cubes de pierre de Veyrier. Les travaux commencés le 1^{er} mars ont été terminés le 15 juin 1891.

Prix de la fourniture et transport des blocs
à la Jonction Fr. 6 — le m. cube.

Prix de la main d'œuvre pour la mise en
place » 2 30 »

Prix de revient du mètre cube rendu posé Fr. 8 30 »

Le raccordement de la digue avec les remblais déposés sur le terrain appartenant à M. Henneberg a été exécuté en régie; en outre, une barrière avec porte a été construite à l'extrémité de l'ancienne digue pour mettre à l'abri la responsabilité de l'Administration en cas d'accident.

DRAGUAGE DU PORT

Le draguage du port a commencé le 18 juillet 1889 et a été arrêté le 26 Mai 1890.

Le métré des profils a donné un cube de 44,652 mètres cubes.

Le mesurage en bateau 44,040

La difficulté qui se présentait concernait l'enlèvement des déblais du draguage.

Deux solutions s'offraient à première vue; la première consistait à verser au large le produit des draguages, et la seconde à les enmener à la Jonction.

Cependant, après un examen plus attentif, ces deux solutions devenaient inapplicables : la première, parce que ces déblais déchargés dans les parties profondes du lac et qui consistaient principalement en vase pouvaient être ramenées dans le port les jours de bise; la seconde, parce que le prix de revient était beaucoup trop élevé.

C'est pour parer aux inconvénients de ces deux solutions que l'on décida de verser les déblais à l'amont du barrage à rideaux pour les faire charrier naturellement par les eaux du Rhône.

Ce projet fut exécuté et réussit pleinement; en effet, le coût de ces travaux par mètre cube revint à 1 fr. 35, et l'on constata après la fermeture des rideaux du barrage, soit aux basses eaux, que les déblais avaient entièrement disparu.

PLUBICATION SUR L'UTILISATION DES FORCES MOTRICES DU RHÔNE.

Le Conseil Administratif a publié l'année dernière un volumineux mémoire sur les travaux d'utilisation de la force motrice du Rhône et de régularisation du niveau du lac. Ce travail, accompagné d'un atlas, fait l'historique de l'entreprise, donne la description de nos nouvelles installations hydrauliques, indique le coût des travaux, les résultats obtenus, etc. Nous l'avons distribué à l'ancien Conseil Municipal avant sa séparation, de manière qu'il pût en prendre connaissance pour l'examen de la gestion du Conseil Administratif.

MM. les conseillers municipaux élus le 18 mai et qui ne faisaient pas partie du précédent conseil l'ont également reçu.

IV

Divers.

LEGS GUSTAVE REVILLIOD

Rappelons ici le magnifique legs fait à la Ville de Genève par M. Gustave Revilliod, legs comprenant tout l'ensemble de sa pro-

priété de Varembe, avec les bâtiments qui y existent, notamment le musée construit par le testateur et les collections qu'il y avait réunies, sa maison située rue de l'Hôtel-de-Ville, 12, diverses valeurs s'élevant à environ 850,000 fr. dont le revenu est destiné à couvrir les frais d'entretien du musée et du parc de Varembe; enfin le montant d'une assurance sur la vie de 100,000 fr.

M. Revilliod a légué, en outre, 2000 fr. à la Bibliothèque publique.

C'est avec un profond sentiment de reconnaissance que la population genevoise a accueilli ce témoignage de l'attachement que le généreux donateur portait à son pays et à ses concitoyens. La Ville de Genève conservera précieusement la mémoire de celui qui a voulu être son bienfaiteur.

Une femme dont les collections artistiques étaient connues et que son goût pour les arts avait mise en rapport avec M. Gustave Revilliod, M^{me} Fleuriot, décédée peu de jours avant notre concitoyen, lui avait légué, pour être placés à l'Ariana. quatre tableaux de Natoire, les *Quatre saisons*. La famille de M. Revilliod a renoncé à toute revendication de ce legs, et il a été convenu avec elle que de son côté la Ville prendrait à sa charge tous les frais qu'entraînerait sa mise en possession de ce legs, Les quatre tableaux sont estimés à 16,000 fr. Ils sont maintenant placés à l'Ariana.

DROITS D'ENTRÉE SUR LE BÉTAIL.

Le Conseil Administratif s'est préoccupé des conséquences qu'auraient pour notre population les nouveaux droits de douane sur le bétail tels qu'ils sont prévus dans le tarif des péages actuellement soumis aux Chambres fédérales.

Les droits d'entrée sont portés de 15 à 30 francs pour les bœufs et à 25 francs pour les vaches. Les veaux de plus de 60 kilog. paieront 15 francs; de moins de 60 kil. 6 francs. Les porcs, 8 francs; les moutons, 2 francs. Le droit d'entrée sur la viande fraîche est porté de 3 à 6 francs par 100 kilog.

Or, le bétail du pays ne fournit qu'une partie pour ainsi dire, insignifiante de notre consommation. Notre marchés'alimente presque exclusivement de bétail étranger; c'est ainsi qu'il entre à Genève environ quinze mille veaux par an venant de la Haute-Savoie.

Les nouveaux droits auront donc pour effet d'augmenter sensiblement le prix de revient de la viande dans notre canton. Si nous prenons le veau, par exemple, ces animaux pesant en moyenne 100 kilog. et donnant exactement le 60 pour cent de viande, soit environ 60 kilog. le droit de 15 francs augmentera de 25 centimes par kilogramme le prix de la viande de veau, proportion énorme qui n'avait jusqu'ici jamais été admise dans notre pays pour les droits sur les objets de consommation. Pour les autres bestiaux, l'augmentation, sans être aussi excessive, serait cependant encore considérable.

Une telle aggravation des conditions de l'existence serait éminemment fâcheuse en présence des circonstances économiques déjà si difficiles dans lesquelles nous nous trouvons. Aussi le Conseil Administratif s'est-il demandé s'il ne serait pas possible d'obtenir, en ce qui nous concerne, quelque allègement au nouveau tarif des péages.

La motion Kunzli avait précisément pour objet de mettre les cantons frontières au bénéfice d'un régime spécial destiné à atténuer pour eux les effets de la situation si défavorable résultant de leurs conditions géographiques et économiques. Il nous a semblé que l'application à ces cantons d'une mesure de faveur serait éminemment justifiée et opportune dans le cas qui nous occupe, car l'égalité devant le tarif des péages n'est qu'apparente, et notre population serait en réalité beaucoup plus éprouvée que ses confédérés par les nouveaux droits de douane.

Dans ces circonstances, le Conseil Administratif a jugé devoir s'adresser aux députés de Genève aux Chambres fédérales pour les prier de vouloir examiner ce qu'il pourrait y avoir à faire au sujet de cette question et pour leur demander d'user de leur influence afin que notre canton n'ait pas trop à souffrir des augmentations de tarifs que votera l'Assemblée. N'y aurait-il pas lieu de réclamer pour Genève et les cantons frontières un traitement en rapport avec les conditions spéciales dans lesquelles ils se trouvent? C'est-ce que nos députés examineront, et le Conseil Administratif s'en est remis à eux, avec la plus entière confiance, quant aux démarches qu'ils jugeront devoir faire à cet égard.

SUCCESSION BRUNSWICK.

Nous avons dit, dans le compte-rendu de l'année dernière, que le Conseil Administratif n'avait pas jugé devoir se faire représenter dans la reprise d'instance dirigée par les consorts de Civry contre les héritiers du feu duc Guillaume et contre la ville de Genève, devant le Tribunal supérieur de Brunswick.

Les journaux nous avaient appris — et nous avons mentionné le fait au compte-rendu — que les consorts de Civry avaient succombé dans leurs prétentions. Nous nous sommes procuré le texte du jugement rendu par la Cour suprême de Brunswick le 23 décembre 1889. Il déboute complètement, en effet, les demandeurs.

Ce procès a duré plus de dix ans. Entamé par M^{me} de Civry, contre le duc régnant de Brunswick, il donna lieu d'abord à un jugement de première instance qui déféra au duc un serment sur la question de savoir s'il existait à sa connaissance, une prétendue patente par laquelle le duc Charles aurait légitimé M^{me} de Civry.

Ce jugement, ayant été frappé d'appel par les deux parties, fut réformé par un arrêt du 3 juin 1880 qui déclara M^{me} de Civry mal fondée, et la débouta. M^{me} de Civry recourut en cassation contre cette décision. Le procès fut longtemps suspendu, soit par la mort de la demanderesse, soit par celle du duc régnant. Les héritiers de Civry le reprirent contre les successeurs de ce dernier, soit le duc de Cumberland et le roi de Saxe.

La Cour suprême, dans son arrêt du 23 décembre 1889, déclare la demande en révision et nullité *mal fondée*, et *déboute les demandeurs*.

Les juges de Brunswick constatent, dans cet arrêt, que le but des demandeurs était d'obtenir un jugement dont ils chercheraient à se servir ensuite contre un tiers, c'est-à-dire contre la ville de Genève, et ils déclarent cette manière de procéder absolument contraire au droit.

Ayant vu leurs prétentions définitivement repoussées par le Tribunal de Brunswick, les consorts de Civry n'ont pas voulu se tenir pour battus, et ils ont intenté à la Ville de Genève une nouvelle action, cette fois devant le Tribunal civil de la Seine. Aux termes de l'exploit introductif d'instance, nos adversaires demandent au

Tribunal de prononcer l'annulation du testament du duc Charles de Brunswick, comme ayant été fait par un incapable, d'ordonner la restitution de la totalité de la succession et de condamner dès maintenant la Ville à leur payer la somme de 500,000 francs à titre de provision.

La convention du 15 juin 1869 entre la Suisse et la France, sur la compétence judiciaire et l'exécution des jugements en matière civile, stipule que, dans les contestations en matière mobilière et personnelle, civile ou de commerce, qui s'élèveront, soit entre Suisses et Français, soit entre Français et Suisses, le demandeur sera tenu de poursuivre son action devant les juges naturels du défendeur. La demande des consorts de Civry aurait donc dû être portée devant les tribunaux genevois, et le Conseil Administratif ne pouvait que décliner la compétence des tribunaux français.

Aussi écrivîmes-nous à M. le Ministre de Suisse à Paris pour lui communiquer l'exploit qui nous avait été signifié et pour solliciter ses bons offices afin d'éviter un procès sur la compétence, en obtenant qu'en conformité de l'article 11 du traité, le Tribunal se déclarât d'office incompetent.

M. le Ministre voulut bien, avec la plus grande obligeance, faire les démarches nécessaires auprès du Parquet. En l'absence du Procureur de la République, il vit le premier substitut, qui lui déclara être prêt à recevoir un mémoire de la Ville de Genève relatant les motifs pour lesquels celle-ci estimait que les tribunaux français étaient incompetents, à faire étudier ce mémoire et à charger le magistrat représentant le Parquet de présenter ses conclusions d'après sa conscience.

Le Conseil Administratif pria donc l'avocat de la Ville dans cette affaire, M. Alfred Martin, de préparer un projet de mémoire avec pièces à l'appui, et M. le Ministre nous ayant exprimé le désir qu'un représentant de la Ville se rendît à Paris pour examiner avec lui les questions soulevées par le procès, M. Martin fut délégué à cet effet.

A Paris, M. Martin accompagna M. Lardy chez M. le Procureur de la République. Celui-ci, qui avait déjà en mains notre mémoire, exprima un avis très favorable à notre cause et dit qu'il donnerait à son substitut des instructions en ce sens.

Il n'y avait donc plus qu'à attendre que la cause fût portée au

rôle. A ce moment, ou le Tribunal se déclarerait d'office incompetent, et le but de la Ville serait atteint, ou il retiendrait la cause et prononcerait par défaut, et alors la Ville serait à temps pour prendre un parti sur la convenance de faire opposition ou de laisser l'affaire suivre son cours sans y intervenir.

Mais sur ces entrefaites, nous apprîmes par les journaux que le procès avait été appelé et que le Tribunal avait donné défaut contre la Ville. Nos adversaires avaient très habilement profité d'une absence de M. le Procureur de la République, de sorte que l'exception d'incompétence n'avait pu être soulevée.

D'après sa teneur, le jugement, en date du 31 juillet, avait été rendu entre divers consorts de Civry — d'une part, et :

1° La Ville de Genève, représentée par le Conseil Administratif défaillant faute d'avoir constitué avoué ;

2° M. Jean du Collin de Barizien de Civry, demeurant à Paris, défendeur, comparant, — d'autre part.

Ce moyen de procédure, qui faisait intervenir l'un des consorts de Civry comme défendeur, avait évidemment été employé par nos adversaires pour obtenir un jugement « profit-joint », qui devait leur assurer, en première instance, le bénéfice d'un jugement contradictoire, même dans le cas où le Conseil Administratif ne répondrait pas à leur nouvelle assignation. En effet, simultanément avec la signification du jugement, l'exploit assignait la Ville de Genève devant le tribunal civil de la Seine pour le 28 octobre. Que le Conseil Administratif se constituât ou non, le jugement qui devait intervenir ne serait plus susceptible d'opposition et ne pourrait être attaqué que par la voie de l'appel; mais si la Ville continuait à faire défaut, le jugement n'en serait pas moins rendu contradictoirement, celui des consorts de Civry qui s'était porté défendeur devant se constituer : c'est là le résultat que les demandeurs avaient en vue.

Au surplus, ce jugement de défaut profit-joint ne contenait aucune condamnation contre la Ville de Genève.

Dans ces circonstances, quel parti avait à prendre la Ville? Devait-elle constituer avoué et se faire représenter à l'audience, ou forte des stipulations du traité de 1869, devait-elle s'abstenir et laisser aller les choses? Dans la seconde alternative, sa situation n'eût été en rien compromise, puisque la Ville de Genève n'est

justiciable en cette affaire que des tribunaux genevois, et que c'est toujours devant ces derniers que le litige devra être porté en définitive. Cependant, diverses considérations, de nature à la fois morale et juridique, nous déconseillaient l'abstention. Il convenait d'ailleurs, que la Ville de Genève répondit à l'assignation, ne fût-ce que par déférence pour le tribunal.

Puis nous savions que les consorts de Civry battaient monnaie au moyen de leurs droits prétendus sur la succession du duc Charles de Brunswick : connaissant les agissements de nos adversaires, nous ne devons pas laisser constituer en leur faveur un titre apparent qui aurait pu abuser des tiers de bonne foi.

Aussi le Conseil Administratif après avoir mûrement examiné la question et avoir consulté les conseils qui veulent bien l'assister dans cette affaire, se décida-t-il à constituer avoué et à plaider l'incompétence des tribunaux français. Il a choisi pour avocat M. Martini, ancien bâtonnier, et pour avoué M. Paul Roche. Ces Messieurs ont reçu pour instruction expresse de ne plaider que la question de compétence et de réserver absolument le fond, qu'ils n'aborderont sous aucun prétexte.

D'autre part, nous avons écrit au Département fédéral des Affaires étrangères pour lui demander d'intervenir par voie diplomatique afin de signaler au gouvernement français le fait que les tribunaux français paraissent trop souvent faire abstraction du traité de 1869, au point de vue de la compétence, lorsque le défendeur ne comparait pas, ce qui est son droit.

Enfin, le Conseil Administratif crut encore devoir déléguer à Paris son Président et M. l'avocat Alfred Martin. Ces messieurs se rendirent avec M. le Ministre de Suisse au Parquet. M. le Procureur de la République étant malade, ils exposèrent la question à son premier substitut, et lui donnèrent toutes les explications nécessaires pour déterminer d'une façon précise la position prise par la Ville dans cette affaire.

M. Turrettini et M. Martin convinrent avec l'avocat et l'avoué de la Ville des dispositions à prendre pour la suite du procès. Notre avoué, après avoir déposé ses conclusions, s'est entendu avec l'avoué des consorts de Civry pour que la cause soit portée au rôle le plus tôt possible. Nous pensons qu'elle sera prochainement plaidée.

En terminant cet exposé, c'est pour nous un agréable devoir de

témoigner notre gratitude pour l'assistance que nous a prêtée M. le Ministre de Suisse à Paris ; nous ne saurions trop nous louer de ses bons offices. Pendant un congé qu'il passait en Suisse. M. Lardy a bien voulu, sur notre demande, venir à Genève pour conférer avec nos conseils. A Paris, il a fait toutes les démarches utiles à nos intérêts, et nous l'avons toujours trouvé prêt, dans toutes les circonstances, à nous rendre service avec une obligeance parfaite. M. le Ministre a droit à toute notre reconnaissance.

Nous tenons aussi à exprimer nos sincères remerciements à nos conseils : MM. les notaires Rivoire et Cherbuliez et MM. les avocats Richard et Gentet, dont le concours et les avis nous ont été si utiles dans les diverses phases de cette délicate affaire.

Mentionnons enfin tout spécialement notre avocat, M. Alfred Martin, qui a apporté à la défense de notre cause une compétence et un dévouement auxquels nous devons rendre un hommage mérité.

MONUMENT BRUNSWICK.

Sur le rapport de la Commission à laquelle a été renvoyé l'examen de la proposition du Conseil Administratif relative à la restauration du monument du duc Charles de Brunswick, le Conseil Municipal nous a chargé de faire procéder à l'enlèvement de la statue équestre qui surmontait le monument, ainsi qu'à la démolition de la pyramide, jusqu'à l'entablement qui la supporte.

Ces travaux ont été effectués.

D'autre part, le Conseil Administratif a poursuivi les études pour la reconstruction de la partie démolie, et il a pensé que le meilleur moyen d'élucider les questions qui se posaient à ce sujet était d'ouvrir un concours. Il a donc fait appel aux architectes et sculpteurs suisses et étrangers pour étudier le remplacement de la statue équestre par un motif de décoration, soit amortissement, mieux approprié au caractère et à l'architecture du monument.

Douze projets ont été présentés. Sur la proposition du jury, composé de MM. A. Krafft, Iguel et H. Juvet, désignés par la Classe des Beaux-Arts de la Société des Arts, Gabriel Diodati et Rouge, architecte à Lausanne, nommés par le Conseil Administratif, deux prix ont été décernés, savoir :

1^{er} prix, Fr. 1000, à M. Eugène Jost, architecte, de Vevey, établi à Paris.

2^e prix, Fr. 500, à M. Louis Maréchal, architecte à Genève.

Le jury a bien voulu également donner au Conseil Administratif son avis sur la question du mode de reconstruction. Nous pensons être très prochainement en mesure de faire au Conseil Municipal des propositions en vue de cette reconstruction.

RESTAURATION DU TEMPLE DE ST-PIERRE

Le programme des travaux prévu pour la campagne de 1890 n'a pu être réalisé dans sa totalité, les commandes de roche n'ayant pu être envoyées que dans le courant de juin et la rigueur d'un hiver précoce ayant fait suspendre les travaux pendant le mois de novembre.

Dès le mois de février, on a mis à jour les fondations de la tour du Nord et il a été procédé à la réfection du parement extérieur en assises de roche. La restauration, en roche de Colombey, de la face nord, a été exécutée jusqu'au-dessous des trois fenêtres du transept.

Le parement intérieur de la seconde travée du bas côté sud a été refait à neuf en utilisant les molasses de bonne qualité retirées de la tour. Enfin, on a opéré le relevé exact des façades et de l'intérieur de la cathédrale; les plans en ont été mis au net et un projet de restauration générale, dressé par M. l'architecte Viollier, a été présenté au Conseil administratif au mois de novembre.

En ratifiant, par délibération en date du 25 avril 1890, la convention réglant les rapports entre la Ville et l'Association pour la restauration du temple de St-Pierre, le Conseil Municipal a stipulé que la Ville ne serait pas tenue de consacrer annuellement aux travaux de restauration une somme supérieure aux deux tiers de la dépense totale faite dans l'année.

Afin qu'aucune divergence ne pût s'élever ultérieurement au sujet de l'application de cette clause, le comité de l'Association a désiré que l'interprétation en fût fixée d'un commun accord. Une conférence a eu lieu à cet effet entre des délégués du Conseil Administratif et de l'Association; il a été reconnu qu'aucun doute ne pou-

vait s'élever sur l'intention qu'avait eue le Conseil Municipal, et qu'elle devait être entendue ainsi qu'il suit :

A teneur de la disposition ci-dessus relatée, l'Association pour la restauration du temple de St-Pierre ne pourra demander à la Ville d'affecter annuellement aux travaux de restauration une somme supérieure au double de celle que ladite Association y aura consacrée elle-même, mais cette même clause ne fera point obstacle à ce que la Ville, si elle le juge convenable, contribue à la dépense dans une proportion plus forte. En effet, certaines parties des travaux de restauration projetés ne présentent qu'un intérêt artistique ou archéologique secondaire, et ont plutôt un but de simple conservation : la Ville pourra donc être amenée à augmenter, pour ces parties-là, sa part contributive et à aller au-delà des deux tiers de la somme totale qu'auront coûté ces travaux.

Les travaux de restauration exécutés en 1889 et 1890 se divisent en deux catégories : la première comprend les travaux qui ont été effectués dans l'intérieur du temple et la reprise en sous-œuvre des fondations, et la seconde la restauration de la tour du nord.

En ce qui concerne cette dernière, à laquelle seulement contribuait l'Association pour la restauration du temple de St-Pierre, les dépenses se sont élevées

pour l'année 1889 à	Fr.	17,703	50
• • • 1890 à	•	17,007	15
Ensemble	Fr.	<u>34,710</u>	<u>65</u>

L'Association ayant décidé d'allouer à la Ville une somme de 10,000 fr. pour être appliquée aux travaux de restauration en 1890, et la Ville prenant à sa charge les deux tiers de la dépense, les travaux de 1889 et 1890 sont réglés jusqu'à concurrence de 30,000 fr., et le surplus, soit 4710 fr. 65, a été reporté sur la campagne de cette année.

RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE ROHAN ET REMPLACEMENT DE LA STATUE DU DUC HENRI DE ROHAN

Madame Vignier-DeLor avait légué au Consistoire une somme destinée au remplacement de la statue du duc Henri de Rohan, dans le temple de St-Pierre. En vue de l'érection de cette statue, le

Consistoire a demandé au Conseil Administratif de faire procéder à une restauration du tombeau du duc et de la chapelle elle-même, offrant de contribuer, en une certaine mesure, à l'exécution de ce travail. Le Conseil Administratif a accédé à cette demande.

A l'occasion de cette restauration, le caveau contenant les restes du duc et de la duchesse de Rohan a été ouvert pour la seconde fois. Les ossements retrouvés ont été recueillis et replacés dans le caveau, ainsi qu'une plaque de plomb sur laquelle était insculpté le procès-verbal de la première ouverture des tombes du duc et de la duchesse de Rohan, qui avait eu lieu le 17 février 1794. Une seconde plaque de plomb avec une inscription relatant la seconde ouverture du tombeau a été également placée dans le caveau, qui a été refermé et scellé (11 août).

La nouvelle statue, œuvre distinguée du statuaire Ch. Iguel, a été remise par le Consistoire au Conseil Administratif le dimanche 2 novembre. Le procès-verbal de cette cérémonie est déposé aux archives municipales.

Le Consistoire nous a versé, pour sa participation aux frais de la restauration de la Chapelle de Rohan, le solde du legs de Madame Vignier, soit la somme de 2065 fr. La dépense totale s'est élevée à 4203 fr. 30.

TRAMWAYS ET CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE

L'établissement du réseau de tramways à voie étroite a fait l'objet de nombreuses négociations avec la société concessionnaire dans le cours de l'exercice écoulé. Le cadre de ce compte-rendu ne nous permet de citer que les décisions les plus importantes.

La Société des chemins de fer à voie étroite nous a fait des ouvertures visant le reliement du réseau des deux rives par les boulevards et le pont de la Coulouvrenière. Ces propositions étaient appuyées par un projet de consolidation de ce pont basé sur l'introduction d'un système d'armatures des poutres. Les piliers en fonte actuels étaient munis d'un revêtement en tôle, et un élargissement de 3^m,50 était obtenu par l'adjonction de consoles en saillie.

Un semblable projet paraissait donner lieu aux appréhensions les plus légitimes; dans ces circonstances, et en présence de la portée de cette demande, le Conseil Administratif décida de consulter

une commission d'experts chargés de préavisier sur l'adoption du projet présenté. Cette commission, composée de MM. Gaudard, professeur à la faculté technique de Lausanne, Meyer, ingénieur en chef des chemins de fer J. S., et Chappuis, constructeur, fut unanime pour déconseiller le parti proposé et recommander la construction d'un pont annexe juxtaposé à l'ancien et reposant sur des appuis indépendants. Ce projet, qui écartait les dangers qu'eût présentés la solution résultant de la première étude, avait par contre l'inconvénient de produire sur le pont et les boulevards adjacents une dissymétrie regrettable. Une troisième étude, présentée à titre officieux au Conseil Administratif, tendait à la reconstruction totale du pont avec élargissement de six mètres et réemploi des matériaux utilisables de l'ouvrage actuel; la dépense qui en résultait n'eût pas excédé notablement celle afférente au deuxième projet.

L'Administration municipale, désireuse de favoriser, dans la mesure du possible, le développement des institutions économiques intéressant le canton, se montrait disposée à participer à l'exécution du projet dans la mesure où il en résulterait des facilités ou des améliorations pour la circulation publique. Sur ces entrefaites, et en prévision des dépenses qui lui incombait, la société retira sa demande.

De nouvelles demandes de concessions pour les lignes Genève-Douvaine et Genève-Vandœuvres ont été présentées — et acceptées, en ce qui la concerne, par l'Administration municipale. Il en a été de même pour la ligne de raccordement Rive-Plainpalais, empruntant les Boulevards Helvétique et des Philosophes.

Toutes ces lignes sont actuellement exécutées; toutefois de nombreux travaux de parachèvement sont à prévoir pour mettre les voies et leurs abords dans un état satisfaisant.

Un second kiosque a été autorisé au Cours de Rive pour desservir les nouvelles têtes de ligne; une opposition formulée un peu tardivement par le propriétaire d'un immeuble voisin n'a pu être prise en considération par le Conseil Administratif et a été renvoyée à son auteur pour lui donner la suite qu'il jugerait utile.

Plusieurs ruptures de canalisations hydrauliques causées par la charge et l'ébranlement résultant du passage des machines locomotives se sont produites sur certains points où la voie est superposée aux canalisations. Nous consacrons ci-après un article spécial à cet objet.

La Compagnie des tramways suisses, ensuite d'un accord avec l'Etat de Genève, a sollicité l'autorisation de relier à son réseau les magasins généraux de Cornavin, le Port-franc de Rive et la gare des Vollandes. Les embranchements prévus à la rue de Lausanne et au Boulevard Helvétique en vue d'obtenir ce résultat ont été soumis à l'enquête légale de 30 jours et sont actuellement en cours d'exécution. Cette extension du réseau de la Compagnie n'entraîne aucune modification dans le mode de traction actuellement en usage.

RUPTURES DE CANALISATIONS HYDRAULIQUES

Deux ruptures de la canalisation hydraulique à haute pression ont eu lieu à la place des XXII Cantons, sur le point où le chemin de fer à voie étroite passe sur la canalisation. En outre, il s'était déjà produit l'année précédente, au chemin du Pont d'Arve, deux autres accidents semblables, dans les mêmes conditions.

Ces quatre ruptures étaient d'ailleurs les seules qui fussent survenues sur tout l'ensemble du réseau des canalisations à haute pression depuis la mise en service des chemins de fer à voie étroite, et elles avaient eu lieu aux seuls endroits — et aux endroits précis — où les lignes sont superposées aux canalisations, c'est-à-dire sur un espace de quelques mètres seulement.

Cet ensemble de circonstances démontrait que les accidents dont il s'agit étaient uniquement dûs à l'ébranlement causé par le passage des trains, et comme le cahier des charges de la Société des chemins de fer à voie étroite stipule que celle-ci demeure responsable de tous dommages pouvant résulter de la construction et de l'exploitation de ses lignes — c'est là, du reste, un principe du droit commun, — le Conseil Administratif estima devoir réclamer à la société le remboursement des frais occasionnés par les diverses ruptures de canalisations.

La Société déclina d'abord toute responsabilité concernant ces accidents; mais le Conseil Administratif persista dans sa manière de voir, et après divers pourparlers, nous tombâmes d'accord avec la Société des chemins à voie étroite pour donner à cette question la solution suivante :

Le Conseil Administratif renonça, par gain de paix, à réclamer le remboursement des dépenses occasionnées par les ruptures surve-

nues en 1889 au chemin du Pont d'Arve, et cela en considération du fait que les accidents s'étaient produits en dehors de la ville, et que la réclamation de l'Administration avait été formulée tardivement, c'est-à-dire après le règlement des comptes de l'exercice écoulé. Mais la Société consentit, par contre, à indemniser la Ville des frais qui avaient été la conséquence des deux ruptures de la place des XXII Cantons.

Pour l'avenir, la Société des chemins de fer à voie étroite se reconnaît responsable des ruptures qui viendraient à se produire, *dans la ville*, aux points de croisement de ses voies et des canalisations hydrauliques ; mais elle décline toute responsabilité quant à celles qui surviendraient dans les parties du parcours des chemins de fer à voie étroite où les lignes sont simplement superposées aux canalisations. Enfin, pour les ruptures qui auraient lieu sur des points de croisement ou de superposition *hors des limites de la ville*, la question de savoir à qui incomberait le paiement des frais devra être soumise à des experts dans chaque cas particulier.

Cette dernière partie de l'arrangement n'a d'ailleurs été acceptée par le Conseil Administratif que conditionnellement et sous réserve des articles 7, 11 et 13 du cahier des charges des chemins de fer à voie étroite. Aux termes de ces articles, la Ville a toujours le droit de faire déplacer ou enlever aux frais de la Compagnie, et sans indemnité envers elle, tout ou partie de la voie ferrée, dans le cas où elle en reconnaîtrait la nécessité. Le cahier des charges cantonal stipule des prescriptions analogues quant à la partie du réseau située en dehors de la Commune de Genève. La Ville entend conserver le bénéfice de ces dispositions. Si donc des contestations s'élevaient à l'avenir entre elle et la Société des chemins de fer à voie étroite à l'occasion de nouvelles ruptures, et qu'une entente ne pût être obtenue, le Conseil Administratif s'est réservé de demander l'application stricte des susdits articles en tant qu'elle lui paraîtrait nécessaire pour sauvegarder les droits de la Ville.

La Société des chemins de fer à voie étroite a déclaré souscrire à ces réserves.

PROCÈS AVEC MM. PASSAVANT & C^{ie}

Lorsque la Ville de Genève procéda, il y a deux ans, à la conversion en 3 $\frac{1}{2}$ % de ses emprunts 4 % de 1882, 1884, 1885 et 1887, MM. Passavant & C^{ie}, banquiers à Bâle, qui étaient porteurs de 553 obligations de l'emprunt de 1882, ne voulurent accepter ni la conversion, ni le remboursement de ces titres. Cet emprunt avait été contracté antérieurement à la promulgation du Code des obligations, de sorte que le droit applicable au litige était le Code civil. Or, celui-ci statue que le terme est toujours présumé stipulé en faveur du débiteur, à moins qu'il ne résulte de la stipulation ou des circonstances qu'il a été aussi convenu en faveur du créancier, et c'est sur cette disposition que la Ville se fondait pour opérer la conversion de l'emprunt de 1882.

Pour ses emprunts postérieurs, la Ville s'était expressément réservé la faculté d'anticiper le remboursement.

MM. Passavant & C^{ie}, soutenaient que dans le cas en litige, il existait des raisons indubitables de penser que le délai avait été également stipulé dans l'intérêt du créancier. Cela résultait, selon eux, du fait que le remboursement de l'emprunt devait se faire par tirages au sort, suivant un plan d'amortissement en quarante années.

La contestation ayant été portée par MM. Passavant & C^{ie}, devant le Tribunal civil, celui-ci estima, conformément aux conclusions du ministère public, que tant que la loi du 3 août 1889 qui édictait le remboursement de l'emprunt de 1882 subsisterait, les tribunaux cantonaux ne pouvaient que l'appliquer, et qu'en conséquence, la demande de MM. Passavant & C^{ie} était irrecevable.

Mais MM. Passavant & C^{ie}, ayant interjeté appel, obtinrent gain de cause devant la Cour de Justice civile. En effet, la Cour, par un arrêt en date du 5 mai 1890, jugea que, contrairement à ce qui avait été décidé par le tribunal de première instance, la juridiction des tribunaux genevois n'est point limitée à l'application des lois telles qu'elles ont été édictées par le Grand Conseil, mais que ces tribunaux ont incontestablement le droit et le devoir d'examiner, à propos des conflits de droit privé qu'ils ont à trancher, dans quelle mesure ces lois sont conformes aux constitutions, soit cantonale, soit fédé-

rale, et que lorsqu'il y a conflit entre plusieurs dispositions légales contradictoires, les tribunaux doivent décider laquelle de ces dispositions il y a lieu d'appliquer. En fait, la Cour, conformément à l'interprétation admise par le Tribunal fédéral, estima que, dans l'espèce, il résultait des circonstances que le terme avait été convenu dans l'intérêt des deux parties ou dans celui du créancier, et qu'en conséquence, à teneur de l'article 1187 du Code civil, MM. Passavant & C^{ie}, étaient fondés à s'opposer au remboursement anticipé de leurs créances. Les 553 obligations dont ils étaient porteurs devaient donc continuer à être remboursées aux époques déterminées par les tirages au sort conformes au tableau d'amortissement et jouir, jusqu'à leur remboursement, de l'intérêt de 4 % l'an.

Il restait à ce moment 627 obligations de l'emprunt de 1882 non converties ou remboursées, dont 553 en mains des porteurs représentées par MM. Passavant & C^{ie}, 38 en possession de la Banque d'Alsace-Lorraine, et les 24 autres réparties entre un certain nombre de porteurs.

Afin d'arriver à liquider cette affaire, le Conseil Administratif se décida à faire à MM. Passavant & C^{ie} des propositions en vue du rachat des titres qui se trouvaient en mains de ceux de leurs clients pour lesquels ils avaient agi dans le procès. Après divers pourparlers, ces messieurs se chargèrent de traiter aux conditions suivantes avec ceux des intéressés qui accepteraient l'offre de la ville : rachat des obligations au taux de 103 %, plus les intérêts courus et une commission de $\frac{1}{8}$ % pour les intermédiaires. Nous avons pu ainsi obtenir par les soins de MM. Passavant & C^{ie}, la rentrée de 420 titres. Nous en avons racheté un certain nombre d'autres à des particuliers, aux mêmes conditions. Enfin 15 sont sortis aux tirages au sort qui ont eu lieu en conformité du tableau d'amortissement et ont été remboursées au pair.

Il en reste encore 132 en circulation.

RECONSTRUCTION DE LA PARTIE AMONT DU QUARTIER DE L'ÎLE.

Le Conseil Municipal a approuvé, dans sa séance du 11 février 1890, le plan que lui avait présenté le Conseil Administratif pour l'aménagement de la partie du quartier de l'Île comprise entre la rue des Moulins et l'ancienne machine hydraulique. Ce projet,

soumis au Grand Conseil, a été déclaré d'utilité publique par la loi du 10 mars 1890, promulguée le 14 du même mois.

Le total de la dépense prévue au projet, abstraction faite des ressources destinées à la couvrir, était évaluée à Fr. 1,868,000 —, somme dans laquelle les acquisitions d'immeubles entrent pour Fr. 1,503,000.

Nous avons relevé plus haut la liste des immeubles achetés jusqu'à ce jour. Les prix de ces acquisitions forment un total de Fr. 777,500. Il reste à acquérir les immeubles suivants :

Rue des Moulins 4 et 6, appartenant à M^{me} Kimmerle.

Rue de la Machine 1, appartenant aux consorts Gras-Daubenfeld.

» » » 5, appartenant à M. Vellata.

» » » 14, et rue de l'île 9, appartenant à MM. Rojoux-Oltramare.

» » » 2 et rue de la Tour de l'île 4, appartenant aux consorts Chambaz.

» » » 2 et rue de la Tour de l'île 4, appartenant aux consorts Salançonnet.

Rue de la Tour de l'île 1, appartenant aux consorts Butin-Decré.

Le Conseil Municipal n'a pas ratifié l'arrangement que nous avons conclu avec M. Butin pour l'achat de son immeuble et la vente des maisons du Petit-Coutance. Nous espérons néanmoins pouvoir traiter avec M. Butin, de gré à gré, sur d'autres bases, et les négociations, en ce qui le concerne sont simplement suspendues. Pour les autres immeubles elles n'ont pu aboutir, et nous avons dû constater l'impossibilité d'arriver à une entente amiable avec leurs propriétaires. Nous nous sommes donc adressés au Conseil d'Etat pour le prier de vouloir bien, en exécution de la loi du 12 mars 1890, ordonner la vente forcée de ces immeubles, pour lesquels nous avons offert les prix indiqués ci-après :

Immeuble Kimmerle	Fr. 180,000 —
» Gras-Daubenfeld	38,400 — (terrain)
» Vellatta.	32,000 —
» Rojoux-Oltramare.	7,000 —
» Chambaz	52,000 —
» Salançonnet	70,000 —

Depuis lors, nous avons fait avec M. Gras un arrangement en

vertu duquel les parties s'en remettent à un arbitrage pour la fixation de l'indemnité due à ce propriétaire.

Le Conseil Administratif a ouvert un concours pour l'élaboration du plan de reconstruction de cette partie du quartier de l'île. Le jury était composé de cinq membres, dont trois désignés par la Société suisse des ingénieurs et architectes, savoir : MM. Burkli-Ziegler, ingénieur à Zurich, Tièche, architecte à Berne et Léo Chatelain, architecte à Neuchâtel, et deux membres nommés par le Conseil Administratif : MM. Veyrassat, ingénieur à Genève, et Bezencenet, architecte à Lausanne. M. Tièche n'a pu, par suite d'un malentendu, prendre part aux travaux du jury.

Douze projets ont été présentés au concours. Le jury n'a pas cru devoir accorder un premier prix, aucun des projets ne lui ayant paru mériter cette distinction. Les récompenses décernées ont été les suivantes :

2^{me} prix, Fr. 1000, à M. Longerey, architecte, à Paris.

3^{me} prix, Fr. 600, à M. Emile Reverdin.

4^{me} prix, *ex æquo*, Fr. 500, à M. Adrien Peyrot et à M. E.-H. Arthus.

5^{me} prix, Fr. 400, à MM. Kaufmann et Flægel.

Mention honorable à M. Louis Viollier.

Il a été fait une exposition publique des projets présentés au concours.

Le Conseil Administratif avait consulté M. l'ingénieur Burkli-Ziegler sur l'étendue, la nature et les causes des mouvements qu'avaient subis quelques-uns des immeubles du quartier de l'île. Nous avons communiqué au Conseil Municipal le rapport de M. Burkli, ainsi que celui des experts que le Département des travaux publics avait consultés de son côté sur le même sujet.

NÉGOCIATIONS AVEC LA COMPAGNIE DU GAZ.

Nous avons soumis au Conseil Municipal la demande présentée par la Compagnie du Gaz pour obtenir le renouvellement de sa concession. Le Conseil Municipal, conformément au préavis du Conseil Administratif, n'a pas estimé qu'il y eût lieu de donner suite aux propositions formulées par la Compagnie, mais il a chargé le Conseil Administratif de s'entendre avec celle-ci pour faire pro-

céder à une expertise contradictoire immédiate de l'usine et du matériel d'exploitation sur les bases de la clause du rachat (art. 44 et 45 du cahier des charges du 12 janvier 1856).

Le Conseil Municipal a été mis au courant des négociations qui ont eu lieu à ce sujet entre le Conseil Administratif et la Compagnie du Gaz, et il a ratifié l'arrangement auquel elles ont abouti.

Cette affaire suit son cours.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LES ANTICIPATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Conseil Administratif a estimé qu'il y aurait convenance à autoriser, au moins facultativement, l'application de redevances *annuelles* pour les concessions qui font l'objet du règlement du 18 septembre 1889 concernant les anticipations et saillies sur la voie publique. Il peut être équitable, en effet, de ne pas imposer au concessionnaire le paiement, en une seule fois, d'un droit qui a été établi pour toute la durée de l'ouvrage. En outre, il arrive souvent qu'un ouvrage ne doit avoir qu'une durée très restreinte, ou que le concessionnaire ne doit en profiter que pendant un temps très limité, comme tel c'est souvent le cas lorsque l'anticipation est établie par un locataire : il est juste que le concessionnaire ne paie alors que pour le temps durant lequel il profitera de sa concession.

Le Conseil Administratif a donc demandé au Conseil d'Etat l'introduction, dans le tarif, d'une disposition ainsi conçue : « Pour les ouvrages soumis en principe aux droits fixes et qui par leur nature ou les conditions de leur établissement ne comporteraient qu'une durée limitée, la finance à payer par les concessionnaires pourra être convertie en une redevance annuelle. Dans ce cas, l'annuité sera égale au dixième du droit fixe stipulé par le présent tarif. »

Le Conseil d'Etat a bien voulu approuver l'adjonction de cet article au tarif.

ACHAT DE VUES DE L'ANCIENNE GENÈVE.

Le Conseil Administratif a acquis de M. Silvestre, pour le prix de 2500 francs, onze peintures à l'aquarelle représentant des vues de l'ancienne Genève. Cette intéressante collection complète celle de

quatorze vues à la sépia, du même artiste, que la Ville avait déjà achetées il y a quelques années. Le prix en a été porté moitié au compte du musée Rath, moitié à celui de la fondation Diday.

M. Silvestre a offert en don à la Ville une quinzième vue peinte par lui à la sépia, et représentant l'ancien moulin Pélaz, à la Coulouvrenière.

ECLAIRAGE DES CHEMINS PRIVÉS.

Le Grand Conseil a voté, à la date du 10 mai 1890, la loi que le Conseil d'Etat lui avait proposée, sur la demande du Conseil Administratif, afin de préciser par une adjonction à la loi du 6 juin 1868 les obligations des propriétaires en ce qui concerne l'éclairage des chemins privés. La question est donc définitivement réglée pour l'avenir.

Quant aux frais que la Ville avait faits d'office, pour le compte des propriétaires, jusqu'au vote de la loi, le Conseil Administratif a fait remise aux intéressés du coût de l'éclairage proprement dit, mais il leur a réclamé le remboursement des dépenses relatives à l'établissement des canalisations et à l'installation des appareils à gaz, tout ce matériel devant rester leur propriété. C'est dans ces conditions que le litige s'est terminé.

ASSOCIATION D'ÉPARGNE DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Le Comité de l'Association d'épargne des employés de l'administration municipale a apporté quelques modifications aux statuts de cette institution pour les mettre en harmonie avec le code des obligations et avec la nouvelle loi cantonale relative aux conditions requises pour conférer aux Sociétés la personnalité civile. Ces modifications ont été approuvées par le Conseil Administratif.

L'association comptait, au 31 décembre dernier, 196 membres c'est-à-dire presque la totalité des employés de l'administration municipale, ce qui démontre la faveur dont elle jouit auprès de notre personnel. Son avoir s'élevait à Fr. 21,126 90. Durant cette année, les sociétaires ont versé Fr. 4249 30 et la Ville Fr. 6074 05. L'association a reçu Fr. 154 70 de dons ou allocations spéciales. Les intérêts perçus se montent à Fr. 406 30.

SOUSCRIPTION POUR LE MONUMENT DE GUILLAUME TELL.

Nous avons reçu du comité formé pour l'érection d'un monument à Guillaume Tell, à Altorf, une circulaire adressée aux principales communes de la Suisse pour leur demander de participer à cette œuvre.

Le Conseil Administratif a souscrit pour une somme de 200 francs aux frais du monument projeté.

CONCESSION DE LA CHAPELLE DU CIMETIÈRE DE SAINT-GEORGES POUR
DES SERVICES RELIGIEUX.

Le Consistoire a désiré pouvoir utiliser la chapelle du cimetière de Saint-Georges pour la célébration de services religieux, et il nous a demandé, à cet effet, de pourvoir la chapelle du mobilier nécessaire. Le Conseil Administratif a accédé à cette demande.

Ces services auront lieu, dans la règle, quatre fois par an, le jour de Pâques, le jour de Pentecôte, le premier dimanche de juillet et le premier dimanche de septembre. Il ne pourrait en être institué d'autres qu'avec l'assentiment de l'administration municipale.

Le Conseil supérieur de l'Église catholique nationale a été pareillement autorisé, sur sa demande, à user de la même faculté et dans des conditions semblables.

CONCOURS DE MUSIQUE.

Comme pour le précédent concours musical, le Théâtre, la promenade du Lac, la promenade des Bastions et les différents bâtiments du culte, ont été mis à la disposition du Comité d'organisation pour les réceptions, concours et concerts du concours de musique. En outre, avec l'assentiment du Département de l'Instruction publique l'usage des bâtiments scolaires a été également concédé au Comité pour les concours et pour le logement d'une partie des Sociétés suisses et étrangères venues à Genève pour participer à cette fête.

L'arrêté qui avait accordé au Comité d'organisation une allocation de 10,000 francs, stipulait que, dans le cas où les comptes solde-
raient par un bénéfice, celui-ci appartiendrait à l'Etat et à la Ville

de Genève à concurrence de leurs subventions respectives. Le règlement des comptes ayant laissé un boni de Fr. 1226 90, à partager entre l'Etat et la Ville, le Comité de la fête nous a fait verser la somme de Fr. 613 45, revenant à la ville de Genève.

ÉTAT CIVIL

Secrétaire : M. H. PANCHAUD

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 13.		Chap. II. B.	
Voté	Fr. 14,700 —	Prévu	Fr. 2,200 —
Dépensé	» 14,700 —	Reçu	» 2,369 80
		Reçu en plus .	<u>Fr. 169 80</u>

MARIAGES

		Sur 1889	
		Augmentation	Diminution
Entre :			
Genevois et Genevoises	61	soit —	3
Genevois et Suissesses	43	» —	5
Suisses et Genevoises	34	» —	1
Genevois et étrangères	62	» 9	—
Etrangers et Genevoises	37	» —	5
Suisses et Suissesses	85	» —	23
Etrangers et Suissesses	77	» 15	—
Suisses et étrangères	45	» 4	—
Etrangers et étrangères	150	» —	1
Total.	<u>594</u>		
Diminution sur 1889.		<u>10</u>	—
		<u>38</u>	<u>38</u>

Il résulte de ce tableau que les mariages ont été contractés par :

298 Genevois (306 en 1889)
 369 Suisses (402 en 1889)
 521 étrangers (500 en 1889)

Transcriptions de mariages . . . 224, soit diminution de 1 sur 1889
 Publications , . . . 850, , diminution de 35 , 1889

DIVORCES

Entre :		Au profit de		
		l'époux	l'épouse	des 2 époux
Genevois et Genevoises . . .	11	soit 4	8	2
Genevois et Suissesses . . .	12	, 4	6	2
Suisses et Genevoises . . .	6	, —	4	2
Genevois et étrangères . . .	14	, 5	5	4
Suisses et Suissesses . . .	11	, 2	6	3
Etrangers et Suissesses . . .	2	, —	—	2
Etrangers et Genevoises . . .	2	, —	1	1
Etrangers et étrangères . . .	2	, —	2	—
Suisses et étrangères . . .	11	, 4	6	1
Total . . .	71	, 16	38	17

Soit une augmentation de 3 sur 1889.

NAISSANCES

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1889	
				Augmentation	Diminution
Masculins légitimes . . .	198	264	462	—	50
Féminins , . . .	153	258	411	—	19
Masculins naturels . . .	17	22	39	—	10
Féminins , . . .	11	26	37	3	—
	<u>379</u>	<u>570</u>	<u>949</u>		
Soit diminution sur 1889 de				76	
				<u>79</u>	<u>79</u>

Dans le total des naissances, sont compris :

12 jumeaux — augmentation de 1 sur 1889
 4 jumelles — diminution de 5 sur 1889

Venus au monde comme suit :

$\underbrace{5 \text{ fois}}$	$\underbrace{1 \text{ fois}}$	$\underbrace{2 \text{ fois}}$
2 garçons	2 filles	1 garçon et 1 fille

Répartition des naissances suivant la nationalité

		Sur 1889	
		Augmentation	Diminution
Genevois	262	4	—
Suisses d'autres Cantons	301	—	31
Etrangers	386	—	49
Total.	949	4	80

Transcription d'actes de naissance : 266, soit une augmentation de 8 sur 1889.

DÉCÈS

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1889	
				Augmentation	Diminution
Masculins	182	263	445	138	—
Féminins	193	252	445	51	—
Morts-nés masculins	11	21	32	2	—
féminins	5	15	20	2	—
	391	551	942		
Soit augmentation sur 1889 de				193	193

Répartition des décès suivant la nationalité

		Sur 1889	
		Augmentation	Diminution
Genevois.	368	97	—
Suisses d'autres Cantons	217	3	—
Etrangers	357	93	—
Total.	942	193	—

Transcriptions d'actes de décès : 513, soit 73 de plus qu'en 1889.

Expéditions d'actes délivrés par le Bureau

	Sur 1889	
	Augmentation	Diminution
1165 actes de naissance.	36	—
440 actes de décès	144	—
314 actes de mariage	—	103
<u>1919 actes, soit une augmentation sur</u> 1889 de		<u>77</u>
	<u>180</u>	<u>180</u>

Les expéditions d'actes de mariage se divisent comme suit :

Actes antérieurs au 31 Décembre 1875, délivrés à raison de fr. 2,50	67 (soit diminution de 5 sur 1889).
Actes postérieurs au 1 ^{er} Janvier 1876, délivrés à raison de fr. 1,50	247 (soit diminution de 98 sur 1889).
Total.	<u>314</u>

Le produit de ces diverses expéditions s'est élevé à la somme de	Fr. 2,945 50
dont il faut déduire 1919 timbres à 30 c.	» 575 70
	<u>Net. . . Fr. 2,369 80</u>

Soit une augmentation sur 1889 de Fr. 87 40.

Aux 1919 expéditions payées, il y a lieu d'ajouter :

91 actes de naissance délivrés gratuitement.	
21 » de décès » »	
19 » de mariage » »	
247 certificats de publication »	
<u>Total</u>	<u>378 expéditions, soit augmentation de 3 sur 1889.</u>

Le nombre total des actes délivrés a donc été de 2297 en 1890,
soit une augmentation de 80 sur 1889.

Les opérations du Bureau, pendant l'année 1890, se résument comme suit :

		Sur 1889	
		Augmentation	Diminution
1° Actes de naissance.	949	—	76
2° » de décès	942	193	—
3° » de mariage	594	—	10
4° Inscriptions de divorces. . . .	71	3	—
5° Publications de mariage	850	—	35
6° Transcriptions de naissances. .	266	8	—
7° » de mariages	224	—	1
8° » de décès.	513	73	—
9° Expéditions d'actes	2,297	80	—
10° Livrets de famille	602	—	13
11° Légitimations par mariage. . .	43	—	4
12° Légitimations après mariage . .	3	—	—
13° Communications d'office. . . .	2,789	107	—
	<u>Total.</u>		
	<u>10,143</u>		
	soit augmentation sur 1889 de		325
		<u>464</u>	<u>464</u>

Le tronc placé dans la salle des mariages a produit, pendant l'exercice de 1890, fr. 626 45 (fr. 679 95 en 1889) qui ont été versés à l'Hospice Général, — ainsi que fr. 140, produit de la taxe de 14 mariages célébrés en dehors des jours officiels (fr. 130 — en 1889).

Fr. 140 provenant du même chef ont été versés dans la Caisse d'épargne des fonctionnaires municipaux.

CHAPITRE III

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL

Directeur : M. L. HAAS.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 16.			
Voté.	Fr. 51,887 —	Prévu	Fr. 236,750 —
Dépensé	53,076 35	Reçu	155,200 25
Dép. en plus	<u>Fr. 1,189 35</u>	Reçu en moins.	<u>Fr. 81,549 75</u>

Le *droit d'abattage* a été perçu sur :

4,340 bœufs produisant	Fr.	32,594 —
1,020 vaches	»	6,988 —
5,600 porcs	»	18,448 —
13,218 veaux	»	28,361 —
15,871 moutons	»	17,153 —
<u>40,049 têtes produisant</u>	<u>Fr.</u>	<u>103,544 —</u>

soit 3432 têtes et fr. 50,748 de moins qu'en 1889.

Le *service de pesage* a porté sur 43,510 pesées et 23,245 bulletins de poids, qui ont produit Fr. 7,866 50
soit fr. 421 35 de moins qu'en 1889.

Le *droit d'entrée au marché* a été perçu sur :

2,647 bœufs produisant	Fr.	1,323 50
479 vaches	»	239 50
13,438 veaux	»	2,687 60
9,959 moutons	»	995 90
1 chèvre	»	10
<u>26,524 têtes produisant</u>	<u>Fr.</u>	<u>5,246 60</u>

soit 1440 têtes et fr. 539 de moins qu'en 1889.

Les *écuries publiques* ont produit fr. 7,622 35 comme suit :

1,335 bœufs	5,508 journées	Fr.	1,101 60
438 vaches	1,639 »	»	327 80
346 chevaux	794 »	»	158 80
1,965 porcs	7,525 »	»	752 50
268 veaux	318 »	»	31 80
1,369 moutons	3,075 »	»	153 75
8,791 droits de marché			1,502 —
3,073 bottes de foin			1,536 50
9,117 pieds engrais			1,643 80
18 1/2 mois de loyer écuries			443 80
			<hr/>
		Fr.	7,622 35

soit fr. 1,986 75 de moins qu'en 1889.

Le *droit de dépôt* (ou droit de cheville) a produit Fr. 142 50
soit fr. 11 50 de moins qu'en 1889.

Les *poids publics* de Cornavin, Rive et Rond-Point de Plainpalais, qui dépendent du service de l'Abattoir, ont produit Fr. 8,542 60
soit fr. 35 05 de plus qu'en 1889.

Les recettes sont de fr. 81,488 25 inférieures aux prévisions du budget.

Les différences en moins sont les suivantes :

Sur Abattage	Fr.	76,456 —
Magasins	»	44 20
Pesage	»	1,133 50
Marchés	»	753 40
Ecuries publiques	»	2,377 65
Dépôt	»	57 50
Recettes diverses	»	26 80
Poids publics	»	457 40
Voirie	»	313 65
Fourrage	»	328 —
Glacière	»	38 15
		<hr/>
	Fr.	81,986 25

dont il faut déduire les différences en plus :

Sur Triperie	Fr.	425 —
Procès verbaux	»	73 —
		<hr/>
En moins sur l'exercice 1890	Fr.	81,488 25

Les recettes de cet important service ont été, comme on vient de le voir, de fr. 81488,25 au-dessous des prévisions: fr. 155,261,75 encaissés contre fr. 236,750 prévus.

C'est sur la rubrique « abattage » que la moins-value est le plus considérable; c'est elle qui constitue à elle seule la presque totalité du déficit, puisqu'elle y figure pour une somme de fr. 76,456.

Cette forte diminution provient de deux causes. La première, la principale, est la réduction des droits d'abattage, à laquelle nous avons dû consentir en mars dernier. Les considérations militant en faveur de cette réduction ont été exposées déjà à l'occasion du compte-rendu de 1889. Nous n'y reviendrons pas.

Nous dirons seulement que l'ancien tarif se montait à fr. 29,50 pour l'ensemble de l'abattage. Il a été abaissé à fr. 19. C'est un rabais de 35 % qui, produisant ses effets pour neuf mois de l'année, nous occasionne une diminution d'un tiers des recettes prévues, soit de fr. 45,000 en chiffres ronds.

C'est un gros chiffre. Le Conseil Administratif a-t-il été bien inspiré en cédant dans une aussi large mesure aux exigences de Messieurs les bouchers et les charcutiers? Au point de vue égoïste des intérêts administratifs, la question est discutable. Mais si nous examinons l'affaire au point de vue de l'avantage que nous avons au maintien des bons rapports entre l'Administration et cette partie importante de sa clientèle, nous estimons que cette solution était la meilleure. Nous croyons pouvoir espérer que l'avenir nous donnera raison.

La seconde cause de cette diminution de recette est la concurrence toujours plus considérable que font aux industriels établis dans le pays les importateurs de viande étrangère. Cette concurrence se traduit par une diminution, pour l'abattage, de 3432 têtes de bétail sur l'année précédente. Et la preuve que cette cause a bien son importance, c'est que le déficit porte pour la presque totalité sur les animaux dont l'abattage hors des abattoirs est plus facile, soit sur les veaux et les moutons, qui sont en diminution sur l'année 1889, les premiers de 1765, les seconds de 1541 têtes.

Nous avons déjà nanti ailleurs le Conseil Municipal des démarches que nous avons faites pour remédier à ce fâcheux état de choses. Nous pourrions trouver le remède dans l'établissement d'un droit d'estampillage sur les viandes, système qui se pratique dans

outes les villes suisses qui nous avoisinent. Nous nous sommes, dans ce but, adressés au Conseil d'Etat, et l'affaire semblait devoir aboutir promptement. Mais des influences étrangères sont venues à la traverse, et les dispositions favorables qu'avait témoignées l'Etat au début des négociations paraissent s'en être ressenties. Le Conseil Administratif a plusieurs fois rappelé par lettre au Conseil d'Etat cette question, dont la prompte solution a pour les intérêts de la ville une importance toujours plus évidente. Les commissions du budget et du compte-rendu ont, dans leurs rapports, insisté sur le même fait, appuyant les desiderata du Conseil Administratif ; l'Autorité cantonale ne répond pas, le sphynx reste muet, et la prospérité de notre établissement continue à être de plus en plus compromise. Nous espérons pourtant qu'une décision finira par être prise, conforme aux droits de la Ville, aux nécessités de l'hygiène publique, et de nature à sauvegarder les intérêts nombreux des industriels établis sur notre territoire.

Les autres rubriques des recettes ne présentent rien de saillant. Elles demeurent généralement dans les limites prévues.

Quant aux dépenses que nous aurions voulu pouvoir diminuer, en face des recettes malheureusement bien réduites, elles sont restées conformes aux prévisions. Quel que soit le rendement, on ne peut exploiter un établissement de ce genre sans des frais d'entretien qu'on ne peut diminuer sans nuire à la bonne marche du service. L'administration a, du reste, tout intérêt à ce que rien ne laisse à désirer. Il faut que ceux qui sont forcés par les règlements à utiliser les abattoirs soient assurés de pouvoir le faire dans les meilleures conditions.

L'un des employés du service des poids publics, M. Grillet, est décédé. Il a été remplacé par M. Crespin, ancien veilleur à l'octroi.

CHAPITRE IV

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
N° 17 à 40.			
Voté. . . .	Fr. 478,258 20	Prévu . . .	Fr. 116,183 —
Dépensé . . .	» 482,539 30	Reçu . . .	» 117,329 50
Dép. en plus .	<u>Fr. 4,281 10</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 1,146 50</u>

Pour les explications relatives aux augmentations et diminutions de dépenses, nous renvoyons aux diverses divisions de ce chapitre.

En ce qui concerne les recettes, nous signalerons l'excédent important des écolages de l'École de commerce. Les écolages de l'Académie professionnelle sont pareillement en augmentation sur les prévisions budgétaires. Par contre, il y a diminution sur le produit des écolages de l'École d'horlogerie : prévu fr. 6,000 reçu fr. 5,880 ; — sur l'allocation de la Confédération pour l'Académie professionnelle : prévu fr. 3,800, reçu fr. 3,500 ; — sur l'allocation fédérale pour le Musée des Arts décoratifs : prévu fr. 8,133, reçu fr. 8000. Enfin l'allocation de l'Etat pour la classe d'éléments d'architecture et d'ornement spécialement destinée aux élèves de l'École des Arts industriels, ne nous a pas été payée en 1890, le Conseil d'Etat ayant omis d'inscrire cette somme de fr. 1,500 au budget de l'année dernière ; mais l'allocation figure au budget de 1891 : c'est donc une affaire régularisée pour l'avenir.

SECTION I

Ecoles enfantines.

Inspectrice cantonale : M^{lle} S. DOMPMARTIN.

Dépenses.

Budget n° 17.

Voté	Fr. 30,583 30
Dépensé	» 29,452 65
Dép. en moins . .	<u>Fr. 1,130 65</u>

Nous avons quelques diminutions et augmentations dans le traitement des maîtresses et sous-maîtresses, lettres *a, b, c, d*; — et des diminutions sur *e, surveillance des enfants*; — *f, traitement des concierges*. — *g, service de propreté*, — *h, frais divers*.

Les inscriptions dans nos écoles enfantines se sont élevées au chiffre de 2329, accusant encore une augmentation sur l'exercice précédent. Nous avons pu, par suite de l'ouverture de la nouvelle Ecole du Parc de Montbrillant, dédoubler certaines classes trop encombrées, mais nous devons prévoir encore dans un délai rapproché la création de nouvelles salles.

Grâce aux efforts continus de notre personnel enseignant, la marche des écoles enfantines a été satisfaisante. Aussi avons-nous été heureux de pouvoir améliorer la situation de nos maîtresses, en leur accordant la légère augmentation de traitement visée dans le compte-rendu de l'an dernier et portée au budget de 1891.

M. le Dr Olivet témoigne toujours à nos écoles un intérêt sympathique, dont nous nous le remercions sincèrement.

L'état sanitaire, qui s'était maintenu dans de bonnes conditions pendant l'année, a subi un changement notable en décembre, et nous avons eu à constater quelques cas de diphtérie, rougeole, scarlatine, etc., etc. Par mesure de prudence et sur le préavis du Bureau de salubrité, nous avons fermé les écoles pendant quelques semaines.

Dans le courant de cet exercice, nous avons appelé aux fonctions de maîtresse, M^{lle} Emma Willemin, qui, depuis 1883, remplissait celles de sous-maîtresse. M^{lles} Chrétien, Baatard, Weber, Bottge et Yersin ont été nommées sous-maîtresses.

Ces différentes nominations ont été approuvées par le Conseil d'Etat.

M^{lle} M. Brosset a été admise à suivre les classes enfantines en qualité d'élève-maîtresse.

ÉCOLES ENFANTINES

ÉCOLES	Classes	Maitresses	Sous-Maitresses	Inscrits au 1 ^{er} Janvier 1890	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Elèves restant au 31 Décembre 1890	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles	Genevois	Suisses	Étrangers
Rue d'Italie et S ^t -Antoine . . .	6	5	4	302	213	515	165	350	186	164	128	98	124
Rue Calvin.	4	3	3	175	105	280	90	190	94	96	75	63	52
Rue des Terreaux	7	6	7	423	222	645	234	411	201	210	138	112	161
Parc de Montbrillant	4	5	4	234	143	377	112	265	138	127	65	90	110
Pâquis, rue du Môle.	6	5	4	331	181	512	172	340	181	159	74	94	172
	27	24	22	1465	864	2329	773	1556	800	756	480	457	619

SECTION II

Ecoles primaires et Ecoles du soir.

*Commission des Ecoles primaires et enfantines nommées par le
Conseil Municipal le 17 Juin 1890.*

MM. TURRETTINI. — LE COULTRE. — GALOPIN. — SAUTER. — LESCHAUD.
— SCHNÉEBLI. — GUILLAUMET-VAUCHER. — RENAUD. — ROUX. — MAGNIN.
— RAMU. — PATRU.

Dépenses.

Budget n° 18.

Voté	Fr. 106,924 90
Dépensé	103,042 45
Dép. en moins .	Fr. <u>3,882 45</u>

Il y a diminution sur les dépenses afférentes aux traitements des régents et régentes, sous-régents et sous-régentes, sur les indemnités de logement, sur le service de propreté; — par contre augmentation sur la fête annuelle des écoles, dont les frais concernent également les Ecoles enfantines.

Les Ecoles primaires étant sous la direction exclusive de l'Auto-
rité cantonale, nous devons nous borner à transcrire ici, comme
nous le ferons pour la section suivante, les données statistiques et
les renseignements complémentaires que nous a fournis le Dépar-
tement de l'instruction publique.

A la fin de l'année scolaire 1889-1890, les écoles primaires de la
ville de Genève comptaient 3665 élèves, dont 1781 garçons et 1884
filles.

Au 31 Décembre, la population scolaire était de 3672 élèves (1823
garçons et 1849 filles) ainsi répartis au point de vue de leur natio-
nalité :

	Garçons	Filles	Genevois	Suisse Cantons	d'autres Etrangers	Total
Bd. James Fazy	792	758	568	422	560	1550
Pâquis	359	370	181	214	334	729
Grutli	260	259	213	151	155	519
Malagnou	183	364	234	127	186	547
Madeleine	229	98	102	111	114	327
	<u>1823</u>	<u>1849</u>	<u>1298</u>	<u>1025</u>	<u>1349</u>	<u>3672</u>

La fréquentation des écoles a été quelque peu compromise, surtout à la fin de cette année, par diverses maladies qui ont sévi plus particulièrement dans certains quartiers.

L'enseignement a continué à être dirigé dans le sens indiqué par la dernière loi sur l'instruction publique, c'est-à-dire que les maîtres concentrent toujours davantage leurs efforts sur le côté éducatif de leur mission. La plupart sont désormais pénétrés de cette idée que l'école n'est pas appelée seulement à fournir des connaissances, mais surtout et avant tout à développer des intelligences, à former des caractères et des consciences, et aussi à donner aux enfants des habitudes de travail, d'ordre, de régularité et de réflexion.

Les résultats de l'année ont été très satisfaisants dans la grande majorité des classes.

L'enseignement du dessin dirigé par MM. Bodmer et Martin a reçu une impulsion nouvelle. Une petite exposition des dessins faits dans les écoles a permis de constater des progrès réjouissants accomplis dans un laps de temps très court.

Personnel enseignant.

Les nominations suivantes ont été faites dans le personnel enseignant.

MM. Guillaumet, régent à Chêne-Bougeries, Sigg, Sage, Boubier, Muller et Schondelmeyer, sous-régents, ont été nommés dans les écoles de la ville.

M^{mes} Guillermet, Hornung, Fioratti, Rassiât, Déléaval, Fontaine-Chalet, Gut, Jaquerod, Fatio, Veillard, Marcinhes, Grisel, Baron, Delamure, Durand, Henneberg, Dunant-Viquerat, Ballet, Lecoultre, Verdant, Coulin, Bruckelmayer, Lamon, Seidel, Anneville, Grünholzer et Nast ont été appelées aux fonctions de régentes en ville.

Le Département a eu à enregistrer un décès, celui de M. Bard, régent.

SECTION III

Ecoles complémentaires.

Dépenses.

Budget n° 19.

Voté.	Fr. 4,500 —
Dépensé.	6,164 —
Dép. en plus	<u>Fr. 1,664 —</u>

Nous rappellerons simplement, à l'occasion de cet excédent, que la Ville rembourse au Département de l'Instruction publique les dépenses que comporte ce service et n'exerce aucune action sur leur emploi.

La population des écoles complémentaires s'élevait, à la fin de l'année scolaire 1889-1890, au chiffre de 680 élèves, soit 352 garçons et 328 filles.

Ces 680 élèves se répartissent comme suit au point de vue de la nationalité :

	Garçons	Filles	Genevois	Suisses d'autres cantons	Etrangers	Total
Bd James Fazy	154	123	95	78	104	277
Pâquis	45	65	32	31	47	110
Grütli	69	59	46	33	49	128
Malagnou	84	81	56	44	65	165
Totaux	<u>352</u>	<u>328</u>	<u>229</u>	<u>186</u>	<u>265</u>	<u>680</u>

Les écoles complémentaires de la ville de Genève forment 23 classes, dont 12 de garçons et 11 de jeunes filles.

Bien que la régularité des élèves se soit quelque peu améliorée, cependant l'enseignement est toujours entravé par l'inassiduité et les arrivées tardives d'un certain nombre. D'autre part, la grande inégalité qui règne dans les connaissances des jeunes gens qui fréquentent les écoles complémentaires complique singulièrement la tâche des fonctionnaires. Malgré cela, cependant, les résultats de l'année ont été satisfaisants dans leur ensemble.

L'année scolaire 1890-1891 s'est ouverte avec un chiffre de 600 élèves environ.

SECTION IV.

Ecole d'horlogerie.

Doyen : M. Emile JAMES.

Commission de surveillance.

M. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — CARTIER, Charles-Louis. — CORDIER, François-John. — DÉGALLIER, Charles. — DEMOLIS, M.-Samuel. — GAILLARD, Edouard. — GLASER, Marc. — GOLAY, Pierre. — LACHENAL, Louis. — MOREL, Henri. — PAVID, Jⁿ-L^s-Alph. — PIGUET-FAGES, Charles. — PITHAN, Henri-Auguste. — PLOJOUX, Marc. — ROUGE, Archange. — ROUGE, G.-M. — SAVOIE, J. — TSCHUMI, Adolphe. — WAGNON, Ami.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 20.		Prévues pour écolages.	
Voté	Fr. 44,580 —	Voté	Fr. 6,000 —
Dépensé	» 45,399 25	Reçu	» 5,880 —
Dép. en plus. . .	<u>Fr. 819 25</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 120 —</u>

La subvention de la Confédération, prévue en fr. 13,000, a été réduite de la petite somme indiquée ci-dessus par suite d'une légère économie réalisée sur les dépenses de cet établissement telles qu'elles avaient servi de base à la fixation de l'allocation fédérale.

Les différents maîtres composant le personnel enseignant de l'école, qui avaient été nommés pour un an, à titre d'épreuve, ont été confirmés, à titre définitif, dans leurs fonctions. M. Emile JAMES, maître de théorie, qui était chargé de la surveillance générale de l'école, a été nommé doyen.

L'Ecole a été fréquentée cette année par 99 élèves, dont 53 Genevois, 22 Suisses d'autres cantons et 24 étrangers. Le nombre des élèves, au 31 décembre, était de 66, se répartissant comme suit :

Classe de blanc	13
• de remontoirs.	8
• de finissage	9
• d'échappements	2
• de cadrature	5
• de fabrication mécanique	4
• de repassage	3
Mécanique	<u>22</u>
Nombre égal.	<u>66</u>

La Société des Fabricants d'horlogerie, la Société des horlogers et le Comité du *Journal suisse d'horlogerie* ont continué à marquer l'intérêt qu'ils portent à l'Ecole d'horlogerie par l'allocation de prix à nos élèves, savoir :

Société des Fabricants, Fr. 100 pour plusieurs prix.

Société des horlogers, Fr. 20, prix pour un élève de la classe d'échappements.

Journal suisse d'horlogerie, abonnement d'une année, prix pour un élève.

La bibliothèque de l'Ecole a reçu les dons suivants : *Journal suisse d'horlogerie*, deux brochures.—*Uhrmacher Journal* de Zurich, une année. — *Uhrmacher Zeitung* de Vienne, une année.

M. Nicolas Fuchs, citoyen argovien, en son vivant ancien horloger, demeurant à Genève, a légué à l'Ecole d'horlogerie la somme de 10,000 francs pour la formation d'un fonds destiné à l'enseignement de la fabrication des pendules. Ce legs a été accepté par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} août.

SECTION V

Ecole de Commerce.

Directeur : M. Ch. FIVAT.

Commission de surveillance.

MM. A. DIDIER, délégué du Conseil Administratif, président. — ANNEVELLE, Albert. — BONNETON, Ph. — BOUVIER-MARTINET. — BROCHER, Ernest. — FUOG, Th. — MEYLAN, Ed. — PATRU, Alphonse. — TURIAN-LACROIX, Ch. — WAGNON, Aimé. — WOLF, Emile.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 21		Prévues pour écolages.	
Voté	Fr. 33,000 —	Voté	Fr. 6,000 —
Dépensé	» 34.744 50	Reçu	» 8,756 50
Dép. en plus. . .	<u>Fr. 1,744 50</u>	Reçu en plus . .	<u>Fr. 2,756 50</u>

Les recettes de l'Ecole, budgétées à fr. 14,000, en y comprenant l'allocation de l'Etat, se sont élevées à fr. 16,756 50, dépassant de fr. 2756 50 nos prévisions.

Les dépenses prévues à fr. 33,000 ont atteint le chiffre de fr. 34,744 50 soit fr. 1744 50 de plus que la somme portée au budget.

L'augmentation des recettes provient, comme on vient de le voir, des écolages, qui, par suite de l'accroissement du nombre des élèves, ont donné une recette de fr. 8756 50, au lieu de fr. 6000.

Quant aux dépenses, il eût été facile de les maintenir dans les limites prévues, les sommes mises à la disposition de l'Ecole étant suffisantes pour faire face à tous les besoins courants.

Mais notre Musée d'échantillons, qui renferme aujourd'hui pour une somme relativement importante de produits, réclamait impérieusement les installations nécessaires pour les loger. C'était des frais assez considérables que nous n'osions, au début, prendre à notre charge. Cette année, notre situation étant bien assurée, nous nous sommes décidés à faire construire des vitrines à leur usage. La dépense se monte à un peu plus de fr. 2000 Nous pensions d'abord la faire supporter à deux exercices, mais en face du résultat financier favorable de celui-ci, nous avons préféré solder ce compte en une seule fois. C'est ce qui explique la somme de fr. 2154 75 portée en dehors des rubriques prévues et destinée à l'usage indiqué ci-dessus.

Malgré cette dépense extra-budgétaire, le résultat de cet exercice peut se résumer ainsi : D'après notre budget, l'Ecole devait coûter à la Ville fr. 19,000, soit fr. 33,000 de dépenses contre fr. 14,000 de recettes. Elle a coûté réellement fr. 17,988, soit une dépense de fr. 34,744 50 en face d'une recette de fr. 16,756 50. Elle a donc coûté réellement fr. 1012 de moins que nos prévisions.

Nous pouvons donc constater aujourd'hui que malgré certains pronostics fâcheux qui ont, à ses débuts, accueilli la création nou-

velle, celle-ci n'a point jusqu'à ce jour imposé à la caisse municipale des sacrifices excédant ceux qui avaient été prévus. Et nous pouvons à juste titre espérer que ces sacrifices seront réduits encore à l'avenir par l'obtention d'un subside de la Confédération. Le principe d'une subvention à accorder aux établissements d'instruction commerciale a été, en effet, discuté de nouveau dans le sein des Chambres fédérales. Tout laisse prévoir que nos autorités feront cette fois un favorable accueil à cette idée qui part d'un point de vue absolument juste et équitable.

Nous avons la conviction que l'année 1891 ne se passera pas sans qu'une loi soit votée dans ce sens. Ce sera tout à la fois, pour notre nouvelle institution, un double avantage moral et pécuniaire.

SECTION VI

Ecoles d'Art.

Le rapport sur la marche des Ecoles d'Art sera présenté à la fin de l'année scolaire, dans la cérémonie de la distribution des prix. Nous ne consignons ici que les résultats financiers de l'exercice et les détails d'ordre purement administratif.

I

Ecoles de dessin.

Commission.

MM. BOURDILLON, A., délégué du Conseil Administratif, président.
— BONNET, JOHN, — CAMOLETTI, JOHN. — DARIER, CHARLES. — DECRUE, PAUL. — FURET, FRANCIS. — JUVET, HENRI. — PLOJOUX, M.-SAMUEL. — RAMU, ALEXANDRE. — VAILLY aîné.

Budget n° 22.

Voté	Fr. 39,140 —
Dépensé	40,308 —
Dép. en plus . .	<u>Fr. 1,168 —</u>

L'augmentation porte surtout sur *d. prix, g. modelage, h. four de céramique.*

II

Ecole d'art appliqué à l'industrie.

Directeur : M. BENOIT-MUZY.

Commission :

MM. BOURDILLON, André, président. — BESANÇON, J.-M. — BONNET, John. — CHOMEL, Francis. — D'IVERNOIS, Emile. — GOLAY, Emile. — JUVET, Henri. — PLOJOUX, M.-Samuel. — POGGI, François. — RAMBAL, Laurent.

Budget n° 23.

Voté	Fr. 7,900 —
Dépensé	» 7,804 55
Dép. en moins . .	Fr. <u>95 45</u>

Comme les années précédentes, les associations des ouvriers et des patrons bijoutiers et graveurs ont bien voulu mettre à notre disposition des prix destinés aux élèves méritants de leurs professions. Ne nous laissons pas de leur exprimer notre gratitude, puisqu'elles ne se lassent pas de manifester l'intérêt qu'elles portent à notre Ecole d'art appliqué à l'industrie.

III

Ecole des Beaux-Arts.

Directeur : M. Barthélemy MENN.

Commission :

MM. BOURDILLON, André, président. — DARIER, Charles. — DECRUE, Paul. — DELAPEINE, Samuel. — DESHUSSES, Hippolyte. — FURET, Francis. — JUVET, Henri. — LUGARDON, Albert. — POGGI, François. — RAVEL, D.-John.

Budget n° 24.

Voté	Fr. 8,550 —
Dépensé	» 8,391 40
Dép. en moins . .	Fr. <u>158 60</u>

IV

Académie d'après le modèle vivant.

Budget n° 25.

Voté	Fr. 1,300 —
Dépensé	1,229 50
Dép. en moins	<u>Fr. 70 50</u>

Un concours a été ouvert parmi les élèves et anciens élèves des Ecoles municipales d'art pour le diplôme de l'Ecole supérieure de commerce de la ville de Genève. Dix-sept projets ont été présentés pour le concours d'esquisses. Quatre de ces projets furent admis au concours définitif. Le prix a été décerné à M. Alfred Chabloz. Les trois autres concurrents ont obtenu des mentions comme il suit: 1^{re} M. Gustave Wendt, 2^e M. Henri Dufour, 3^e M. Georges Rahn.

Une somme de 350 francs était affectée à ce concours. Il a été alloué à l'auteur du projet primé une récompense de 200 francs. Les auteurs des trois autres projets qui ont obtenu des mentions ont reçu chacun 50 francs.

Le règlement des Ecoles d'art a été révisé. Nous avons apporté à quelques unes de ses dispositions des modifications de détail, d'ailleurs peu importantes, demandées par la Commission. Le nouveau règlement est inséré au Recueil des arrêtés des deux Conseils, à la date du 16 septembre.

SECTION VII

Collèges de Genève.

Budget n° 26

Voté	Fr. 1,300 —
Dépensé	2,768 95
Dépensé en plus	<u>Fr. 1,468 95</u>

Le chauffage et l'éclairage des collèges incombe à l'Etat. La convention du 15 juillet 1888 qui a réglé cette question n'avait pas fait

de réserve en ce qui concerne les concierges de ces établissements et aucun crédit n'était inscrit au budget pour cette dépense; mais les concierges étant les employés de la Ville, il est évident que leur chauffage et leur éclairage est à la charge de celle-ci. Nous avons dû bonifier à l'Etat, de ce chef, une somme de Fr. 3,500 dans le règlement des comptes de chauffage et d'éclairage des collèges pour 1887, 1888 et 1889. Cette somme a été portée au débit du compte de *Résultats généraux*. L'augmentation de dépense constatée ci-dessous, pour 1890, a la même cause. Cette situation sera régularisée au prochain budget.

SECTION VIII

Académie professionnelle.

(Fondation Bouchet)

Directeur: M. Aimé BOUVIER.

Dépenses.

Budget n° 27.

Voté	Fr. 11,900 —
Dépensé	• 10,573 60
Dépensé en moins	Fr. 1,326 40

Recettes.

Chapitre IV, lettres *h, i, j.*

	Prévu.	Reçu.
Intérêts du legs Bouchet	Fr. 6,400	Fr. 6,400
Ecolages des cours	• 300	• 743
Allocation de la Confédération	• 3,800	• 3,500
	Fr. 10,500	Fr. 10,643
Reçu en plus	• 143	
	Fr. 10,643	

Les cours de l'Académie professionnelle ont réuni 756 inscriptions, soit 486 aux cours de dames et 270 aux cours d'hommes.

L'enseignement a, d'une manière générale, suivi une marche progressive et encourageante pour l'avenir.

Les cours pratiques proprement dits, tels que ceux des tailleurs et des cordonniers ont continué à être suivis avec beaucoup d'assiduité par un auditoire qui demeure en grande partie le même depuis un certain nombre d'années.

Les apprentis tapissiers ont eu cette année un cours de dessin à main levée et un cours de garniture. Les examens faits à la fin des leçons ont constaté des résultats très intéressants. Il est juste de dire que le succès doit être attribué en majeure partie à la sollicitude la Chambre syndicale des ouvriers tapissiers, qui s'intéresse d'une manière active et constante à la marche de cet enseignement.

Le cours de dessin à main levée et celui destiné aux ébénistes ont rendu de réels services à ceux qui les ont suivis. Il est regrettable que ces enseignements, qui sont pourtant confiés à des professeurs expérimentés, ne réunissent pas un plus grand nombre d'élèves.

Il a été institué, cette année, un cours de dessin appliqué à la mécanique et à la serrurerie. Ce cours a été si favorablement accueilli, que le nombre des élèves nous a obligé à la subdivision en deux sections, l'une de mécaniciens, l'autre de serruriers.

L'enseignement a été donné en partie à l'aide de modèles graphiques, mais les mesures sont prises pour que dorénavant les élèves puissent dessiner d'après des objets.

Le cours de chimie a consisté surtout en manipulations; il a été suivi avec beaucoup d'entrain.

La calligraphie et la comptabilité n'ont pas réuni autant d'auditeurs qu'on aurait pu l'espérer. Cela a tenu en partie à ce que l'existence de ces cours n'était pas assez connue, en partie à ce que l'on ne se rend pas assez compte de leur importance.

Comme par le passé, le cours fait par M. le professeur Yung au Musée Rath a attiré un nombreux auditoire, que l'intérêt du sujet traité a maintenu fidèle jusqu'au bout.

Cours pour dames.

Les cours pour dames ont compté 486 inscriptions, ainsi réparties :

Coupe de vêtements de dames	154
" " d'enfants	85
Lingerie	67

Couture à la machine	27
Calligraphie et comptabilité	29
Dessin de broderies	42
Repassage et dégraissage	82

Les cours pour dames, dont le succès va croissant chaque année, constituent une véritable école de perfectionnement pour adultes. Si, à cet égard, la ville de Genève s'impose des sacrifices importants, ces sacrifices sont largement compensés par les services que rendent ces cours à nombre d'ouvrières et de mères de famille.

Les leçons ont été suivies avec la plus grande régularité. Il a été mérité 153 certificats d'assiduité, dont 70 par des élèves n'ayant pas d'absence, et 83 par des élèves ayant manqué une seule leçon.

Les *examens* de fin de cours ont été subis par 305 élèves et ont présenté des résultats très satisfaisants.

Le cours de coupe pour couturières en dames a compté 100 inscriptions et a dû être divisé en 3 sections. Deux cours destinés aux couturières ont eu lieu le soir, de 8 à 9 heures et demie, à l'Ecole de Malagnou. Un cours spécial destiné aux mères de famille et aux jeunes filles a été fait à l'Ecole du Grütli, de 5 à 6 heures et demie.

Le cours supérieur de coupe, qui fait suite aux précédents, a réuni 37 inscriptions et s'est terminé à la fin d'avril avec 25 élèves. L'examen, auquel il a été consacré 5 séances de 1 h. 1/2, a eu pour objet: le tracé de patrons sur mesure, la coupe, l'assemblage et l'essayage de deux vêtements de dames. Sur 17 élèves admises à concourir, 12 ont obtenu le *certificat de capacité*. Le jury s'est montré très satisfait de la méthode employée et des résultats obtenus.

Le cours de coupe de vêtements d'enfants a compris 2 sections parallèles pendant la 1^{re} série (octobre, novembre et décembre). Un cours, donné l'après-midi, était destiné aux mères de familles; un autre, donné le soir de 8 à 9 h. 1/2, s'adressait aux couturières. Ce dernier seul a eu lieu pendant la 2^e série.

Coupe de lingerie. M^{me} Bott-Quiby, qui, depuis la création de l'Académie professionnelle, était chargée de l'enseignement de la lingerie, s'est vue à cause de ses nombreuses occupations, et à notre grand regret, obligée de quitter cet enseignement.

Couture à la machine. — Pendant la 1^{re} série des cours, il a été donné 20 séances consacrées à l'étude, au réglage et au perfectionnement de la machine, ainsi qu'à des travaux courants de lingerie. Dans la 2^e série, on s'est occupé du montage et démontage de la machine, ainsi que des travaux de lingerie fine et d'ouvrages de fantaisie.

Le cours de dessin a été donné à un point de vue essentiellement pratique. Il a compris le tracé de motifs décoratifs et de dessins en broderie, agrandis ou diminués, le dessin d'initiales et de monogrammes servant à la marque du linge et à des travaux d'agrément. Les dernières leçons ont été entièrement employées à l'application de dessins de broderies sur étoffe. Une partie des dessins exécutés dans ce cours ont pu être utilisés pour des leçons de couture à la machine.

L'enseignement de la *comptabilité* a été joint à celui de la *calligraphie*. C'est à dire que le professeur de calligraphie donnant son cours surtout à des jeunes personnes qui se vouent au commerce a élargi son enseignement en y faisant rentrer les notions les plus essentielles de la comptabilité.

Le cours de repassage et de dégraissage a compris deux enseignements distincts. La 1^{re} division s'est occupée exclusivement de repassage, la 2^e du lavage et du dégraissage des vêtements, du lavage et repassage des dentelles, crêpe, soie, velours, etc. Cette 2^e division, dans laquelle n'étaient admises que les personnes ayant suivi le cours de repassage proprement dit, a donné d'excellents résultats.

Le succès des cours de dames est dû en grande partie à l'activité et au zèle infatigable de M^{me} Dussaud, ainsi qu'à la conscience et au dévouement éclairé de Mesdames les maîtresses.

Dans le courant du mois de septembre dernier, l'Académie professionnelle a été appelée à prendre part à une exposition des écoles professionnelles qui a eu lieu à Zurich.

Cette exposition, décidée sur la proposition des experts fédéraux, était destinée à leur permettre de se rendre compte des méthodes suivies dans les divers établissements subventionnés par la Confédération.

Il n'est pas douteux que cette exposition, qui n'avait point pour but d'établir une lutte entre des institutions similaires, ne fournisse de précieuses indications dont chacun profitera.

SECTION IX

Fondation Diday.

Budget N° 28 pour Mémoire.

*Commission d'organisation de l'Exposition municipale
des Beaux-Arts :*

MM. A. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif. — Aug.
DE BEAUMONT. — AUG. BLONDEL. — Camille FAVRE. — Alb. LUGARDON,
— Ed. SARASIN.

Le tableau n° 7 indique le mouvement général de ce compte.

L'Exposition municipale de 1890 a eu lieu, comme l'année précé-
dente, au Musée Rath. Elle s'est ouverte le 3 Février et a eu une
durée de six semaines.

Il y a eu 10,856 entrées, plus 9 cartes d'abonnement.

Le catalogue portait 229 numéros se répartissant comme suit :

155 toiles de 108 artistes différents.

75 aquarelles, pastels, dessins, sculptures, œuvres de 49 artistes.

En tout 139 exposants.

Les recettes ont été de Fr. 4094 55

Les dépenses se sont élevées à » 3327 20

Laissant un boni de Fr. 667 35

qui a permis de compléter l'album Diday, propriété de la Ville, et
celui de M^{me} Bouffier-Diday.

Les achats faits par la Ville, à l'exposition de l'année dernière, pour
la fondation Diday sont indiqués plus loin à l'article *Musée Rath*.

SECTION X.

Fondation Lissignol.

Budget n° 29 pour mémoire.

Le Conseil Administratif a alloué en 1890 les subventions sui-
vantes sur les revenus de la fondation Lissignol :

A M. Charles Schwabe, peintre, Fr. 1425 (la subvention de M. Schwabe a été portée de 1200 à 1500 francs dès le 1^{er} avril).

A M. A. de Niederhausern, sculpteur, Fr. 1200.

A M. Louis Rheiner, peintre, Fr. 1200.

A M. Aloïs Cellier, sculpteur, Fr. 1000.

SECTION XI

Legs et Dons.

Budget n° 30		Budget Chap. IV, lettres p, r, s.	
<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 5,000 —	Prévu	Fr. 5,000 —
Dépendé	» 5,000 —	Reçu	» 5,000 —
	<hr/>		<hr/>

I

Prix Disdier.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 2,000 —	Prévu	Fr. 2,000 —
Dépendé	» 2,000 —	Reçu	» 2,000 —
	<hr/>		<hr/>

Le rôle de la Ville se borne à servir l'intérêt du legs dont le capital lui a été remis en dépôt.

II

Prix Galland.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Voté	Fr. 2,000 —	Prévu	Fr. 2,000 —
Dépendé	» 2,000 —	Reçu	» 2,000 —
	<hr/>		<hr/>

Le sixième des concours fondés par M. Charles Galland pour l'encouragement des industries artistiques avait, cette année, pour objet la *bijouterie* et la *joaillerie*. Deux envois ont été soumis au jury. A l'unanimité, celui-ci a décerné comme suit les récompenses :

Fr. 1500 pour un diadème présenté par M. Alfred Durand, joaillier chez M. Pochelon.

Fr. 500 pour l'ensemble du second envoi, couteaux à papier et carnet de bal, œuvre collective des apprentis de la même maison A. Pochelon.

M. Galland a bien voulu continuer pour une nouvelle série de trois années l'œuvre qu'il a si patriotiquement et si généreusement entreprise. Nous lui en réitérons tous nos remerciements. Le concours de 1891 sera consacré à la *gravure* et à la *ciselure*.

III

Prix Amiel.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 1,000 —	Prévu	Fr. 1,000 —
Dépensé	<u>» 1,000 —</u>	Reçu	<u>» 1,000 —</u>

Comme pour le prix Disdier, la Ville est simplement dépositaire du capital de cette fondation, dont elle sert l'intérêt à la Faculté des lettres de l'Université.

SECTION XII

Musée Rath.

Directeur: M. Th. DE SAUSSURE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — Th. DE SAUSSURE. — D. DUMONT. — Etienne DUVAL. — Albert LUGARDON. — Barthélemy MENN. — Frédéric RAISIN. — E.-John RAVEL. — Alphonse REVILLIOD.

Budget n° 34

Voté.	Fr. 14,000 —
Dépensé.	<u>» 13 551 25</u>
Dépensé en moins.	<u>Fr. 448 75</u>

L'économie porte sur *b* et *d*, *Gardiens* et *Entretien des collections*.

L'avoir du Musée Rath se compose des réserves budgétaires :

Soldes non employés sur la rubrique <i>Acquisitions provenant de l'allocation Brunswick</i>	Fr. 4,600 —
Solde du legs Micheli	» 1,000 —
Don de 12,000 fr. des héritiers de M. Frank de Morsier, augmenté de l'intérêt à 4 % dès le jour de son versement	» 12,247 —
Ensemble	<u>Fr. 17,847 —</u>

L'Exposition municipale s'est tenue dans le Musée du 1^{er} février au 15 mars. Le Musée a été réouvert au public le 30 mars.

Les acquisitions faites pour le Musée sont les suivantes:

a) *Au moyen du legs Diday :*

Tableaux à l'huile:

Sur l'*Aeschi Allmend*, par FRANCIS FURET, fr. 4,000.

Le *Lac de Tibériade*, par feu AUGUSTE VEILLON, fr. 3,000.

Le *Meunier, son fils et l'âne*, par FERDINAND HODLER, fr. 3,000.

Statue en plâtre:

L'*Accalmie*, par MAURICE REYMOND, fr. 2,000.

b) *Au moyen du budget ordinaire du Musée :*

Une collection de dessins et d'aquarelles d'après les monuments d'Italie, par feu l'architecte GUILLEBAUD fr. 2,000.

Un petit projet de tableau à l'huile et un dessin de feu Frédéric SIMON de Berne, fr. 260.

Un pastel, par Jean HUBER père (portrait de l'auteur), fr. 260.

Un profil au crayon, par Joseph HORNUNG, (portrait de M. Romieux), fr. 100.

Une miniature, d'ARLAUD, fr. 350.

Vues de l'ancienne Genève, douze aquarelles, par Henri SILVESTRE, fr. 2,500. — La moitié de la dépense, pour cette dernière acquisition, est imputée sur le revenu du legs Diday.

Un supplément au catalogue a été imprimé dans le courant de l'année. Il comprend les acquisitions faites depuis le mois de mai 1887.

Depuis la réouverture du Musée, le 30 mars, il a été donné 49 permissions pour faire des copies.

Deux photographes ont été autorisés à faire des photographies d'après des tableaux du Musée.

Comme nous le rappelons plus haut, les héritiers de M. Franck de Morsier, en exécution des instructions écrites de ce dernier, ont fait don à la Ville de Genève de 12,000 fr., sous la condition que cette somme, augmentée, le cas échéant, de ses intérêts, soit consacrée à l'acquisition d'un tableau de A. Calame ou de Benjamin Vautier, qui sera placé au Musée des Beaux-Arts.

Le Conseil Municipal a accepté ce don par arrêté en date du 4^{er} juillet.

SECTION XIII.

Musée d'Histoire naturelle.

Directeur : M. G. LUNEL.

Commission :

MM. André BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président.
— BROU, docteur. — Victor FATIO. — Perceval DE LORIOU. — Charles SORET, prof. — Henri DE SAUSSURE. — Carl VOGT, prof. — Camille PICTET, secrétaire. — Alphonse PICTET. — Théodore LULLIN.

<i>Recettes</i>	<i>Dépenses.</i>
Chap. IV, lettre d.	Budget n° 32.
Allocation de l'Etat pour les collections scientifiques.	Voté Fr. 23,200 —
Prévu. . . . Fr. 4,000 —	Dépensé » 22,750 90
Reçu » 4,000 —	Dép. en moins . <u>Fr. 449 10</u>

La différence en moins aux dépenses porte principalement sur *frais de réparation et d'entretien.*

L'avoir du Musée se compose de :

Fr. 3,976 70	réserve sur les exercices budgétaires antérieurs.
» 1,023 30	don des héritiers de M. Frank de Morsier (fr. 1000), plus intérêt à 4 %.
<u>Fr. 5,000 —</u>	

Les accroissements considérables qu'ont reçus, ces dernières années, les collections du Musée et notamment celles des insectes, ont démontré l'absolue nécessité d'augmenter le personnel de cet établissement. Aussi le Conseil Municipal a-t-il bien voulu, sur la proposition du Conseil Administratif, porter au budget le crédit nécessaire pour la création d'un second emploi de préparateur, affecté spécialement à la collection d'entomologie. Le Conseil Administratif a nommé à ce poste M. le Dr Leo Zehntner.

Les fonctions de cet employé consistant dans la préparation, l'étalage et l'arrangement des insectes dans les cadres, M. Frey pourra consacrer beaucoup plus de temps aux travaux de détermination et de classement.

On a continué cette année à effectuer le changement des anciens supports des oiseaux ; comme l'approvisionnement n'est pas encore épuisé, il n'y a pas eu jusqu'ici à en faire des nouvelles commandes.

Il a été fait une revue générale des préparations ostéologiques ; un certain nombre de squelettes qui avaient subi des détériorations par suite de leur emploi dans les cours universitaires ont dû être réparés.

Les peaux de mammifères, entre autres celle du petit hippopotame de Liberia, qui avaient été envoyées à Stuttgart, en sont revenues superbement montées, et ont pris place dans les galeries.

Avant de partir pour le midi de la France, M. le prof. Vogt, d'accord avec la Commission du Musée, avait bien voulu se charger de traiter avec M. Louis Duparc pour l'arrangement des roches de la collection de géologie. Ce travail, commencé peu après, a été continué jusqu'à ce jour, de sorte que la majeure partie des roches éruptives est classée, étiquetée et arrangée dans les tiroirs, en attendant qu'il en soit fait de même pour les roches des terrains erratiques, etc.

Augmentation des collections.

Mammifères montés, 19. — Oiseaux montés, 42, — Poissons montés, 9. — Poissons en alcool, 33. — Crânes de mammifères, 2.

Animaux vertébrés.

DONS. — CONFÉDÉRATION SUISSE, 37 oiseaux, montés, du Japon, dont la plupart étaient nouveaux pour le Musée, plus un nid d'hirondelle

salangane. — M. le comte DE JOUFFROY, consul de France à Zurich. 13 beaux oiseaux de la Nouvelle-Zélande, en peaux. — M. Auguste GARCIN, une loutre adulte empaillée, tirée à Interlaken. — M. Henri TOURNIER, une mésange à longue queue, en chair. — M. David PACCARD, un cygne sauvage, *Cygnus ferus*, tiré sur le lac de Genève. Il a été reçu, en outre, du Musée de Paris, en échange d'un *Penetopteryx tæniocephalus*, petit poisson nouveau de l'île Maurice, 16 espèces et 33 individus de poissons dans l'alcool, provenant des sondages soit du Travailleur et du Talisman, soit de la mission scientifique au Cap Horn.

ACHATS. — Un *Hapale rosalia*, en peau. — Un *Phaleocopus Poepigii*, du Chili, en peau. — Un *Hemicentetes nigriceps*, en peau. — 2 *Pteroglossus* de l'Écuador, en peaux. — Un *Dacelo Leachii*, d'Australie, en peau. — Un *Apterix Owenii*, jeune, en peau. — Un *Totanus*, du Pacifique. — Un *Tatara longirostris*, en peau. — Un *Rhipidura setosa*, en peau. — Un *Ovis Poliï*, grand et superbe ruminant mâle et monté, de Pamir. — Un *Oryx beisa*, femelle adulte et un jeune mâle, en peaux. — 2 *Gazellæ Walleri*, mâle et femelle, en peaux. — Un *Gazella Soemmeringi*, femelle en peau. — Un lézard et un serpent de la Côte des Esclaves, Afrique. — 9 poissons montés, de la Méditerranée, et 9 de la même mer, dans l'esprit de vin.

Anatomie comparée.

DONS. — M. TISSOT, un œuf de poule monstrueux. — M. Henri DE SAUSSURE, une belle série de fossiles de vertébrés du post-pliocène de Charleston (Caroline du Sud), dont une molaire de *Mastodonte*, différentes vertèbres et des dents de squales de très grandes dimensions, plus 3 sonnettes de crotales *Crotalus horridus*, des environs de Charleston.

ACHATS. — Un crâne de *Manatus senegalensis*. — 2 crânes d'*Oryx beisa*, femelle adulte et jeune. — 2 crânes de *Gazella Walleri*, mâle et femelle et un crâne de *Gazella Soemmeringi*, femelle. — Un cas fort curieux d'un serpent avalant l'œuf d'un autre serpent, reçu du Transwaal. — 12 échantillons, dont plusieurs têtes presque entières de mammifères fossiles de God Lands et Bad Lands (Dakota). — 2 échantillons de *Dacrytherium untherhiefer*, de Tarn-et-Garonne. — 2 échantillons d'*Adapis parisiensis*, de Badh (Lot).

Animaux invertébrés.

DONS. — M. le Dr BADAN, une centaine d'insectes piqués et récoltés par M. Atzencogler, à Cotta Hand, sur la côte de Malabar. — M. Alphonse PICTET, 12 coléoptères, du Sahara. — M. Camille PICTET, un choix de beaux papillons, d'Amboine et de Borneo.

ACHATS. — Une centaine d'hyménoptères et deux acridiens, de Sierra Leone. — Un lot de 23 beaux papillons exotiques. — Un lot de 85 orthoptères exotiques. — Un lot de 200 hyménoptères de Madagascar et 120 de Mozambique ou de Cuba. — Une cinquantaine de myriapodes, un grand scorpion et une femelle de termite, de la côte des Esclaves, Afrique. — Un lot d'environ 1000 insectes de la Nouvelle-Zélande pour le prix de fr. 300. — Un choix de 32 papillons très rares. — 10 genres nouveaux de coléoptères et 55 hyménoptères, du Congo. — Un lot de 40 insectes névroptères rares, du Valais. — Un lot de 90 orthoptères récoltés dans les parties supérieures et orientales de l'île de Java. — Un lot de 350 orthoptères, du Maroc, et 22 papillons exotiques de choix. — Un lot de 320 hémiptères et 159 orthoptères, de Madagascar. — Un bel et grand échantillon de Meandrina (Polypier) des Indes. — Un *Limnotrochus Kinkii* et une *Typhabia Hureii*, coquilles nouvelles du lac Tanganyika (Afrique), plus 5 coquilles céphalopodes de la Méditerranée, dans l'esprit de vin. — Il a été acquis, en outre, du marquis de Monterosato, une collection fort complète et bien déterminée de coquilles de la Méditerranée, pour le prix relativement peu élevé de fr. 500. Enfin 260 planchettes nouvelles de coquilles sont rentrées cette année dans la collection.

Paléontologie.

DONS. — M. PALOW, professeur à l'Université de Moscou, 17 espèces de fossiles des environs de Moscou, représentées par 30 exemplaires.

ACHATS. — Un lot de fossiles, des environs du Loclé. — 6 échantillons de fossiles de polypiers etc., du Dakota.

793 planchettes de fossiles ont été collées, écrites et sont rentrées cette année dans la collection de Paléontologie.

Minéralogie.

DONS. — M. Auguste GARCIN, une magnifique coupe transversale et polie du tronc d'un arbre silicifié, provenant de la forêt pétrifiée d'Arizona, Etats-Unis. — M. Félix VOGEL, un échantillon de Spath fluor, de Gornigelholz, canton de Saint-Gall.

En outre, la collection de minéralogie a reçu des héritiers de M. Franck de Morsier le don d'une somme de 1,000 fr.

ACHATS. — Un échantillon de fribolite, un d'apophyllite, un d'eisen rose, un de fluorite rose, un de tourmaline verte, un de fer oligiste, un de francolite, 2 de serpentine, un d'ilménite, un de fluorite violette, un de quartz avec butile, un de quartz epigenis, un d'apatite, un de mélanophlogite noire, un d'achantite, de Freiberg Jackson, un de phenocite, un de tremolite, un de topaze, un d'hétérolite, un d'utahite, un d'écloizite, 2 de vanadinite, un d'albite, un de tourmaline et amphibol, un de spodumène, un de bemontite, 2 de cuivre pseudomorphose, 2 de bertrandite, 2 orthose (super.), 2 beryllonite, 2 cyrtolite, un de chalcopyrite, un de brechantite, un de chabusie, 2 cristaux d'hanerite, un de zoisite, de Zermatt, un de grossulaire, de Baden (Grisons), un oligiste, un dolomite. Il a été acheté, en outre, 62 échantillons de roches éruptives pour en compléter quelques séries.

Bibliothèque.

Outre les numéros périodiques, ainsi que les volumes et livraisons en cours de publication que reçoit annuellement la bibliothèque, celle-ci a reçu les dons suivants :

M. FREY-GESSNER, *Tables analytiques pour la détermination des hyménoptères, du Valais*. Suite br. 8°, 1 pl. — Victor FATIO, le cinquième volume de la *Faune des Vertébrés de la Suisse*. Poissons 2^{me} partie avec 4 pl. dont 1 en couleur, comprenant 84 figures originales, Introduction et tables générales, 1890. — Emile FAVRE, chanoine du Grand St-Bernard, avec la collaboration du prof. E. Bugnion, *Faune des coléoptères du Valais et des régions limitrophes*, 1890, br. 4° pp. 1848. — SMITHSONIAN INSTITUTION, Washington. *North american Fauna*, par Hart Merriam. 1889. n^{os} 1, 2, 3 et 4, br. 8° avec cartes et planches.

Il a été acheté cette année à F. Kirby de Londres, par l'entremise de M. H. de Saussure, 9 numéros de brochures, ayant toutes trait à l'entomologie.

SECTION XIV.

Musée des Arts décoratifs.

Directeur : M. Georges HANTZ.

Commission :

MM. BOURDILLON, André, délégué du Conseil Administratif, président. — BÉCHERAT-GAILLARD. — DUMONT, Alfred. — DIVORNE, Jean. — GAY, Marc. — DE GEER. — JUVET, Henri. — KARLEN, Albert. — LOSSIER, Edmond. — MAYOR, Elisée. — MITTEY, professeur. — RAISIN, Frédéric. — RAMBAL, Laurent. — REVILLIOD, Alphonse. — RIGAUD, Charles. — SILVESTRE, Henri. — WAGNON, Ami.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 33		Budget chap. IV, lettre m.	
Voté	Fr. 25,700 —	Prévu	Fr. 8,433 —
Dépendé	» 24,647 20	Reçu. . . .	» 8,000 —
Dép. en moins .	<u>Fr. 1,052 80</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 433 —</u>

La diminution des dépenses porte sur plusieurs rubriques, mais principalement sur celle des *acquisitions*.

Le compte de réserve de l'an dernier s'est accru d'une somme de fr. 45, ce qui l'a porté à la somme de fr. 921 60.

Le Musée a reçu cette année 519 consultants et 3134 visiteurs.

Comme les années précédentes, c'est toujours la Bibliothèque qui réunit le plus grand nombre de consultants. Cette année, cette section s'est enrichie d'ouvrages de première utilité et d'une grande valeur artistique : ouvrages sur le costume, l'histoire naturelle et les arts décoratifs.

Nous citerons parmi les plus remarquables le catalogue de la collection Spitzer, les Evangiles et l'œuvre de Jehan Foucquet, édition Curmer. La grande Encyclopédie, de même, a été acquise, et les

onze premiers volumes reçus. Une importante et rare collection des dessins gravés de Watteau est entrée dans la collection des estampes.

Une commande a été faite aux principaux peintres-émailleurs de notre ville.

Une acquisition de vitrines mieux appropriées à leur destination que celles qui meublent actuellement la grande salle du Musée, permettra de mieux présenter aux visiteurs les pièces que nous possédons, et de meubler provisoirement une nouvelle salle avec nos anciennes vitrines. Nous utiliserons ces dernières pour exposer les reproductions en plâtre des médaillons d'Antoine Bovy, commandées par le Conseil Administratif et actuellement au moulage.

Un dépôt important a été fait au Musée, pendant la saison, par M. Leemann, qui a exposé dans une des salles sa belle reproduction en bois sculpté de la cathédrale de Reims.

Le Musée a reçu des dons des personnes ci-après désignées :

M. ART, graveur, 13 plaques cuivre tracées au traçoir, travail genevois du commencement du siècle. — MM. GIRON & LAMUNIÈRE, 10 petites plaques pour broches, peinture sur émail. — M. Marc GAY, un poinçon et sa matrice, fonte d'acier trempé. — M. DE GEER, une reliure 1830. — M. Ch. LARDET, un panneau style mauresque, plâtre. — M. G. HANTZ, un poinçon et sa matrice ayant servi à la fabrication de la montre officielle du Tir fédéral de Frauenfeld, en 1890. — M. CHARVET, son œuvre, 17 volumes. — M. GAILLARD, notice sur les émaux de Genève; — ainsi que d'autres dons de MM. DU MONT, RAISIN, DE GEER, LOSSIER, SILVESTRE, DUFOUR, RIGAUD, BURILLON, BENOIT, Ch., DUROUVENOT, ROSSIER-ROY, RAHN, JACQUART, — de la Société d'histoire et d'Archéologie de Genève, 19 portraits, — du Département de l'Instruction publique, 5 diplômes, — de la Société suisse d'Aarau, son rapport annuel, etc.

SECTION XV

Collections diverses.

Budget n° 34	
Voté	Fr. 9,250 —
Dépensé	» 9,291 10
Dépensé en plus	<u>Fr. 41 10</u>

L'excédent, à peu de chose près, porte sur les frais de surveillance des trois collections.

I

CABINET DE NUMISMATIQUE

Conservateur : M. E. DEMOLE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — DUVAL-PLANTAMOUR. — ARNOLD MEYER. — ALBERT RILLIET.

Lettres *a* et *b*.

Voté	Fr. 2,150
Dépensé	<u>» 2,150</u>

Une réserve de fr. 177 30 continue à être inscrite au crédit de ce compte.

Le budget de l'année 1890 étant tout entier affecté à l'acquisition du pié-fort de Genève de 1596, dont il a été fait mention dans le précédent compte-rendu, le cabinet n'a pu faire aucune acquisition.

Voici les dons qui lui sont parvenus :

M. B. REBÈR, reproduction de la médaille Støkar, de Schaffhouse, reproduction de la médaille Irminger. — M. P. STROEHLIN, 24 médailles, argent, bronze et plomb concernant le tir de Frauenfeld, le concours de musique de Genève de 1890 et l'assemblée numismatique de

Genève. — Etat de Genève, 2 coins à frapper les anciens prix du collège. — M. J. MEILI, 2 volumes descriptifs des monnaies portugaises et de l'empire du Brésil. — M. E. DEMOLE, 54 pièces argent et bronze du moyen-âge.

II

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

Conservateur : M. le D^r H.-J. GOSSE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, Président. — G. CASTAN. — E. MAYOR. — C. MOREL.

Lettres c et d.

Voté.	Fr.	4,500 —
Dépendé.	"	4,497 40
Dépendé en moins.	Fr.	<u>2 60</u>

La dépense a été en réalité de.	Fr.	4,959 25
mais une somme de	"	461 85
a été fournie par le compte de réserve, ce qui réduit le montant de la dépense portée à l'exercice		
au chiffre indiqué ci-dessus	Fr.	<u>4,497 40</u>

Age de la pierre.

Le Musée a reçu de M. Eugène Roux, naturaliste à Issoire: 29 objets trouvés au Puy-de-Dôme.

Le Musée a acquis une hache en pierre paléolithique trouvée à Pregny. — 52 objets trouvés dans les palafittes du lac de Genève. — 3 objets trouvés en Suisse. — 1 objet trouvé en France.

Age du bronze.

Le Musée a acquis 82 objets trouvés dans les palafittes du lac de Genève. — 14 objets trouvés en Suisse. — 8 objets trouvés en France. — 2 objets trouvés en Hongrie.

Age du fer

Le Musée a acquis 44 objets trouvés dans le Valais. — 1 objet trouvé à Genève. — 1 objet trouvé en Hongrie. — 2 statuettes trouvées en France.

Epoque romaine.

Le Musée a acquis 3 objets trouvés dans le Valais.

Egypte.

Le Musée a acquis 44 étoffes coptes trouvées à Achmin. — 49 objets coptes. — 2 fragments de rituel.

Grande-Grèce.

Le Musée a acquis une plaque d'or avec travail repoussé.

Mexique, Colombie.

Le Musée a acquis 25 vases et statuettes.

Epoque Helvète-Burgonde.

Le Musée a reçu de M. LECLERC : une clef en fer trouvée dans la grotte de l'Ours, (Salève).

Le Musée a acquis 20 objets trouvés en Suisse. — 7 objets trouvés en Hongrie. — 1 objet trouvé en Allemagne.

Moyen Age.

Le Musée a acquis 1 reliquaire, 1 pixide et 2 fragments de tryptique du Valais, ainsi qu'une statuette Romane de la Savoie.

Renaissance.

Le Musée a reçu de M. H.-J. Gosse : 1 étui de trousse en cuir.

Le Musée a acquis 7 objets trouvés en Suisse, dont 1 vitrail du Valais, 2 panneaux de plafonds peints, italiens.

Epoque moderne.

Le Musée a reçu de M^{me} GABEREL-DE ROSSILLON : une montre ayant appartenu à J.-J. Rousseau. — De M. BRASCHOSS : une épinette suisse et une aune de Genève. — De M. A. MELLY : un briquet à batterie. — De M. TERRACINA : 1 flacon peint de Genève.

Le Musée a acquis 98 objets suisses, dont 85 catelles de fourneaux, 2 vases bulgares.

Ethnologie comparée.

Le Musée a reçu de M. Henri DE SAUSSURE : un vase kabyle. — De M. A. REVACLIER : 2 vases (Pyrénées, Algérie), ainsi qu'une coiffure du Gabon. — De M. FAVRE : 3 coiffures alsaciennes et une pipe de Schwitz. — De M. LATTY : 1 couteau circassien. De M. HIRZIGER : 40 objets de Smyrne.

Le Musée a acquis 42 objets suisses. — 2 objets d'Auvergne. — 5 objets d'Afrique. — 3 objets de la Terre de feu, Iles Aléoutiennes et Chine. — 76 objets très anciens du Cambodge.

Le Musée a été visité, en 1890, par 2547 personnes.

III

MUSÉE HISTORIQUE GENEVOIS.

Conservateur : M. le D^r H.-J. GOSSE.

Commission.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, Président. — G. CASTAN. — Elisée MAYOR. — Charles MOREL.

Lettres e et f.

Voté.	Fr. 1,600 —
Dépendé.	» 1,600 —

Il a été dépensé en réalité Fr. 1,913 45
Mais une somme de » 313 45
a été supportée par le Compte de réserve.

Ce dernier a été arrêté au chiffre de Fr. 475 —.

Le Musée a reçu de l'Arsenal de Genève : une lame d'épée d'Anne Wolfard de Genève. — De M. Gosse : une poire à pulvérin. — De M. BRASCHOS : un boulet en pierre du château d'Epeisses.

Il a reçu en dépôt : un drapeau de la Société l'Union chorale.

Le Musée a acquis 2 épées, 1 hallebarde, 1 sabre, 2 hausse-col, 1 giberne, 2 épaulettes 3 coiffures, 1 amorçoir, 1 Wahlbuchse.

17 drapeaux ont été restaurés, et l'on a commencé à photographier les pièces les plus importantes de la collection.

Par le fait du travail de restauration du bâtiment qu'a fait exécuter le Département des Travaux publics, le Musée a été fermé une partie de l'année, et il a dû être procédé à un nettoyage complet de tous les objets non placés en vitrines.

SECTION XVI

Collections Fol.

Conservateur : M. Emile DUVAL.

Budget n° 35.

Voté.	Fr.	4,550 —
Dépendé	»	4,678 50
		<hr/>
Dépendé en plus	Fr.	128 50
		<hr/>

Ce compte est possesseur d'un capital de fr. 2,400 qui a été réservé pour la publication d'un dernier volume du catalogue, préparé par M. Fol.

M. Walter Fol est décédé l'année dernière, dans sa propriété de Spoleto, près de Rome.

M. Hermann Fol nous a offert de remettre en don à la Ville de Genève le buste en marbre de son frère, exécuté par le sculpteur Delaplanche.

Nous avons accepté cette offre avec empressement et gratitude. La Ville de Genève avait voué à M. Walter Fol, et elle garde à sa mémoire un sentiment de profonde reconnaissance. Elle sera heureuse de conserver son portrait dans la belle collection dont il l'a si généreusement enrichie.

SECTION XVII

Bibliothèque publique.

Directeur : M. Th. DUFOUR.

Conservateur : M. Ph. ROGET.

Commission :

MM. A. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — Philippe BONNETON. — Samuel DEMOLIS. — Edouard FAVRE, docteur en philosophie. — Camille FERRIER, avocat. — John FORESTIER. — Edmond GAUTIER, docteur en droit. — J.-J. GOURD, professeur. — Henri JUVET, architecte. — Ernest MARTIN, professeur. — Henri MAYS-
TRE, pasteur. — Edouard MONTET, professeur. — Louis NAVILLE. — Elie NEYDECK, conseiller municipal. — Jules NICOLE, professeur. — Gabriel OLTRAMARE, professeur. — Paul OLTRAMARE, régent au Col-
lège. — Alphonse PATRU, conseiller municipal. — Constant PICOT, docteur en médecine. — Jean-Louis PRÉVOST, docteur et professeur en médecine. — Albert RILLIET, professeur. — Eugène RITTER, pro-
fesseur. — Edouard ROD, professeur. — William ROSIER. — Henri DE SAUSSURE. — Henri SILVESTRE, professeur à l'École des Arts indus-
triels. — Pierre VAUCHER, professeur. — Emile YUNG, professeur.

Dépenses.

Budget, n° 36.

Voté	Fr.	33,000 —
Dépensé	"	33,043 55
Dépensé en plus	Fr.	<u>43 55</u>

Une partie des dépenses faites pour acquisitions de livres et reliures est supportée par le compte *Dons et Legs*.

Une économie a été réalisée sur le traitement *c, sous-conservateur*, dont le poste a été vacant pendant un certain temps. Par contre, la dépense pour les traitements des distributeurs a été un peu augmentée par suite d'une indemnité accordée à la veuve de l'un d'eux décédé en activité de service.

Le compte Dons à la Bibliothèque publique possède en capital

19 obligations Emprunt de la Ville de Genève 1889, 3 1/2, dont les intérêts sont portés à son crédit; il a reçu en 1890 les dons suivants :

Fr. 4,000 — Don des héritiers de M. Alph. FAYRE.
 „ 300 — „ de la société des études.
 „ 400 — „ de M^{me} Maracci-Moriaud.

Pendant l'année 1890, la Bibliothèque s'est augmentée de 2169 volumes et 6838 brochures, fascicules, livraisons ou cartes, savoir :

Par dons divers	1079 vol.	5768 broch.	} à titre gratuit.
Par le dépôt légal (Chancellerie)	86 „	214 „	
Par achats	827 „	319 „	
Par la Société de physique	177 „	537 „	
	<hr/>		
	2169 vol.	6838 broch.	

Les volumes qui représentent les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, déjà portés au Catalogue, sont compris dans ces chiffres.

Il a été dépensé pour acquisitions de livres Fr. 16,119 85, dont Fr. 8,346 65 pour abonnements et suites, et Fr. 7,773 20 pour ouvrages nouveaux. Ces derniers se répartissent comme suit :

Théologie	37 ouvrages,	soit	52 volumes.
Philosophie	26 „	„	28 „
Droit et sciences sociales.	27 „	„	35 „
Géographie et voyages	9 „	„	38 „
Histoire	42 „	„	101 „
Littérature.	149 „	„	220 „
Beaux-Arts	18 „	„	44 „
Sciences mathématiques, physi- ques et naturelles	13 „	„	21 „
Sciences médicales	6 „	„	15 „
	<hr/>		
	327 ouvrages,	soit	554 volumes.

Il a été catalogué en ouvrages nouveaux, achetés ou donnés, — non compris les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, — 1044 ouvrages, soit 1474 volumes, répartis comme suit :

F. MARCHAND, 1 volume. — M^{me} MARRACCI, 1 volume. — M. le pasteur Ern. MARTIN, 5 volumes. — M^{me} MARTIN-LABOUCHÈRE, 1 volume. — M. Ch. MAUNOIR, 1 volume et 3 brochures. — M. Jaques MAYOR, 1 volume. — M. A. MAZON, 1 volume et 2 brochures. — M. G. MOYNIER, 1 brochure. — M. F. MUGNIER, 1 volume. — M. Ed. DE MURALT, 1 brochure. — M. Ernest NAVILLE, 107 volumes et 6 brochures (philosophie et théologie). — M. Louis NAVILLE, 2 volumes. — M. le prof. J. NICOLE, 1 volume. — M. Ernest ODIER, 2 volumes. — M. P.-Gabriel ODIER, 1 volume. — M. le prof. André OLTRAMARE, 32 volumes et 3 brochures (littérature, etc.). — M. PAUL OLTRAMARE, 1 volume. — M. Eng. PENARD, 2 brochures. — M. Ch. PERRON, 1 brochure. — M. PETAVEL-OLLIF, 4 brochures. — M. le D^r C. PICOT, 1 brochure. — M. Alfred PICTET, 1 volume. — M. Louis PICTET, 1 volume. — M. PINSON, 2 brochures. — M. Ch. PLOMB, 1 volume. — M. PUTSAGE, 1 brochure. — M. D.-W. RANNIE, 1 brochure. — M. REBER, 4 brochures. — M. Elisée RECLUS, 341 volumes et 70 brochures (géographie, voyages, statistique). — M. le prof. Ed. REUSS, 3 volumes. — M. Michel REVON, 5 brochures. — M. Albert RILLIET, 28 volumes ou fascicules (Encyclopédie chimique). — M. le prof. Eug. RITTER, 15 brochures. — M. Ph. ROGET, 4 brochures. — M. SAUNIER, 2 brochures. — M. Henri DE SAUSSURE, 2 tableaux généalogiques. — M. J. SCHEFTEL, 1 brochure. — M^{me} SECHEHAYE-COLLOMB, 16 volumes. — M. SERGUEYEFF, 2 volumes. — M. le prof. D^r SOCIN, 2 brochures. — M^{me} Vve L. SORET et M. le prof. Ch. SORET, 4 volumes. — M. STAPELMOHR, 1 brochure. — M. B. DE TSCHARNER, 1 brochure. — M. J. VAN EYS, 1 volume et 1 brochure. — M. DE VILLECIN, 1 brochure. — M. Chr. VOGEL, 1 volume. — M. J. WALTHER, 1 volume.

L'Académie nationale des sciences (Washington), 1 volume.

» des sciences de Munich (Commission historique),
2 volumes.

La Bibliothèque de Buenos-Aires, 4 volumes.

- » de l'Université de Bâle, 1 brochure.
- » nationale de Florence, 28 brochures.
- » Newberry à Chicago, 1 brochure.
- » nationale de Palerme, 6 brochures.
- » de Saint-Gall (Stiftsbibliothek), 1 volume.
- » Vaticane, 1 volume.
- » de Winterthur, 1 brochure.

- La Bibliothèque de la ville de Zurich, 2 brochures.
Le « Board of trade of Chicago », 1 volume.
Le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, 11 fascicules,
779 brevets.
Le Cercle d'études de science sociale rationnelle à Mons, 2 volumes.
La Commission géodésique de Norvège, 2 brochures.
 » géodésique suisse, 1 volume.
 » géologique et d'histoire naturelle du Canada, 1 brochure.
Le Comité éditeur de l'expédition norvégienne au nord de l'Atlantique, 1 volume.
Le Conseil fédéral, 2 volumes, 18 feuilles et 1 brochure.
Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, 1 volume.
 » Thurgovie, 1 volume.
Le Conseil administratif, 2 volumes et 3 brochures.
Le Consulat général de Costa Rica à Paris, 1 volume.
La Corporation de la Cité de Londres, 2 volumes.
La Députation royale d'histoire nationale à Turin, 1 volume.
L'Ecole de chimie à Genève, 9 volumes et 5 brochures.
La Faculté de médecine de Genève, 10 volumes et 1 brochure.
La Faculté de théologie de Genève, 66 brochures.
Le gouvernement anglais, 11 volumes.
 » belge, 2 volumes.
 » français, 20 volumes et 9 brochures.
 » italien, 28 brochures.
 » norvégien, 2 volumes et 1 brochure.
 » suédois, 2 brochures.
 » des Etats-Unis d'Amérique, 1 volume et 6 brochures.
L'Institut Smithsonian, 6 volumes et 5 brochures.
Le Ministère de l'instruction publique de Bulgarie, 2 volumes.
 » de l'agriculture du Canada, 19 brochures et 5 cartes.
Le Musée d'histoire naturelle de Genève, 1 volume.
La Préfecture de la Seine, 3 volumes et 2 plans.
La rédaction de la « Revue médicale de la Suisse romande »,
43 volumes.
La Société clinique de Londres, 1 volume.
 » de statistique de Londres, 1 volume et 7 brochures.
 » d'histoire de Pennsylvanie, 1 volume.

La Société de géographie de Genève, 30 brochures.

- d'horticulture • 21 •
- évangélique • 21 •
- genevoise de secours religieux pour les protestants disséminés, 3 volumes.
- pour l'observation du dimanche, 1 volume.
- pour le progrès des études, 7 volumes et 52 brochures.
- de Zofingue, 1 brochure.

L'Union nationale évangélique, 19 brochures.

L'Université de Genève, 41 volumes et 4282 brochures.

La Ville de Boulogne-sur-Mer, 1 volume.

M^{me} veuve Louis SORET, manuscrits, papiers et correspondance d'Etienne Dumont, comprenant 34 volumes, 7 portefeuilles et un carton. — La famille de M. Jean GABEREL, son portrait au pastel par M^{me} Munier-Romilly. — M^{me} MARRACCI a contribué par un don de Fr. 400 et la « Société auxiliaire des sciences et des arts », par une subvention de Fr. 300, à l'acquisition d'un roman de chevalerie, imprimé à Lyon en 1501, qui a pour auteur Jean Bagnyon, bourgeois de Lausanne et de Genève.

La Bibliothèque a été ouverte tous les jours non fériés, de 9 h. à midi et de 1 h. à 6 h. Pendant les vacances d'été (du 30 juin au 13 septembre), elle est restée ouverte de 8 h. à midi.

En 286 jours, il y a eu 13,125 demandes d'ouvrages en communication, faites par 1063 personnes différentes, et 28,088 volumes communiqués. Ces chiffres comprennent 346 consultations de manuscrits (449 volumes) par 52 lecteurs, mais on n'y a fait figurer ni le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages mis à la disposition du public dans la salle de lecture, ni le nombre des volumes ainsi utilisés.

631 volumes de la Bibliothèque ont été prêtés à domicile sur autorisations spéciales.

La salle Ami Lullin a été visitée par 1869 personnes.

Par arrêté du 21 janvier, le Conseil Administratif a appelé aux fonctions de distributeur M. Louis Grisel, en remplacement de M. Alexis Rosset, décédé le 18 décembre 1889.

Les héritiers de M. Alphonse Favre ont fait don à la Bibliothèque d'une somme de 1000 francs. Ils ont exprimé le désir qu'en souvenir de l'intérêt que leur père portait au développement des études

scientifiques à Genève, cette somme fût consacrée à l'acquisition d'un ouvrage important, si possible dans le domaine de la géologie, de la minéralogie ou de la paléontologie.

Au nombre des dispositions si généreuses prises en faveur de la Ville par feu M. Gustave Revilliod, il se trouve un legs de 2000 fr. à la Bibliothèque. On sait qu'en février 1868 M. Revilliod avait déjà donné une somme de cent mille francs pour aider à la construction du nouveau bâtiment affecté à cette collection. La Commission de la Bibliothèque le comptait depuis 29 ans au nombre de ses membres.

Bibliothèques circulantes

Conservateur : M. L. BOGEY

Budget n° 37

Voté	Fr. 12,980 —
Dépensé	13,845 95
Dépensé en plus	<u>Fr. 865 95</u>

L'augmentation porte sur plusieurs rubriques, mais principalement sur celle des acquisitions.

Rive gauche

La Bibliothèque circulante de la Rive gauche a été ouverte durant 1108 heures, soit 277 séances de 4 à 8 heures du soir.

Il a été prêté 45,414 volumes.

La Bibliothèque s'est enrichie de 515 volumes, soit :

Acquisitions	313 volumes
Dons	<u>202 .</u>
Total	<u>515 volumes</u>

Il a été inscrit 324 lecteurs nouveaux, qui se répartissent comme suit, quant à la nationalité :

Genevois	255
Suisses d'autres cantons .	46
Etrangers	<u>23</u>
Total.	<u>324</u>

La salle de lecture a été ouverte 234 jours, de 5 à 9 heures du soir. Il a été consulté 6743 volumes par 5371 lecteurs.

Il a été acquis pour ce service 217 volumes de journaux, revues et ouvrages illustrés.

La salle, ouverte auparavant de 4 à 8 heures, l'a été cette année de 5 à 9 heures, afin de permettre à la classe laborieuse d'utiliser les ressources qui y sont offertes. Dans ce but, peut-être serait-il bon de prolonger ce service jusqu'à dix heures.

Rive droite

La Bibliothèque circulante de la Rive droite a été ouverte durant 1108 heures, soit 277 séances de 5 à 9 heures du soir.

Il a été prêté 45,124 volumes.

La Bibliothèque s'est augmentée de 337 volumes, soit :

Acquisitions	320 volumes
Dons	<u>17</u> »
Total.	<u>337</u> volumes

Il a été inscrit 276 lecteurs nouveaux, soit :

Genevois	240
Suisses d'autres cantons .	24
Etrangers	<u>12</u>
Total.	<u>276</u>

DONATEURS DES BIBLIOTHÈQUES CIRCULANTES :

Rive gauche : M^{lle} Marie BINDER, 190 vol. ou brochures ; — M^{lle} DUFRESNOY, 9 vol. ; — M^{me} DE GASPARI, 2 vol. ; total : 202 vol.

Rive droite : M^{me} DE GASPARI, 2 vol. ; — M^{me} MEYER-BARBE, 13 vol. ; — M. BOGEY, 1 vol. ; — total : 16 vol.

SECTION XVIII.

Herbier Delessert et Conservatoire botanique.

Conservateur : M. le prof. Dr. J. MULLER.

Budget n° 38.

Voté	Fr. 5,800 —
Dépensé.	4,748 40
Dépensé en moins.	<u>Fr. 1,051 60</u>

La diminution porte surtout sur le traitement du sous-conservateur, dont l'emploi est resté vacant pendant une partie de l'année.

Il a été constitué une petite réserve de fr. 400 qui sera applicable aux achats pour la collection et la bibliothèque.

Sur la proposition du Conservateur, M. John Briquet, de Genève, a été nommé au poste de sous-Conservateur, en remplacement de M. Bernet, décédé. M. Briquet est entré en fonctions le 15 septembre. Il n'y a pas eu d'autre changement dans le personnel, et le travail courant de l'Herbier a été fait comme précédemment et est entièrement à jour. Le classement des familles a bien progressé, mais c'est la place qui commence à nous manquer sérieusement.

Nous avons acquis les collections suivantes :

- 537 plantes de Chine, du voyage de M. Hillebrand.
 - 290 • de France, suite des Exsicc. de M. Magnier.
 - 117 • du Washington Territory, Nord-Ouest des Etats-Unis du voyage de M. Suksdorf.
 - 330 • du Mexique, de M. Pringle.
 - 50 • Graminées suisses, suite des Exsicc. de MM. Schröter et Stebler.
 - 100 plantes d'Algérie, suite des Exsicc. de M. Battandier.
 - 150 • de Portorico, du voyage de M. Sintenis.
 - 142 • de la Bulgarie, du voyage de M. Pichler.
- Le total des plantes acquises en 1890 est donc de 1716.

Pour la Bibliothèque botanique, nous avons acquis 25 ouvrages nouveaux, dont plusieurs sont directement en rapport avec des

collections que l'Herbier possède. Ces ouvrages portent les n^{os} 801-825 du Catalogue d'entrée; le plus important est la *Flora altaica*, de Ledebour, en 2 vol. in fol., avec 500 planches coloriées.

SECTION XIX.

Jardin botanique.

Directeur : M. le prof. D^r J. MULLER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n ^o 39.		Ch. IV, lettre d.	
Voté	Fr. 9,600 —	L'allocation de 4,000 francs faite	
Dépendé	9,788 15	par l'Etat est commune au Jar-	
Dép. en plus. . .	<u>Fr. 188 15</u>	din botanique et au Musée	
		d'Histoire naturelle.	

L'augmentation des dépenses porte surtout sur le chauffage des serres; par contre, les frais d'entretien et de culture sont en diminution.

Le travail courant a été fait, en premier lieu, par les personnes attachées à l'établissement, comme en 1889; mais, plus encore que l'année précédente, on a été obligé d'avoir recours, en outre, à des ouvriers supplémentaires, car ce travail de tous les jours, dans la bonne saison, a considérablement augmenté avec l'enrichissement du jardin. Les serres sont bondées, les plates-bandes sont bien garnies, et tout le reste du jardin, en dehors des plates-bandes et des rochers de plantes de montagnes, est occupé par des couches ou des plantes cultivées en pleine terre.

Il n'y a pas eu de travaux d'organisation cette année, mais divers chassis ont dû être réparés, et tous ont été repeints. Toutes les couches sont maintenant pourvues de paillasons. Une porte à claire-voie, à l'une des voûtes sous la rampe, a été remplacée par une porte pleine, et cette voûte peut maintenant servir pour hiverner quelques plantes vertes.

Les grandes étiquettes des plates-bandes ont été fortement augmentées. Ces produits de la fabrique Girard-Col à Clermont-Ferrand ont de nouveau été satisfaisants. Ces étiquettes se lisent bien et sont d'une durée fort remarquable.

Comme d'habitude, on a fait de nombreux échanges de graines avec d'autres jardins botaniques, et beaucoup plus encore que précédemment, on a échangé des plantes vivantes contre d'autres plantes vivantes, surtout contre des plantes alpines. Les jardins botaniques de Tubingue et de Lyon, Parc de la Tête-d'Or, et M. F. Pittier de Lausanne, M. le prof. Tripet de Neuchâtel, et MM. Barbey-Boissier, Prévôt-Ritter, J.-J. Paris, Massot, Chenevard et quelques amateurs du Canton, nous ont fourni, en échange ou en don, un nombre considérable de plantes. De nombreuses plantes de montagnes nous ont en outre été rapportées par M. P. Grandjean, de ses courses au Reculet, à la vallée du Reposoir et au Mont-Méri.

SECTION XX.

**Chauffage et éclairage des bâtiments consacrés
à l'instruction publique.**

Budget n° 40.

Voté.	Fr. 45,500 —	
Dépendé.	» 51,315 45	
Dépendé en plus	» 5,815 45	

Le chauffage, prévu en fr. 32,000, a coûté	Fr. 35,465 45	
Dépendé en plus	» 3,465 45	Fr. 3,465 45
L'éclairage, prévu en fr. 13,500, a coûté	Fr. 15,850 —	
Dépendé en plus	» 2,350 —	» 2,350 —
	Comme ci-dessus	Fr. 5,815 45

Le tableau n° 4 donne le détail de ces dépenses.

CHAPITRE V

THÉÂTRE ET CONCERTS

Conservateur : M. S. DELAPEINE.

Commission consultative du Théâtre.

MM. DUPONT, délégué du Conseil Administratif, président. —
BESANÇON. — BRUDERLEIN. — CHERBULIEZ. — GALOPIN. — PATRU. —
ROUX-EGGLI. — WAGNON, *Conseillers municipaux.* — DE SEIGNEUX. —
DUVAL. — FAVON. — HENLÉ. — LIENME. MALET. — PICTET DE
ROCHEMONT. — REY-BOUSQUET. — ROSSEL-SPAHLINGER.

Commission des Concerts artistiques.

MM. DUPONT, délégué, président. — BARDE. — DESGOUTTES. —
GALLAND. — GOUY. — HELD. — LECOULTRE. — RAMBAL. — WARTMANN-
PEYROT. — WERNER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 41		Budget Chap. V	
Voté. . . .	Fr. 173,780 —	Voté. . . .	Fr. 1,000 —
Dépensé. . . .	176,796 55	Reçu	0 —
Dép. en plus	<u>Fr. 3,016 55</u>	Reçu en moins. . . .	<u>Fr. 1,000 —</u>

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1890, il y a eu au théâtre 46 représentations de grands-opéras, drames lyriques ou traductions — 49 d'opéras-comiques — 63 d'opérettes — 46 de comédies ou drames, et 17 concerts ou concours de musique.

Ce total de 221 représentations, dont 30 en matinées, comprend :

9 grands-opéras ou drames lyriques différents — 15 opéras-comiques — 18 opérettes et 46 comédies ou drames, soit 88 ouvrages différents (1).

Pendant la saison théâtrale, les réparations urgentes ont été faites, autant que possible, aussitôt que des dégâts se sont produits au bâtiment, au mobilier ou au matériel décoratif, et pendant les vacances de l'été, il a été, comme d'habitude, procédé à une revue générale et aux travaux d'entretien qui ne peuvent être exécutés pendant le cours des représentations.

Il serait trop long de donner ici le détail de ces travaux, qui se renouvellent après chaque saison théâtrale et qui sont du reste à peu près les mêmes toutes les années. Nous nous bornerons à citer les réparations, acquisitions ou installations ayant quelque importance.

Le mobilier de scène a été augmenté de meubles et accessoires, pour les pièces nouvelles, — et les décors, de compléments pour divers ouvrages. Les décors du premier et du troisième acte de *Lohengrin*, qui n'avaient pu être achevés pour les premières représentations, ont été complétés. Le *Cid* a nécessité la confection d'un décor nouveau.

Une fontaine lumineuse a été installée sur scène pour le ballet de la *Cigale et la Fourmi*.

La Ville ayant dû se rendre acquéreur du mobilier des buvettes du parterre, des deuxièmes et troisièmes galeries, qui appartenait à la faillite du tenancier du café, ce mobilier a été remis en bon état et augmenté. La Ville a dû également prendre à sa charge le nettoyage de ces locaux, dont la propreté laissait à désirer sous les tenanciers précédents. La rigueur du commencement de l'hiver a causé dans le bâtiment quelques dégâts, heureusement de peu de gravité, mais qui ont augmenté cependant le chiffre des réparations annuelles. Quelques conduites d'eau, par trop exposées au froid extérieur, ont dû être changées de place.

Pour faire droit à de nombreuses réclamations, une importante

(1) En défalquant les 17 concerts, et si l'on ne tient pas compte de la différence des genres, la moyenne de représentations pour chaque ouvrage a été de deux et un tiers. En cherchant la moyenne dans chaque genre, on trouve le résultat suivant : pour le grand-opéra 5 ; — pour l'opéra comique 3 et un quart ; — pour l'opérette 3 et demi, et pour la comédie une représentation pour chaque ouvrage.

modification apportée au bureau de location rend maintenant ce local plus accessible au public, en évitant à celui-ci l'attente dans la rue et l'encombrement devant la porte.

Divers perfectionnements ont été introduits dans l'éclairage de la scène pour des effets de lumière spéciaux, ainsi que pour la fontaine lumineuse citée plus haut. Une nouvelle ligne de conducteurs à grosse section a été établie au premier dessous pour desservir trois prises réglées par 12 cadres de résistance. Ces trois prises peuvent fournir ensemble un débit de 160 ampères divisibles par fractions de 10. Ces résultats n'ont été obtenus qu'après une série d'essais et d'expériences qui ont exigé l'addition de deux nouveaux appareils d'arc.

Afin d'assurer dans tout le théâtre l'interruption complète du courant électrique, deux interrupteurs généraux, fonctionnant chaque soir après les représentations, ont été ajoutés au jeu d'orgue.

Pendant l'exercice de 1890, la dépense pour l'éclairage a été maintenue dans les limites prévues au rapport de l'exercice 1889.

Le personnel a subi cette année une nouvelle perte : M. Gillet, employé au nettoyage, est décédé au mois de janvier après une courte maladie. Il n'a pas été repourvu à ce poste, parce que, pendant l'année qui vient de s'écouler, il a été reconnu plus avantageux d'employer à la journée, et selon les nécessités du moment, un ou plusieurs ouvriers connaissant bien le métier de nettoyeur.

Les résultats de l'exploitation du théâtre pour l'année 1889-1890 ont été les suivants :

Les dépenses se sont élevées à	Fr. 371,282 70
Les recettes de la saison d'hiver ont atteint	
pour les représentations	Fr. 273,389 05
pour les concerts	10,878 40
subvention de la ville	67,300 --
	<hr/>
ensemble	351,567 45
laissant ainsi, à la fin de la saison d'hiver, un	
déficit de	Fr. 19,715 25
Mais un certain nombre de souscripteurs nous	
	<hr/>
<i>A reporter</i>	Fr. 19.715 25

	<i>Report</i>	Fr. 19,715 25
ayant versé, pour les représentations de Lohengrin, une somme de	Fr.	7,760 —
Et l'exploitation ayant bénéficié d'une somme réservée sur le budget de 1889, de		5,798 50
	ensemble	<u>13,558 50</u>
Le déficit de la saison d'hiver se trouvait réduit à	Fr.	6,156 75
Enfin, la saison d'été ayant donné un total de recettes de		<u>7,604 80</u>
L'exploitation pour la saison de 1889-1890 solde en définitive par un boni de	Fr.	<u>1,448 05</u>

Ces résultats démontrent combien est difficile et chanceuse l'exploitation de notre scène. Ils concordent d'ailleurs d'une manière générale avec ceux qu'a donnés précédemment l'exploitation par des directeurs concessionnaires, puisque depuis bien des années cette entreprise a presque toujours constitué les directeurs en perte, et que deux même y ont fait faillite.

L'expérience faite par la Ville nous a paru suffisante, et nous avons estimé qu'il convenait de renoncer à l'exploitation directe et de remettre en adjudication la concession du théâtre.

Mais, après l'expérience de ces dernières années, la Ville pouvait-elle loyalement et de bonne foi maintenir l'entreprise dans des conditions dont elle avait reconnu elle-même toutes les difficultés et qui exposaient presque inévitablement les directeurs à faire de mauvaises affaires? Le Conseil Administratif ne l'a pas pensé, et il a modifié les clauses du cahier des charges de manière à permettre une exploitation plus fructueuse que par le passé, en réduisant de sept mois à six mois la saison obligatoire d'hiver. Les dépenses seront ainsi diminuées d'un septième pour le concessionnaire, tandis que la subvention de la Ville est maintenue au même chiffre. Il va sans dire que les prix d'abonnement ont été abaissés proportionnellement à la réduction de durée de la saison théâtrale.

Cette combinaison nous a paru la seule praticable, à défaut d'une augmentation de la subvention, à laquelle nous ne pouvions songer.

M. Dauphin, qui était précédemment chargé de la direction artistique du théâtre pour le compte de la Ville, s'étant mis sur les rangs, le Conseil Administratif lui a accordé la concession de l'exploitation la prochaine saison de 1891-1892. M. Dauphin présentait en effet pour toutes les garanties désirables, et la manière dont il a justifié la confiance de la Ville, durant ces deux années, ne pouvait que le recommander au choix du Conseil Administratif.

Bibliothèque du Théâtre

Bibliothécaire : M. E. DELPHIN

Le service de la musique destinée aux représentations d'opéras et aux concerts ne donne lieu à aucune observation spéciale.

L'administration de la Ville ayant conservé l'exploitation du théâtre pendant l'année 1890, le bibliothécaire est resté chargé de la surveillance et de la réexpédition du matériel musical loué aux éditeurs

Sur la demande de M. Dauphin, directeur artistique de notre scène, qui, plus que ses prédécesseurs, a mis à profit les nombreux documents de la bibliothèque, celle-ci a acquis divers ouvrages importants, nécessaires à une mise en scène exacte, entre autres des ouvrages traitant des costumes et du mobilier à toutes les époques.

Notre collection de musique de vaudeville et de drame, peu utilisée jusqu'ici, a été mise, avec les garanties d'usage, à la disposition de la troupe de comédie dirigée par M. Scheler.

Le catalogue de la musique symphonique s'est notablement accru ensuite des achats et des dépôts effectués par la commission des concerts.

D'autre part, différentes publications ont été acquises, constituant, dans leur ensemble, les annales complètes du Théâtre depuis une vingtaine d'années. Elles ont déjà été souvent consultées.

Augmentations.

	Achats	Dons	Totaux
Partitions d'orchestre	—	14	14
id. chant et piano	40	—	40
Parties détachées	35	501	536
<i>Libretti</i>	7	—	7
Ouvrages théoriques, historiques et bibliographiques	14	8	22
Actes administratifs	1	25	26
Œuvres dramatiques	6	18	24
Journaux et revues	3	9	12
Estampes et photographies	1	3	4
Autographes.	—	3	3
Morceaux de musique	—	6	6

Donateurs.

MM. F. DEGRANGE, 2 volumes. — E. DELPHIN, bibliothécaire, une année du *Ménestrel*. — KLING, compositeur, 1 volume. — LARCHER (Paris), 3 brochures. — LAURIER (M^{lle}), 1 brochure. — Paul LEGRAND, mime (Paris), 14 brochures. — Charles NUTTER, archiviste de l'Opéra (Paris), 1 brochure. — PLOMB, professeur de musique, une année de la *Revue et Gazette des Théâtres*, 2 volumes, 3 morceaux de musique. — SCHELER, directeur, 3 autographes. — Paul DE SIMON, 3 brochures, 1 estampe, 1 morceau de musique. — VALDÉJO (Paris), 1 brochure. — WIERNBERGER, compositeur (Reims), 2 morceaux de musique.

Administration des journaux : l'*Europe artiste* (Paris), *Sängerblatt* (Zurich), la *Scène*, l'*Orphée*, *Programme officiel*, *Bulletin officiel des concerts*, *Genève-Théâtre*, *Gazette des Etrangers*, un abonnement gratuit.

CHAPITRE VI

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Ingénieur : M. A. ODIER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget nos 42, 43, 44.		Chapitre VI	
Voté. . . .	Fr. 271,920 —	Prévu . . .	Fr. 122,825 —
Dépendé. . .	» 270,496 75	Reçu . . .	» 123,812 35
Dép. en moins	<u>Fr. 1,423 25</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 987 35</u>

Détail des dépenses.

Budget	Prévu	Dépendé
42 Bâtiments	Fr. 227,060 —	Fr. 226,526 70
43 Promenades et jardins. . .	» 39,560 —	» 39,547 40
44 Horloges	» 5,300 —	» 4,422 65
	<u>Fr. 271,920 —</u>	<u>Fr. 270,496 75</u>
Dépendé en moins		<u>» 1,423 25</u>
		<u>Fr. 271,920 —</u>

Détail des recettes.

Chapitre VI		
a) Abonnements aux horl. électr.	Fr. 1,250 —	Fr. 1,283 35
b c d) Loyers divers	» 120,575 —	» 121,414 —
e) Promenades	» 1,000 —	» 1,115 —
	<u>Fr. 122,825 —</u>	<u>Fr. 123,812 35</u>
Reçu en plus	» 987 35	
	<u>Fr. 123,812 35</u>	

SECTION I

Bâtiments.

Budget n° 42

	Dépenses	Prévu	Dépensé
<i>a b)</i> Traitements	Fr. 5,860 —	Fr. 5,860 —	
<i>cdefg)</i> Bâtiments municipaux pour le service public	• 87,000 —	• 85,618 55	
<i>hi j)</i> Bâtiments, propriétés de rapport	• 24,200 —	• 25,048 15	
<i>k)</i> Eau consommée par les différents services mu- nicipaux	• 110,000 —	• 110,000 —	
	Fr. 227,060 —	Fr. 226,526 70	
Dépensé en moins		• 533 30	
		<u>Fr. 227,060 —</u>	

Les quelques travaux qu'il y a lieu de citer comme ne rentrant pas dans l'entretien proprement dit sont les suivants :

Des parois en menuiserie ont été établies dans le vestibule du 2^e étage de l'École d'horlogerie, afin de faciliter la surveillance et d'isoler les diverses branches de l'enseignement.

La transformation en classe d'école enfantine de l'amphithéâtre de chimie de la même école a été motivée par l'augmentation de la population scolaire du quartier.

Le temple de la Madeleine a été reblanchi intérieurement, et tous les rideaux ont été remplacés.

Pour entrer dans les vues du Consistoire et du Conseil supérieur, la chapelle du cimetière de St-Georges a été pourvue de bancs et d'une chaire, et a été aménagée de façon à pouvoir servir au culte public des deux confessions.

Une annexe destinée à un atelier de menuiserie a été construite à côté du magasin de décors de la rue de l'Arquebuse. Cette construction mesure 88 mètres.

Un amphithéâtre sans emploi, à l'école du Grütli, a été supprimé et réuni à un local voisin pour former une classe nouvelle d'école primaire.

Le bureau de location du théâtre, dont l'aménagement était défectueux a été transformé et agrandi; le nouvel état de choses constitue une notable amélioration pour le public.

BUREAU DES LOYERS ET REDEVANCES

Percepteur des loyers et redevances : M. MOÏSE TRIMOLET.

La recette prévue pour les loyers des appartements a pu être atteinte, bien que la perception ait été assez laborieuse pendant les derniers mois de l'année. En outre, plus on approche du moment où certains immeubles devront disparaître, plus les locations deviennent difficiles, pour ne pas dire impossibles.

La régie des immeubles s'est augmentée des sept immeubles acquis dans le quartier de l'île; les revenus en sont portés à un compte spécial.

Nous avons concédé à une Société suisse quelques emplacements sur la voie publique pour y installer des panoramas automatiques; deux nouveaux kiosques à rafraîchissements ont été établis place Chevelu et place des XXII-Cantons.

L'exploitation directe, par la Ville, des établissements de water-closets, a donné un résultat satisfaisant. Dorénavant ces établissements ne seront plus une charge pour l'Administration municipale.

SECTION II

Promenades et Jardins.

Chef de service : M. G. NITZSCHNER

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 43		Chapitre VI, e	
Voté	Fr. 39,560 —	Prévu. . . .	Fr. 4,000 —
Dépensé. . . .	» 39,547 40	Reçu	» 4,115 —
Dép. en moins .	<u>Fr. 12 60</u>	Reçu en plus. .	<u>Fr. 115 —</u>

Cette branche de l'activité municipale donne lieu, en général, à peu d'observations. Il n'est pas inutile, toutefois, de signaler quelques travaux exceptionnels sortant de l'entretien courant.

La construction du nouveau bâtiment d'école de Montbrillant a occasionné un remaniement important du jardin contigu; quelques travaux de terrassements et une extension de l'entourage en fer du jardin ont dû être exécutés aux abords de la nouvelle école.

Les fourneaux de l'orangerie de Montbrillant ont été reconstruits à neuf et pourvus de cheminées en briques, en remplacement de tuyaux de tôle qu'il était nécessaire de remplacer presque toutes les années.

Une tondeuse à gazon à 4 rouleaux et des tuyaux de caoutchouc pour l'arrosage ont complété l'outillage de nos jardiniers.

Les grilles de clôture de la promenade du Boulevard des Philosophes ont été complétées.

Plusieurs arbres qui se trouvaient sur le tracé des lignes de tramways à voie étroite ont dû être enlevés; plusieurs vétérans de nos promenades du Bastion et de la Treille ont dû subir le même sort; ces derniers ont été remplacés.

Enfin, d'importants apports de terre ont complété les travaux de défense de berges exécutés l'année précédente sur les bords de l'Aire, au bois de la Bâtie.

SECTION III

Horloges.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 44		Chapitre VI, lettre a	
Voté	Fr. 5,300 —	Prévu. . . .	Fr. 4,250 —
Dépensé	4,422 65	Reçu	4,283 35
Dép. en moins	<u>877 35</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 33 35</u>

Aux dépenses, l'économie porte, comme les années précédentes sur les deux premières rubriques de cette section : *a*, *entretien des horloges de clochers* et *b*, *entretien et éclairage du clocheton de la machine hydraulique*.

CHAPITRE VII

SERVICE DES EAUX ET FORCES MOTRICES DU RHONE

Ingénieur-directeur : M. BUTTICAZ.

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 91,925 —	Prévu	Fr. 574,650 —
Dépensé	405,893 70	Reçu	612,153 80
Dép. en plus	<u>Fr. 43,968 70</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 37,503 80</u>

Exercices	1889	1890	Augmentat.	Diminution
Dépenses				
Voté	83725 —	91925 —	8200 —	—
Dépensé	101016 95	105893 70	4876 75	—
Dépensé en plus	<u>17291 95</u>	<u>13968 70</u>	—	<u>3323 25</u>
Recettes				
Prévu	541250 —	574650 —	33400 —	—
Reçu	569729 90	612153 80	42423 90	—
Reçu en plus	28479 90	37503 80	9023 90	—
Dépensé en plus	17291 95	13968 70	—	3323 25
Augmentation des recettes sur les dépenses en plus du budget	<u>11187 95</u>	<u>23535 10</u>	<u>12347 15</u>	—

COMPTABILITÉ INDUSTRIELLE

Prévision des recettes et des dépenses

Budgets	1889	1890	Augmentat.	Diminution
Recettes				
Produit des concessions d'eau et forces motrices.	431250 —	464650 —	33400 —	—
Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	110000 —	110000 —	—	—
TOTAL.	541250 —	574650 —	33400 —	—
Dépenses				
Frais annuels et entretien	83725 —	91925 —	8200 —	—
Intérêts et amortissements	327525 —	352725 —	25200 —	—
TOTAL.	411250 —	444650 —	33400 —	—
Bénéfice net selon le 5 ^m e fascicule des forces motrices.	130000 —	130000 —	—	—
TOTAL DES RECETTES PRÉVUES	541250 —	574650 —	33400 —	—

Résultat financier

	1889	1890	Augmentat.	Diminution
Recettes				
Produit des concessions d'eau et forces motrices.	459729 90	502153 80	42423 90	—
Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	110000 —	110000 —	—	—
TOTAL.	569729 90	612153 80	42423 90	—
Dépenses				
Frais annuels pour entretien	77298 55	75194 90	—	2103 65
Intérêts et amortissements.	355296 10	356318 60	1022 50	—
TOTAL.	432794 65	431513 50	1022 50	2103 65
Bénéfice net du service des eaux et forces motrices	137135 25	180640 30	43505 05	—
MONTANT DES RECETTES.	569729 90	612153 80	42423 90	—

Comptabilité budgétaire. — Le montant des recettes est de Fr. 612,153 80, soit en augmentation de Fr. 37,503 80 sur les prévisions du budget; par contre, les dépenses ont été de Fr. 105,893 70, représentant un supplément de Fr. 13,968 70. Il en résulte pour le budget une augmentation de recettes sur les dépenses montant à Fr. 23,535 10.

Comptabilité industrielle. — Les recettes sont identiques au chiffre précédent. Quant aux dépenses, celles concernant l'installation et l'entretien des fontaines et bouches à incendie passent au compte général de la Ville, tandis que celles pour conduites nouvelles, achat de compteurs et d'outillage passent au compte capital.

L'augmentation des recettes de l'exercice 1890 sur le précédent est de Fr. 42,423 90, la diminution des dépenses pour la même période de Fr. 1,181 15, ce qui représente une augmentation de recettes nettes de Fr. 43,505 05 sur l'exercice de 1889 et porte le bénéfice de 1890 à Fr. 180,640 30, contre 137,135 25 pour l'exercice précédent.

TARIFS.

Le Conseil Administratif a décidé, en date du 10 octobre 1890, les réductions suivantes sur les tarifs applicables aux fournitures d'eau et de force motrice, à partir du 1^{er} Janvier 1891 :

Eaux ménagères.

Le prix des litres supplémentaires est abaissé pour les abonnements contractés avant le 30 Septembre 1890 :

Pour la *basse pression*, de Fr. 36 à Fr. 25.
• • *haute pression*, • 50 • 35.

Abonnements semestriels.

Le prix des litres supplémentaires semestriels est abaissé :

Pour la *basse pression*, de Fr. 24 à Fr. 15.
• • *haute pression* • 36 • 25.

Eau motrice.

Haute pression à la jauge.

Le prix des trois premiers chevaux est abaissé à Fr. 450 le cheval, au lieu de Fr. 500 et Fr. 488.

Le prix du quatrième cheval est abaissé à Fr. 425, au lieu de Fr. 440.

Pour les distributions de force au-delà d'un kilomètre du centre de la ville, calculé au rond-point des Bergues, il sera compté, par cheval, un supplément de Fr. 25 ; au-delà de deux kilomètres et jusqu'à trois kilomètres, Fr. 60.

Haute pression au compteur.

Le prix des 1500 premiers mètres est abaissé à Fr. 0,08, au lieu de Fr. 0,09 et 0,085.

Basse pression au compteur.

Le prix maximum est fixé à Fr. 0,06, au lieu de Fr. 0,07.

USINE HYDRAULIQUE A VAPEUR.

Les pompes ont été utilisées :

à basse et à haute pression

les 30 Juin, 1^{er} et 2 Juillet, 29 et 30 Août et 1^{er} et 2 Septembre.

NOUVELLE MACHINE HYDRAULIQUE.

L'amélioration des soupapes a fait diminuer pour 1890 de 1,521,677^m la différence entre l'eau élevée et l'eau vendue, comparativement à l'exercice précédent.

Le volume théorique que les pompes ont élevé est de 26,191,275 mètres cubes d'eau, dont 10,911,725 ont été fournis par le service à basse pression.

La vitesse moyenne des pompes a été de 18,2 tours par minute; celle des pompes n^{os} 4, 5 et 6, à haute pression, de 24,2 tours, tandis

que celles des pompes n^{os} 3, 7, 8 et 9 a été en moyenne de 19,1 tours.

Les pompes à vapeur ont élevé ensemble 23,060 mètres cubes d'eau, dont 20,960 ont été fournis pour le service à haute pression.

La vitesse moyenne de ces pompes marchant à haute pression ou à basse pression, a été :

A haute pression : 36,3 tours par minute.

A basse pression : 38,3 » » »

La hauteur moyenne d'élévation a été, pour les pompes à basse pression, de 65 mètres, et pour les pompes à haute pression, de 137 mètres.

EXPLOITATION.

Le tableau suivant résume la marche des différents moteurs, les quantités d'eau montées et les frais d'exploitation.

Prix de 1000^{m³} d'eau théoriques, non compris l'intérêt et l'amortissement :

	1889	1890
Avec les pompes hydrauliques	Fr. 0,91	1,03
Avec les pompes à vapeur	285,—	84,82
Avec les pompes hydrauliques à vapeur	9,94	1,10

Le prix de revient de l'eau élevée est en augmentation; par contre, l'eau a été mieux utilisée, les pertes d'eau en 1890 étant plus faibles qu'en 1889.

Canalisations nouvelles.

Budget n° 45.

Des canalisations nouvelles ont été établies, sur les réseaux à haute et basse pression, pour des concessions d'eau ménagère ou d'eau motrice, quand le revenu dépassait 10 % du coût des travaux.

RÉSEAU A BASSE PRESSION

Ville de Genève :

Rue du Fossé Vert	414 ^m	tuyaux de 100 ^{mm} diam.
Quai du Seujet	16 ^m	» 100 ^{mm} »
Terreaux du Temple	40 ^m	» 100 ^{mm} »
Rue de la Prairie	30 ^m	» 100 ^{mm} »
Rue des Ormeaux	56 ^m	» 80 ^{mm} »
Rue de la Dôle	12 ^m	» 80 ^{mm} »
Rue des Barrières	39 ^m	» 80 ^{mm} »
Rue de l'Entrepôt	21 ^m	» 80 ^{mm} »
Rue du Midi	33 ^m	» 50 ^{mm} »
Rue du Cercle	8 ^m	» 40 ^{mm} »

Commune de Plainpalais :

Ch ⁿ sans issue, vers le pont d'Arve	30 ^m	» 60 ^{mm} »
---	-----------------	----------------------

Commune des Eaux-Vives :

Chemin des Photographes	104 ^m	» 80 ^{mm} »
Quai des Eaux-Vives	42 ^m	» 80 ^{mm} »
Rue de la Scie	30 ^m	» 60 ^{mm} »

575^m

Total au 31 décembre 1889 79.429^m2

Total au 31 décembre 1890 80.004^m2

RÉSEAU A HAUTE PRESSION

Ville de Genève :

Nouvelle rue à la Prairie	37 ^m	tuyaux de 100 ^{mm} diam.
Ruelle du quai	49 ^m	100 ^{mm} .

Commune des Eaux-Vives :

Chemin de la Corderie	72 ^m	100 ^{mm} .
Chemin des Vollandes	75 ^m	100 ^{mm} .

Commune du Petit-Saconnex :

Chemin des Jons	51 ^m	40 ^{mm} .
---------------------------	-----------------	--------------------

Commune de Lancy :

Chemin du Tourniquet	165 ^m	80 ^{mm} .
Chemin du Verjus	120 ^m	40 ^{mm} .

Commune de Bellevue :

Route de Suisse	234 ^m	80 ^{mm} .
---------------------------	------------------	--------------------

Otre les canalisations indiquées ci-dessus, les canalisations suivantes ont été installées sur le réseau à haute pression, au moyen de crédits spéciaux.

Ville de Genève :

Digue	205 ^m	600 ^{mm} .
Rue des Pâquis	69 ^m	250 ^{mm} .
Rue des Chaudronniers	120 ^m	250 ^{mm} .
Rue de la Servette	311 ^m	200 ^{mm} .
Boulevard Helvétique	147 ^m	200 ^{mm} .
Rue de la Pépinière	22 ^m	200 ^{mm} .
Voie Creuse	92 ^m	200 ^{mm} .
Rue du Commerce	69 ^m	200 ^{mm} .
Rue de l'Ecole	57 ^m	150 ^{mm} .
Boulevard St-Georges	99 ^m	100 ^{mm} .
Rue Malatrex	32 ^m	100 ^{mm} .

A reporter 1996^m

Report 1996^m

Rue Verdaine	102 ^m	tuyaux de 100 ^{mm}	diam.
Rue des Délices	222 ^m	100 ^{mm}	,
Rue Argand	27 ^m	100 ^{mm}	,

Commune de Plainpalais :

Route de Carouge	434 ^m	400 ^{mm}	,
Chemin des Abattoirs	128 ^m 50	350 ^{mm}	,
Chemin du Soleil-Levant	84 ^m 50	350 ^{mm}	,
Pont de Sous-Terre	141 ^m	300 ^{mm}	,
Champel	545 ^m	150 ^{mm}	,

Commune des Eaux-Vives :

Chemin des Marronniers	120 ^m	80 ^{mm}	,
----------------------------------	------------------	------------------	---

Commune du Grand-Saconnex :

Route de Fernex	70 ^m	200 ^{mm}	,
---------------------------	-----------------	-------------------	---

3870^m

Total au 31 décembre 1889 42298^m35

Total des nouvelles conduites
posées au 31 décembre 1890 46168^m35

Anciens réseaux, Sociétés des
eaux du Rhône rive gauche
et rive droite 33254^m65

Total 79423^m00

*Tableau du réseau des canalisations à basse pression
suivant leur diamètre.*

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
600 ^{mm}	33,8	<i>Report.</i>	25326,2
500 ^{mm}	2286,8	100 ^{mm}	6433,9
350 ^{mm}	1294,3	90 ^{mm}	43,0
300 ^{mm}	124,0	82 ^{mm}	1417,8
250 ^{mm}	7453,5	80 ^{mm}	24743,7
200 ^{mm}	1611,6	75 ^{mm}	578,9
180 ^{mm}	174,0	70 ^{mm}	3802,8
165 ^{mm}	140,6	65 ^{mm}	949,2
160 ^{mm}	343,4	60 ^{mm}	8948,7
150 ^{mm}	2894,5	55 ^{mm}	1913,6
135 ^{mm}	347,7	50 ^{mm}	4121,5
120 ^{mm}	3682,5	40 ^{mm}	1724,9
110 ^{mm}	4939,5		
<i>A reporter.</i>	25326,2	Total.	80004,2

*Tableau du réseau des canalisations à haute pression suivant
leur diamètre.*

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
700 ^{mm}	30,0	<i>Report.</i>	32385,3
600 ^{mm}	4474,5	120 ^{mm}	891,2
500 ^{mm}	1665,5	110 ^{mm}	875,0
400 ^{mm}	5355,5	100 ^{mm}	14005,1
350 ^{mm}	679,8	90 ^{mm}	3812,4
300 ^{mm}	2788,8	80 ^{mm}	4415,8
250 ^{mm}	4145,6	75 ^{mm}	5993,7
200 ^{mm}	6304,8	60 ^{mm}	2927,8
150 ^{mm}	5103,3	50 ^{mm}	9689,7
135 ^{mm}	1837,5	40 ^{mm}	4427,0
<i>A reporter.</i>	32385,3	Total.	79423,0

Fontaines nouvelles et bouches à eau.

I. Fontaines.

A l'occasion de la démolition des immeubles du bras gauche du Rhône, il a été établi une borne-fontaine en l'île, pour remplacer un ancien bassin en pierre.

II. Bouches à eau.

Il a été établi, sur le réseau à haute pression :

Ville de Genève :

Rue des Ormeaux, 1 hydrante.

• des Délices, 2 •

• des Barrières, 1 •

Commune de Plainpalais, 1 hydrante.

Commune des Eaux-Vives, 1 •

Sur le réseau à haute pression :

Ville de Genève :

Rampe du Collège de Saint-Antoine, 1 hydrante.

Rue de la Dôle, 1 hydrante.

Boulevard des Tranchées, 1 hydrante.

Rue de la Servette, 1 hydrante.

Coulouvrenière (derrière le bâtim. des décors), 1 hydrante.

Commune de Plainpalais, 1 hydrante.

Commune des Eaux-Vives, 1 hydrante.

Commune de Carouge, 5 hydrantes.

Pour les particuliers :

Société des Ports-Francis, Voie-Creuse, 2 hydrantes.

Le nombre total des bouches est de :

708 dans la ville de Genève.

25 dans la commune de Plainpalais.

19 dans la commune des Eaux-Vives.

5 dans la commune de Carouge.

757

757

- 14 dans la commune du Petit-Saconnex.
- 4 dans la commune du Grand-Saconnex.
- 2 dans la commune de Pregny.
- 4 dans la commune de Bellevue.
- 1 dans la commune de Genthod.
- 1 dans la commune de Vernier.
- 2 dans la commune d'Onex.
- 3 dans la commune de Lancy.
- 3 dans la commune de Bernex.
- 3 dans la commune de Confignon.
- 5 dans la commune du Plan-les-Ouates.
- 2 dans la commune de Coligny.
- 25 pour les routes cantonales.
- 43 particulières.

Total 869 bouches au 31 décembre 1890.

**Etat des fontaines de la Ville de Genève
au 31 décembre 1890.**

- 14 grandes fontaines à 4 jets.
- 16 fontaines à 2 jets.
- 14 " moyennes à 1 jet.
- 5 bornes fontaines en pierre.
- 4 " " en fonte, bassin en pierre.
- 64 " " ordinaires en fonte.
- 4 " " petit modèle.
- 2 fontaines Wallace.

Total 123 fontaines.

6 jets d'eau. — 8 grottes. — 17 lavoirs.

Moteurs et ascenseurs.

I. Moteurs à basse pression.

Le nombre des moteurs hydrauliques en activité à la fin de 1889
était de 134. — 7 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

- 1 chez MM. S. Christin, fabricant d'eaux minérales.
- 1 • Furrer, laiterie.
- 1 • H. Ruegg, fabricant d'eaux minérales.
- 1 • Pélaz, marchand de bois.
- 1 • L. Desponds, fabricant d'eaux minérales.
- 1 • Ponti et Gennari, fabricants de bijouterie.
- 1 • Weber-Pfeffer, imprimeur.

Par contre, ont cessé de marcher 4 moteurs, savoir :

- 2 chez MM. Aubert-Schuchardt, imprimeur.
- 1 • Imprimerie Centrale genevoise.
- 1 • Noverraz et fils, lithographes.

Ont été transformés à haute pression, 2 moteurs, savoir :

- 1 chez MM. Vogt et Guitton, brasseurs.
- 1 • Patek, Philippe et C^o, fabricants d'horlogerie.

Le nombre des moteurs en service à la fin de 1890 est de 135, dont 8 dans les bâtiments municipaux.

En outre, il existe 2 turbines (pour restitution de force motrice) à l'usine Carlioz-Pélaz et 1 turbine à l'usine genevoise de dégrossissage d'or, à la Coulouvrenière, rive gauche.

II. *Ascenseurs.*

Il a été établi 1 ascenseur dans la maison n^o 2, boulevard James Fazy.

Leur nombre est maintenant de 21, se répartissant dans 11 hôtels, 4 maisons locatives, 1 à l'hôpital, 1 pour monte-charge et 2 au théâtre.

III. *Moteurs à haute pression.*

Le nombre des moteurs en activité à la fin de 1889 était de 79. 31 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

- 1 chez MM. Henrioud, buanderie.
- 1 • Ducret, marbrier.
- 1 • Mottu, buanderie.
- 1 • Plaçais, marbrier.

1	chez MM.	Société genevoise pour la fabrication d'instruments de physique et mécanique.
1	»	Pouille fils aîné, fabricant d'appareils de chauffage.
2	»	Société des minoteries de Plainpalais.
1	»	Nordmann, fabricant d'horlogerie.
1	»	Crausaz
1	»	Dorcier, fabricant d'huile.
1	»	Société de l'Entrepôt frigorifique de Rive.
1	»	Société genevoise de chemins de fer à voie étroite.
1	»	Patek, Philippe et C ^e , fabricants d'horlogerie.
1	»	Vogt et Guitton, brasseurs.
2	»	Société anonyme de la brasserie de St-Jean.
1	»	Imprimerie Suisse, rue du Commerce.
1	»	Brandt, articles pharmaceutiques.
1	»	Crombac, diamantaire.
1	»	Zöllner, imprimeur.
1	»	Stœcklé, brasseur.
1	»	» » (éclairage électrique).
1	»	Fiala et C ^e , marchands de meubles (éclair. électrique).
1	»	Hôtel Beau-Séjour
1	»	Dessaules, électricien
1	»	Henry et Imbert, fabr. de couronnes
1	»	Kunkler, maison particulière
1	»	Cartier frères, entrep. de menuiserie
1	»	Delamure, fabricant de vis
1	»	Posth, maison particulière

Le nombre des moteurs en fonction à la fin de 1890 est de 110, y compris 9 pour restitution de la force motrice aux usines de la rive droite.

Concessions ménagères.

RÉSEAU A BASSE PRESSION

I. A la jauge.

Le nombre des concessions d'eau était, au 31 décembre 1889, de
2528 concessions débitant. 3818 litres
71 nouvelles concessions ont été établies débitant . 71

2599	3889 litres
11 anciennes concessions ont été rouvertes avec . . .	11 .
et 29 concessions ont été augmentées de . . .	33 .

Ce qui donne un total de :

<u>2610 concessions</u>	<u>avec 3933 litres</u>
-------------------------	-------------------------

Par contre :

10	} 5 concessions ont été fermées avec 6 litres 5 débitant 6 . ont été transformées au compteur.	}	38 litres	
26				concessions ont été réduites avec 26 .

Il reste donc :

<u>2600 concessions</u>	<u>débitant 3895 litres</u>
-------------------------	-----------------------------

Ces concessions se répartissent ainsi et par commune :

Genève	1882	concessions débitant	2659	litres
Plainpalais	339	»	624	»
Eaux-Vives	210	»	344	»
Petit-Saconnex	162	»	253	»
Chambésy	7	»	15	»
Ensemble	<u>2600</u>	concessions débitant	<u>3895</u>	litres

II. Au compteur.

Eau ménagère.

248 compteurs, dont 2 appartiennent aux abonnés.

5 pour les communes de Plainpalais et Eaux-Vives.

Eau industrielle.

37 compteurs, dont 6 appartiennent aux abonnés.

Eau motrice.

42 compteurs.

Eau pour arrosage des routes cantonales et communales.

9 compteurs.

341 compteurs.

RÉSEAU A HAUTE PRESSION.

Rive droite.

206 concessions débitant 467 litres.
15 " " 15 " gratuits.
6 " " au compteur.

Rive gauche.

149 concessions débitant 207 litres.
4 " " au compteur.

Comparaison du volume théorique de l'eau élevée en 1890 par rapport à 1889.

BASSE PRESSION

MOIS	1889	1890	Augmentat. de 1890 s. 1889	Diminution de 1890 s. 1889	OBSERVATIONS
Janvier.	982,880	1,016,965	34,085	—	
Février.	731,440	749,270	18,130	—	
Mars	745,045	844,385	99,340	—	
Avril	767,865	916,620	148,755	—	
Mai	869,260	931,365	62,105	—	1889 . 11,276,262 726,952
Juin	929,222	874,205	—	55,017	1890 . 10,911,725 362,415
Juillet	1,026,540	967,070	—	59,470	
Août	1,127,640	925,450	—	202,190	364,537 364,537
Septembre.	1,028,340	856,205	—	172,135	Diminution : 364,537 m ³ .
Octobre	1,001,920	932,715	—	69,205	
Novembre.	1,014,100	872,735	—	141,365	
Décembre	1,052,310	1,024,740	—	27,570	
	<u>11,276,262</u>	<u>10,911,725</u>	<u>362,415</u>	<u>726,952</u>	

HAUTE PRESSION

MOIS	1889	1890	Augmentat. de 1890 s. 1889	Diminution de 1890 s. 1889	OBSERVATIONS
Janvier.	1,082,942	1,025,897	—	57,045	
Février.	979,642	987,840	8,198	—	1890 . 15,279,550 857,388
Mars	1,098,413	1,053,205	—	44,908	1889 . 15,127,892 705,730
Avril	1,030,383	1,081,047	50,664	—	151,658 151,658
Mai	1,154,949	1,264,686	109,737	—	Augmentation : 151,658 m ³
Juin	1,260,686	1,388,808	128,122	—	
Juillet	1,416,109	1,455,357	39,248	—	
Août	1,626,787	1,464,003	—	162,784	Cette diminution provient de l'amélioration apportée aux sou- papes.
Septembre	1,674,341	1,400,735	—	273,606	
Octobre	1,601,007	1,433,620	—	167,387	
Novembre	1,110,517	1,307,634	197,117	—	
Décembre	1,092,416	1,416,718	324,302	—	
	<u>15,127,892</u>	<u>15,279,550</u>	<u>857,388</u>	<u>705,730</u>	

Consommation d'eau à basse pression.

	M ³	TOTAL : M ³
Eau ménagère à la jauge.		
2528 concessions anciennes pour 3818 litres à 525, ^{m3} 6 par litre et par an	2,006,740	
71 concessions nouvelles pour 71 litres à 262, ^{m3} 8 par litre et par an	18,658	
11 concessions anciennes recouvertes pour 13 litres à 262, ^{m3} 8 par litre et par an	3,416	
et 29 concessions augmentées pour 33 litres à 262, ^{m3} 8 par litre et par an	8,672	
Suppléments d'été	6,750	
<i>Total à la jauge.</i>		2,044,236
Eau ménagère au compteur	237,210	
<i>Total au compteur.</i>		237,210
Eau industrielle au compteur.		
Eau industrielle, diverses	166,207	
Eau, Chemin de fer P.-L.-M., Gare de Genève	112,250	
Eau, arrosage des routes cantonales et chemins municipaux	10,470	
<i>Total de l'eau industrielle.</i>		288,927
Eau motrice.		
A la jauge : 8 abonnés	302,400	
Au compteur	792,658	
Au mois : (Ascenseurs)	66,026	
<i>Total de l'eau motrice.</i>		1,161,084
Restitution aux usiniers.		
2 abonnés avec 3 turbines pour 48 1/2 chevaux	1,312,000	
Eau industrielle	1,370	
<i>Total de l'eau pour restitution.</i>		1,313,370
Ville de Genève.		
<i>Services autres que celui des Eaux.</i>		
Abattoirs	336,000	
Ecoles primaires et Collèges	58,003	
Ecole d'horlogerie	7,358	
Théâtre, concessions à la jauge. 13,140	58,280	
» moteurs, ascenseurs. 45,140		
Bâtiments publics (musées, bibliothèques, etc.)	16,293	
Promenades	8,409	
Fontaines, jets d'eau, cascades	1,353,945	
Urinoirs	218,649	
Halles et marchés	4,730	
Cimetières : St-Georges (10 litr.), Plainpalais (1 litr.)	5,781	
Rachat des sources	22,075	
Lavage et arrosage des rues	1,870,884	
<i>Total de l'eau vendue.</i>		3,960,407
Ville de Genève. Service des Eaux et force motr.		9,005,234
Atelier du service des eaux	54,000	
Turbine à basse pression (2 ^m période et divers)	6,000	
<i>Total de l'eau du service des Eaux et forces motrices</i>		60,000
		9,065,234
Tolérance 1/6.		1,510,872
<i>Total de l'eau à basse pression.</i>		<u>10,576,106</u>

Consommation d'eau à haute pression.

	M ³	TOTAL M ³	
Eau ménagère à la jauge.			
370 concessions débitant 689 litres à 525, ^m 6 par litre et par an	362,138		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>		362,138	
Eau ménagère au compteur.			
10 concessions	10,840		
Commune de Coligny	18,720		
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>		29,560	
Eau industrielle et agricole.			
Au compteur: M ^{me} la baronne de Rotschild, Pregny.	83,610		
" Cie P.-L.-M., gare des Eaux-Vives.	3,970		
" M. Revilliod à Varembe, jet d'eau	3,840		
<i>Total de l'eau industrielle et agricole.</i>		91,420	
Eau motrice.			
A la jauge : 48 abonnés.	4,172,209		
Au compteur : 29 abonnés, y compris éclairage électr.	1,795,585		
Au mois : (Ascenseurs).	3,710		
<i>Total de l'eau motrice.</i>		5,971,504	
Restitution de la force motrice aux usiniers.			
5 abonnés pour 9 turbines avec 148 chevaux utilisés	1,927,290		
<i>Total de l'eau pour restitution de force.</i>		1,927,290	
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des Eaux.</i>			
Ecole d'horlogerie, 1 turbine, 5 chevaux	49,830		
Jet d'eau, bâtiment des turbines	70,000		
<i>Total des services municip. sauf celui des Eaux.</i>		119,830	
<i>Total de l'eau vendue.</i>			8,501,742
Ville de Genève.			
<i>Service des Eaux et forces motrices.</i>			
Bâtiment des turbines (éclairage électrique)	105,011		
" " (vannes d'introduction)	5,989		
Régulateur des Eaux-Vives	1,319,040		
M. Tronchin à Bessinge	5,920		
<i>Total pour le service des Eaux et forces motrices.</i>		1,435,960	1,435,960
			9,937,702
			1,656,283
Tolérance 1/6.			11,593,985
<i>Total de l'eau à haute pression.</i>			

Répartition de l'eau dépensée.

	basse pression m ³	haute pression m ³	TOTAL m ³
Eau ménagère à la jauge	2,044,236	362,188	2,406,374
" au compteur	237,210	29,560	266,770
Total de l'eau ménagère.	2,281,446	391,698	2,673,144
Eau industrielle	288,927	91,420	380,347
Eau motrice	1,161,084	5,971,504	7,132,588
Restitution aux usiniers	1,313,370	1,927,290	3,240,660
Ville de Genève. Services autres que le service des Eaux	3,960,407	119,830	4,080,257
Total de l'eau vendue .	9,005,234	8,501,742	17,506,976
Ville de Genève. Service des Eaux et forces motrices.	60,000	1,435,960	1,495,960
	9,065,234	9,937,702	19,002,936
Tolérance 1/6.	1,510,872	1,656,283	3,167,155
Total.	10,576,106	11,593,985	22,170,091

Justification de l'emploi de l'eau.

	basse pression m ³	haute pression m ³	TOTAL m ³
Quantité d'eau élevée	10,911,725	15,279,550	26,191,275
10 % en moins	1,091,172	1,527,955	2,619,127
Reste.	9,820,553	13,751,595	23,572,148
Apport de la haute pression	+1,000,000	-1,000,000	— —
Total et reste.	10,820,553	12,751,595	23,572,148
Consommation avec tolérance de 1/6	10,576,106	11,593,985	22,170,091
Pertes par les trop-plein des réservoirs, soupapes à réparer, robinets de saigne, bouches à in- cendie, fuites, etc.	244,447	1,157,610	1,402,057

Développement de la vente de la force motrice comparativement à l'ensemble de la vente de l'eau.

ANNÉES	Recettes totales de la vente de l'eau y compris l'eau municipale	Augmentation annuelle.	EAU MOTRICE		% de la recette comparée à l'ensemble des recettes.	Nombre de moteurs.	Recette moyenne par motenr.	NATURE DES INSTALLATIONS hydrauliques.
			Produit annuel.	Augmentation annuelle.				
1887	453,201 40	—	107,682	—	—	—	—	Mise en service du 6 ^{me} groupe de pompes.
1888	515,545 95	62,344	150,421	42,739	29,1	199	756	Mise en service des 7 ^{me} et 8 ^{me} groupes de pompes et du réservoir de Bessinges.
1889	537,408 —	21,863	164,964	14,543	30,6	209	786	
1890	570,064 95	32,656	190,376	25,412	33,4	240	793	Mise en service du 9 ^{me} groupe de pompes.

Prix de revient de l'eau en 1890.

	BASSE PRESSION (2 GROUPES)	HAUTE PRESSION (7 GROUPES)
Eau consommée	9.005.234	8.501.742
Dépenses.		
Entretien	1/4 Fr. 18.798 75	3/4 Fr. 56.396 15
Amortissement, anciennes installations	» 70.939 85	
Amortissement, nouvelles installations	1/4 » 23.688 —	3/4 » 71.064 10
Intérêts, anciennes installations	» 39.745 85	
Intérêts, nouvelles installations	1/4 » 37.720 20	3/4 » 113.160 60
	Fr. 190.892 65	Fr. 240.620 85
Prix de revient par mètre cube	Fr. 0.021 (en 1889, Fr. 0.021)	Fr. 0.028 (en 1889, Fr. 0.031)
Prix moyen	Fr. 0.024 (en 1889, Fr. 0.026).	

Le prix de revient du mètre cube en 1890, sans intérêt et amortissement, n'est que de Fr. 0.0043.

Prix de vente du mètre cube d'eau en 1890.

	BASSE PRESSION				HAUTE PRESSION			
	Mètres cubes	Recette.	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1889.	Mètres cubes	Recette.	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1889.
Eau ménagère . . .	2,281,446	198,252 70	0,087	0,087	391,698	41,037 20	0,104	0,105
Eau motrice . . .	1,161,084	50,345 45	0,043	0,042	5,971,504	132,918 35	0,022	0,02
Eau industrielle . .	288,927	20,277 20	0,07	0,08	91,420	10,121 05	0,11	0,11
Restitution de force motrice aux usiniers	1,313,370	2,480 —	0,0018	0,0018	1,927,290	4,633 —	0,0024	0,0027
	5,044,827	271,355 35			8,381,912	188,709 60		
Eau municipale h. et bp.	4,080,237	110,000 —	0,026	0,028				
1890. . . .		Prix moyen	0,053			Prix moyen	0,022	
1889. . . .		» »	0,053			» »	0,021	

**Concessions réparties d'après le chiffre de la
recette de 1890.**

Eau ménagère à la jauge. Eau ménagère au compteur.

HAUTE ET BASSE PRESSION		BASSE PRESSION	
RECETTE ANNUELLE	Concessions	RECETTE ANNUELLE	Concessions
Francs		Francs	
34 à 52	2,100	0 à 60	159
53 à 100	552	61 à 110	40
101 à 500	296	111 à 200	10
501 à 1,000	8	201 à 500	16
		501 à 1,000	
		1,001 à 2,000	1
	<u>2,956</u>		<u>226</u>

Eau motrice au compteur et à forfait.

RECETTE ANNUELLE	BASSE PRESSION		HAUTE PRESSION		TOTAL
	à forfait	au compteur	à la jauge	au compteur	
Francs	Concessions	Concessions	Concessions	Concessions	Concessions
0 à 50		4			4
51 à 100		13		4	17
101 à 200		28		4	32
201 à 300		12		2	14
301 à 400		13	1	3	17
401 à 500	1	8	7	2	18
501 à 600	1	6	3	1	11
601 à 700		4	3	2	9
701 à 800	1	2	1	2	6
801 à 900		3	5		8
901 à 1,000	1	1	3	1	6
1,001 à 1,500	3	5	6	1	15
1,501 à 2,000		2	5	1	8
2,001 à 3,000		1	8	2	11
3,001 à 4,000			3	2	5
4,001 à 5,000			4		4
5,001 à 6,000			1		1
17,001 à 22,000			1	1	2
	<u>7</u>	<u>102</u>	<u>51</u>	<u>28</u>	<u>188</u>

Température de l'eau en 1890.

MOIS	MINIMUM	MAXIMUM	MOYENNE
Janvier	3°,3	4°,9	4°,1
Février	2°,9	3°,9	3°,4
Mars	0°,7	7°,2	3°,9
Avril	6°,0	8°,6	7°,3
Mai	8°,2	14°,4	11°,3
Juin.	7°,8	17°,7	12°,7
Juillet	10°,7	20°,4	15°,5
Août	9°,9	20°,6	15°,2
Septembre	14°,6	17°,4	16°,0
Octobre	5°,7	15°,6	10°,6
Novembre	4°,9	9°,4	7°,1
Décembre	2°,4	5°,8	4°,1

EXTRA-BUDGÉTAIRE

Distribution de l'eau dans les quartiers populeux.

Dépensé en 1890. . . . Fr. 6,277 —

Ce compte est débité de :

58 installations faites en 1887. . . .	Fr. 22,531 30
32 » » 1888. . . .	» 12,223 40
21 » » 1889. . . .	» 8,743 —
16 » » 1890. . . .	» 6,277 —
<u>127 installations pour</u>	<u>Fr. 49,774 70</u>

Fr. 49,774 70

A déduire : moitié des re-		
cettes en 1887-89 . . .	Fr. 4,905 —	}
moitié des re-		
cettes en 1890	» 3,068 —	
remboursement		
d'une avance	» 439 20	» 8,412 20
	Reste,	<u>Fr. 41,362 50</u>

Cette dépense est faite, ainsi que la suivante, conformément à la décision du Conseil Administratif en date du 29 Novembre 1886.

Etablissement de force motrice à domicile.

Dépensé en 1890 : Fr. 620 —

Ce compte est débité de :

2 installations faites en 1887	Fr. 2,651 55
4 » » 1888	» 6,206 —
1 » » 1889	» 1,537 90
1 » » 1890	» 620 —
<u>8 installations pour</u>	<u>Fr. 11,015 45</u>

A déduire :

recettes en 1887-89	Fr. 2,375 —	}
recettes en 1890	» 1,638 —	
	Reste.	<u>Fr. 7,002 45</u>

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE. — Dépenses

Prévues au budget	Désignation des dépenses	1889	1890
	A. Administration		
12,900 —	<i>a. b. c. d.)</i> Traitements	12,700 —	12,900 —
4,500 —	<i>e)</i> Frais généraux	5,162 45	4,779 —
1,600 —	<i>f)</i> Chauffage	1,557 55	1,515 60
1,500 —	<i>g)</i> Eclairage	1,481 80	1,457 20
725 —	<i>h)</i> Assurance des employés	845 10	2,241 30
	B. Entretien		
1,500 —	<i>a)</i> Entretien des bâtiments (1)	1,825 65	2,183 15
1,000 —	<i>b)</i> » du barrage	734 40	1,757 55
20,000 —	<i>c)</i> » des pompes et turbines	22,301 30	23,973 55
500 —	<i>d)</i> » des pompes à vapeur	777 60	378 55
11,000 —	<i>e)</i> » de la canalisation (basse pression)	5,694 50	2,796 55
	» » (haute pression)	10,636 25	6,676 70
	» du réservoir (Bois Bâtie)		167 80
	» » (Bessinges)		1,072 20
10,000 —	<i>f)</i> » des concessions	8,285 35	6,987 65
2,000 —	<i>g)</i> » de l'outillage	2,703 45	3,618 75
1,000 —	<i>h)</i> » et visite des compteurs	870 60	1,531 —
200 —	<i>i)</i> » des bouches particulières	81 —	133 25
1,000 —	<i>j)</i> » des turbines à domicile		249 60
	» de la restitution de la force motrice pour 1889 y compris réservoirs	1,641 55	775 50
3,000 —	<i>k)</i> » des fontaines	2,680 20	3,186 35
2,000 —	<i>l)</i> » des bouches d'arrosage	1,589 20	2,312 05
	C. Travaux neufs		
10,000 —	<i>a)</i> Canalisations nouvelles (basse pression)		4,152 75
	» » (haute pression)	10,902 40	6,201 75
2,000 —	<i>b)</i> Fontaines et bouches nouvelles	1,144 55	1,967 30
1,500 —	<i>c)</i> Outillage neuf	1,757 60	5,566 60
2,000 —	<i>d)</i> Etablissement de compteurs en location	5,644 45	5,070 05
2,000 —	Agrandissement de l'atelier		2,241 95
91,925 —		101,016 95	105,893 70
	Dépensé en plus de 1889		

(1) Le Bâtiment des turbines a été visité en 1890 par 52,172 personnes dont 11,121 le 17 août lors du Concours musical.

du Service des Eaux.

En plus	En moins	Observations pour 1890 Motifs des augmentations de dépenses															
200 —	383 45																
	41 95																
	24 60																
1,396 20		augmentation du personnel compensé par art. <i>g</i> des Recettes.															
357 50																	
1,023 15		fourniture d'embrochements.															
1,672 25		<table style="border: none;"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">Salaires</td> <td style="padding-left: 5px;">15884 05</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">Graissage</td> <td style="padding-left: 5px;">3101 60</td> <td>Amélioration des soupapes.</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">Régulateur</td> <td style="padding-left: 5px;">312 95</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">Réparations</td> <td style="padding-left: 5px;">3889 45</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">Divers</td> <td style="padding-left: 5px;">783 50</td> <td></td> </tr> </table>	Salaires	15884 05		Graissage	3101 60	Amélioration des soupapes.	Régulateur	312 95		Réparations	3889 45		Divers	783 50	
Salaires	15884 05																
Graissage	3101 60	Amélioration des soupapes.															
Régulateur	312 95																
Réparations	3889 45																
Divers	783 50																
	399 05																
	2,897 95	La différence supplémentaire de fr. 1556,90 a été payée par la maison Escher, Wyss et C ^{ie} comme indemnité du retard dans la livraison des groupes n ^{os} 10 et 11. La dépense totale étant de fr. 1955,95.															
	3,959 55																
	1,297 70																
915 30		compensé par l'art. <i>g</i> des Recettes.															
660 40		augmentation du nombre des compteurs.															
52 25																	
	623 55																
506 15		amélioration à quelques fontaines.															
722 85		réfection des bouches à eau du pont du Mont-Blanc.															
	547 90																
822 75		voir rapport spécial.															
3,809 —		compensé par l'art. <i>g</i> des Recettes.															
	574 40																
2,244 95		prévu au budget.															
<u>14,379 75</u>	<u>40,750 40</u>																
.	3,629 65																
	<u>44,379 75</u>																

Recettes du

Prévues au budget	Désignation des recettes	1889	1890
436,200 —	a) Produit des concessions d'eau :		
	Eau ménagère (basse pression)	194,080 45	198,252 70
	» (haute pression), Rive droite	28,044 35	28,690 20
	» (haute pression), Rive gauche.	12,173 55	12,347 —
	Eau motrice (basse pression)	52,423 40	52,825 45
	» (haute pression)	112,840 60	137,551 35
	Eau industrielle (basse pression)	18,354 30	20,277 20
	» (haute pression)	9,791 35	10,121 05
11,450 —	b) Entretien des branchements et locations d'outils	10,812 —	11,176 —
3,000 —	c) Locations des compteurs	3,051 —	3,708 60
1,000 —	d) Vieux matériaux	1,584 95	3,623 05
1,500 —	e) Bouches à eau particulières.	1,465 —	1,585 —
500 —	f) Vacations	502 —	521 50
7,000 —	g) Bénéfice sur travaux divers	10,761 95	17,474 70
4,000 —	Loyer	4,145 —	4,000 —
		<hr/> 459,729 90	<hr/> 502,153 80
110,000 —	h) Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	110,000 —	110,000 —
574,650 —		<hr/> 569,729 90	<hr/> 612,153 80

Service des Eaux.

Augmentat.	Diminution	Observations pour 1890
4,172 25		
645 85		
173 45		
702 05		
24,710 75		
1,922 90		
329 70		
364 —		
657 60		
2,038 10		
120 —		
19 50		
6,712 75		
	145 —	
<u>42,568 90</u>	145 —	
	42,423 90	Reçu en plus en 1890.
	<u>42,568 90</u>	

INDUSTRIES ET Utilisant les Forces mo Au 31 Dé

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Admin. des téléphones	1	0 12	—	—	<i>Report.</i>	40	102.34	51	1006.25
Abattoirs (appar. frig.)	—	—	2	30.—	Entrepôt frigorifique	—	—	1	10.—
Ameublements	2	6.—	—	—	Fab ^t de cigares	1	1.—	—	—
Appareils électriques	1	2.—	2	14.—	» d'eaux gazeuses	21	25.40	—	—
» de chauffage	—	—	1	5.—	Fab ^t de biscuits	1	2.50	1	1.—
Articles en étain	—	—	1	1.—	» de spiraux	1	1.—	1	1.—
Bandagiste	2	2.—	—	—	» de laine de bois	—	—	1	6.—
Bains	1	1.—	—	—	» de chicorée	—	—	1	4.—
Battage de tapis	—	—	1	3.—	» de meubles	—	—	1	6.—
Bijouterie	1	2.—	1	1.—	» de vis	—	—	*	11.50
Blancs p ^r p. à musique	—	—	*	13.75	» de limes	—	—	1	2.—
Bois de construction	—	—	3	52.—	» de clefs de montr.	*	1.—	—	—
Boulangerie	2	3.70	—	—	» d'aiguilles	*	2.—	*	1.50
Bonnetterie et cravates	1	0.06	1	1.—	» de paille de fer	—	—	*	2.75
Brasserie	—	—	9	123.—	» de cadrans	—	1.—	—	—
Briqueterie	—	—	1	3.—	» de chaînes	5	9.—	—	—
Buanderie	4	6.—	2	3.50	» d'appar ^{ts} fotogr.	*	2.—	—	—
Cafés torréfiés	1	0.50	1	2.—	» d'huiles	*	3.—	1	0.25
Chapellerie	2	2.—	—	—	Ferblanterie	2	3.—	1	3.—
Charcuterie	6	7.—	—	—	Fonderie	—	—	1	4.—
Charronnage	1	5.70	*	3.—	Horlogerie	2	7.—	5	27.—
Chemin de fer.	—	—	1	10.—	Imprimerie	15	22.60	4	12.—
Chocolaterie	*	3.—	1	2.—	Instrum ^{ts} de physique.	—	—	3	21.—
Confiserie	2	4.—	1	1.—	Lithographie	5	4.—	*	2.—
Coiffeur	1	1.—	—	—	Laiterie	1	1.—	1	5.—
Cour ^{ses} p ^r remontoirs	1	2.—	2	15.—	Manufacture de tabacs	1	2.—	—	—
Const ^{itions} métalliques	—	—	2	10.—	Marbrerie	—	—	3	20.—
» mécaniques	—	—	1	10.—	Marchands de bois	16	37.05	4	7.—
» de charpentes	—	—	1	3.—	» de graines	2	4.—	—	—
Coutellerie	2	3.—	—	—	» de vin	1	1.—	—	—
Dégrossissage d'or	*	15.—	—	—	Machines à coudre	3	0.37	—	—
Dentiste	2	5.20	—	—	Mécanique	*	9.—	2	17.—
Diamantaire	*	2.—	2	31.—	Menuiserie	2	4.30	—	—
Doreur-argenteur	1	1.—	—	—	Monteur de boîtes	—	—	1	4.—
Eclairage électrique	1	20.—	13	668.—	Minoterie	—	—	*2	170.—
Ecole d'horlogerie	—	—	1	—	Nickelage	—	—	*	1.—
Enseignement	5	8 06	1	1.—	Parqueterie	—	—	1	4.—
<i>A reporter.</i>	40	102.34	51	1006.25	<i>A reporter.</i>	119	245.56	87	1349.25

ÉTABLISSEMENTS
trices du Rhône à Genève
cembre 1890

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
<i>Report.</i>	119	245.56	87	1349.25	<i>Report.</i>	133	270.06	97	1385.25
Perceur de bijoux	1	0.25	—	—	Restitution de force motrice aux usiniers	3	—	9	—
Pharmacie	1	1.—	1	2.—	<i>N.B.</i> Les chevaux employés sur les 14 turbines ci-dessus sont répartis plus haut suivant les industries respectives qui occupent ces locaux.				
Phototypie	—	—	1	4.50	TOTAL.	136	270.06	106	1385.25
Pilerie	1	7.—	*	4.50	<i>Service des eaux :</i>				
Poterie	—	—	1	17.—	Vannés du bâtiment des turbines	1	5.—	2	10.—
Réglure de papiers	1	0.25	—	—	Ecl. électrique du bâtiment des turbines	—	—	1	5.—
Robinetterie	1	1.—	2	3.—	Atelier	1	2.—	—	—
Serrurerie	3	3.—	2	5.—	Régulateur-compensateur	—	—	1	120.—
Tourneur	—	—	*	1.—	TOTAL GÉNÉRAL.	138	277.06	110	1520.25
Ventilation	6	12.—	—	—					
Verre gravé	—	—	1	2.—					
Industriels louant des locaux avec force mot.	—	—	2	—					
<i>A reporter.</i>	133	270.06	97	1385.25					

RÉCAPITULATION

	1889		1890		Augmentation p ^r 1890		Diminution pour 1890	
	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux
Réseau, basse pression	137	280.36	138	277.06	1	—	—	3,30
Réseau, haute pression	7 ¹⁾	1284.50	110	1520.25	31	235.75	—	—
	216	1564.86	248	1797.31	32	235.75	—	3,30

soit une augmentation pour 1890 de 32 moteurs et de 232.45 chevaux.

Nota. — Les industries marquées d'un (*) utilisent des ateliers à location de force motrice.

FORCES MOTRICES

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSES	CREDITS VOTES ET SUBVENTIONS
Coût de la concession	35,000 —	35,000 —
Approfondissement du lit du Rhône.	791,680 46	
Vannes de décharge.	81,596 59	
Digue séparative.	102,521 31	
Batardeaux	312,586 58	
Bâtiment des turbines et vannes d'entrée.	1,193,184 75	
Pompes et turbines 1 à 10	819,563 80	
Pont de la Machine et barrage.	230,089 35	
Abaissement des seuils des 4 anciennes machines	23,062 07	
Vannes Séchehaye	38,251 84	
Restitution de force motrice	97,858 59	
Démolition rue de l'Île	184,482 43	
Conduite d'alimentation	122,509 07	4,469,064 —
Epaissement des enceintes	260,266 62	
Echelles à poisson	4,707 73	
Draguage entre les ponts.	7,876 40	
Draguage du port	38,950 30	
Digue 2 ^{me} période	24,516 68	
Mur et draguage bras gauche	29,656 65	
Intérêts des capitaux engagés	153,677 40	
Imprévu, frais généraux et divers	306,785 50	
	4,858,824 12	
<i>A déduire :</i>		
Part de bénéfice sur travaux de la Régie		
Canalisations nouvelles	927,012 05	990,000 —
Conduite du rond-point des Bergues	95,000 —	100,000 —
Machine à vapeur	21,945 80	22,000 —
Machine hydraulique	7,940 49	7,936 —
Réservoir de Bessinges.	252,493 35	200,000 —
Canalisation au réservoir.	275,030 60	270,000 —
Digue Jonction, et Fluhler	46,983 04	49,000 —
Egoûts collecteurs	1,159,440 89	1,136,000 —
11 ^{me} et 12 ^{me} turbines (en construction).	1,139 75	175,000 —
Etudes à Vernier.	1,218 55	10,000 —
Achèvement du bâtiment.		215,000 —
	7,647,028 64	7,679,000 —
Solde disponible des crédits, à porter au compte d'aménagement du quartier de l'Île, suivant arrêté du Conseil municipal, du 11 février 1890.		100,000 —
		7,579,000 —
Solde créancier du compte de caisse	Fr. 641,476 69	
Dû à Escher, Wyss et Cie	» 104,270 45	
Somme égale aux travaux restant à faire	Fr. 537,206 24	

DU RHONE

RECETTES	TRAVAUX	COUT TOTAL DES TRAVAUX	DÉPENSÉ	
	RESTANT A FAIRE		en plus des crédits	en moins des crédits
		35,000 —		
72,641 96		719,038 50		
		81,596 59		
		102,521 31		
7,790 05		304,796 53		
755 —		1,192,429 75		
680 15		818,883 65		
1,263 45		228,825 90		
		23,062 07		
		38,251 84		
35,122 90		62,735 69		
14,465 —		170,017 43		
1,589 10		120,919 97		151,480 57
		260,266 62		
3,599 60		1,108 13		
	5,000 —	12,876 40		
	36,000 —	74,950 30		
		24,516 68		
		29,656 65		
		153,677 40		
46,241 55	25,845 24	286,389 19		
184,148 76		4,741,520 60		
+388,937 17		388,937 17		
573,085 93		4,352,583 43		
23,591 60	86,579 55	990,000 —		5,000 —
		95,000 —		54 20
		21,945 80		
		7,940 49	4 49	
315 20		252,178 15	52,178 15	
		275,030 60	5,030 60	
250 95		46,732 09		2,267 91
7,991 20		1,151,449 69	15,449 69	
	160,000 —	161,439 75		13,860 25
	8,784 45	10,000 —		
	215,000 —	215,000 —		
605,234 88	537,206 24	7,579,000 —	72,662 93	172,662 93
			100,000 —	
	Somme égale	7,579,000 —	172,662 93	172,662 93

Compte arrêté le 31 décembre 1890.

COMPTE

DE

PROFITS ET PERTES

ET

BILAN

DU SERVICE DES EAUX

1890

COMPTABILITÉ

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
Frais d'exploitation.			
Traitements	Fr. 12.900 —		
Frais généraux	» 4.779 —		
Chauffage	» 1.515 60		
Eclairage	» 1.457 20		
Assurance des employés	» 2.241 30		
Entretien des bâtiments	» 2.183 15		
» des barrages	» 1.757 55		
» des pompes hydrauliques	» 23.973 55		
» des pompes à vapeur	» 378 55		
» de la canalisation (b. pression)	» 2.796 55		
» » (h. pression)	» 6.676 70		
» des concessions	» 6.987 65		
» du réservoir de Bessinges	» 1.072 20		
» » du bois de la Bâtie	» 167 80		
» de la restitution de la force mot.	» 775 50		
» des turbines à domicile.	» 249 60		
» de l'outillage	» 3.618 75		
» des compteurs	» 1.531 —		
» des bouches particulières	» 133 25		
		75.194	90
Amortissements.			
<i>Anciennes installations.</i>			
Bâtiments (amortissables en 50 ans).			
50 ^{me} amortissement sur la première période de 1840 à 1870	Fr. 5.498 90		
20 ^{me} amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 4.303 15		
10 ^{me} amortissement sur le bâtiment Usine à vapeur	» 2.780 —		
7 ^{me} amortissement sur le bâtiment quai de la Poste	» 1.000 —		
Réservoir du bois de la Bâtie (amortissable en 50 ans).			
20 ^{me} amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 1.798 95		
Passerelle s/Arve (amortissable en 50 ans).			
20 ^{me} amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 1.271 85		
Canalisation basse pression (amortissable en 50 ans).			
50 ^{me} amortissement sur la première période de 1840 à 1870	» 10.769 40		
20 ^{me} amortissement sur la 2 ^e période de 1871 à 1880	» 7.416 25		
		75.194	90
<i>A reporter.</i>		Fr. 34.538 50	

PROFITS ET PERTES	Avoir	
	Francs	C.
Eau municipale.		
Valeur de l'eau employée aux services municipaux.	110.000	—
Eau ménagère, basse pression.		
Rendement de l'année	198.252	70
Eau ménagère, b. p. rive droite		
Rendement de l'année	28.690	20
Eau ménagère, haute pression, rive gauche		
Rendement de l'année	12.347	—
Eau motrice, basse pression.		
Rendement de l'année	52.825	45
Eau motrice, haute pression.		
Rendement de l'année	137.551	35
Eau industrielle, basse pression.		
Rendement de l'année	20.277	20
Eau industrielle, haute pression.		
Rendement de l'année	10.121	05
Embranchements.		
Rendement de l'année	11.176	—
Location de compteurs.		
Rendement de l'année	3.708	60
Vieux matériaux.		
Rendement de l'année	3.623	05
Bouches à eau particulières.		
Rendement de l'année	1.585	—
Vacations.		
Rendement de l'année	521	50
Travaux divers.		
Bénéfice sur ce compte	17.474	70
Loyers.		
Locaux des anciennes machines	4.000	—
<i>A reporter</i>	612.153	80

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
	<i>Report.</i> . . .	Fr. 34.538 50	75.194 90
10^e amortissement sur la canalisation spéciale pour l'usine à vapeur	» 1.488 95		
9^e Amortiss. sur la canal^e établie en 1881	» 1.034 35		
8^e » » » en 1882	» 656 30		
7^e » » » en 1883	» 449 05		
6^e » » » en 1884	» 366 90		
5^e » » » en 1885	» 270 —		
4^e » » » en 1886	» 206 50		
3^e » » » en 1887	» 121 —		
2^e » » » en 1888	» 118 40		
1^{re} » » » en 1889	» 137 30		
Machines (amortissables en 20 ans).			
20^e amortissement sur la 1^{re} période de 1840 à 1871	» 10.809 55		
10^e amortiss^t sur les machines à vapeur.	» 7.044 70		
Matériel (amortissable en 10 ans).			
9^e amortissement sur les appareils électriques et téléphoniques	» 662 75		
8^e amortissement sur l'appareil pour la vérification des compteurs	» 149 15		
6^e amortissement sur la machine à essayer les tuyaux.	» 288 75		
Amortiss^t sur l'outillage, meubles, etc.	» 2.032 —		
Compteurs en location (amortissables en 10 ans).			
7^e amortissement sur les compteurs placés en 1882-1883.	» 536 90		
6^e amort. sur les compteurs placés en 1884	» 321 90		
5^e » » » en 1885	» 343 65		
4^e » » » en 1886	» 280 95		
3^e » » » en 1887	» 410 —		
2^e » » » en 1888	» 352 40		
1^{re} » » » en 1889	» 564 45		
Prises d'eau gratuites (amortissables en 10 ans).			
8^e amort. sur l'établiss. des dites en 1882	» 657 45		
7^e » » » en 1883	» 659 50		
6^e » » » en 1884	» 724 30		
5^e » » » en 1885	» 599 —		
Avances aux propriétaires.			
Moitié de la recette annuelle p^r amortiss^t	» 3.068 —		
Remboursement d'une avance	» 439.20		
	<i>A reporter.</i> . . .	Fr. 69.301 85	75.194 90

PROFITS ET PERTES		Avoir	
Francs	C.		
<i>Report</i>	612.153	80	
<i>A reporter . . .</i>	612.153	80	

1890

COMPTABILITÉ

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
<i>Report.</i> . . .	Fr. 69 301 85	75.194	90
Force motrice à domicile.			
Montant de la recette annuelle des annuités pour amortissement . . .	1.638 —	70.939	85
Intérêts 3 1/2 % sur le capital engagé au 31 Déc. 1889 .	<u>Fr. 1.135.595 90</u>	39.745	85
Amortissements			
<i>Nouvelles installations.</i>			
Concession des forces motrices (amortissable en 100 ans).			
5° amortissement	Fr. 350 —		
Batardeaux (amortissables en 100 ans).			
5° amortissement	3.073 —		
Digue séparative (amortissable en 100 ans).			
5° amortissement	1.030 —		
Digue 2° période (amortissable en 100 ans).			
5° amortissement	245 —		
Radier et vannes de décharge en aval de l'Ile (amortissables en 50 ans).			
5° amortissement	1.695 —		
Barrage à rideaux (amortissable en 50 ans).			
5° amortissement	1.814 —		
Vannes de décharge en amont de l'Ile (amortissables en 50 ans).			
5° amortissement	781 —		
Restitution de force mot. aux usi- niers (amortissable en 25 ans).			
5° amortissement	2.441 —		
Bâtiment des turbines (amortissable en 100 ans).			
5° amortissement	<u>11.989 —</u>		
<i>A reporter.</i> . . .	Fr. 23.418 —	185.880	60

1890

COMPTABILITÉ

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
	<i>Report.</i> . . . Fr. 23.418 —	185.880	60
Pompes et turbines (amortissables en 25 ans).			
5 ^e amortissement	» 27.402 —		
Machine à vapeur , transformation d'une pompe à haute pression (amortissable en 20 ans).			
5 ^e amortissement	» 1.097 —		
Conduites d'alimentation inf ^{re} et sup ^{re} (amortissables en 17 ans) .			
5 ^e amortissement	» 5.530 —		
Conduite d'alimentation en fer de 1 ^m 20 de diamètre.			
3 ^e amortissement	» 1.900 —		
Canalisation haute pression (amortissable en 50 ans). Rachat de la Société des eaux du Rhône, rive droite.			
4 ^e amortissement	» 5.412 —		
Rachat de la Société des eaux du Rhône, rive gauche.			
4 ^e amortissement	» 950 —		
Canalisation du réservoir de Bessinges.			
3 ^e amortissement	» 5.495 —		
Nouveau réseau h pression (amortissable en 50 ans).			
5 ^e amortissement	» 17.720 —		
1 ^{er} amortissement sur canalisation établie en 1839, sur le crédit du Service des Eaux.	» 87 40		
Réservoir de Bessinges (amortissable en 50 ans).			
3 ^{me} amortissement	» 5.014 —		
Intérêts des capitaux engagés pendant la construction (amortissables en 100 ans).			
5 ^{me} amortissement	» 967 —	94.752	10
Intérêts 3 1/2 % sur capital engagé au 31 Déc. 1889, fr. 4.310.879 84		150.880	80
Bénéfice de l'année, net.		180.640	30
		<hr/> 612.153	<hr/> 80

1890

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN	
		Francs	C.
ANCIENNES INSTALLATIONS			
Barrage (pour mémoire)			
De 1840 à 1880, soit 1 ^{re} et 2 ^e périodes.	Fr. 71 359 75		
Amortissement acquis	71.359 75		
Terrain,			
sans amortissement.			
Coût du terrain de l'Usine à vapeur		60.500	—
Bâtiments,			
amortissables en 50 ans.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période (pour mémoire.)			
Ancienne machine hydraulique en l'Île.	Fr. 274.950 90		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890	274.950 90		
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} pér. (annexes).	Fr. 215.157 45		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890	86.063 —		
Reste à amortir en trente annuités de fr. 4.303 15		129.094	45
1881. Coût de l'usine à vapeur.	Fr. 139.034 35		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	27.800 —		
Reste à amortir en quarante annuités de fr. 2.780		111.234	35
1885. Coût du bâtiment, quai de la Poste	Fr. 50.000 —		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890	7.000 —		
Reste à amortir en quarante-trois an- nuités de fr. 1.000		43.000	—
1890. Agrandissement de l'atelier		2.241	95
Réservoir (Bois de la Bâtie),			
amortissable en 50 ans.			
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période	Fr. 85.260 80		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890	31 291 50		
Reste à amortir en trente annuités de fr. 1.798 95.		53.969	30
Passerelle s/Arve,			
amortissable en 50 ans.			
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période	Fr. 63 568 90		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890	25.432 50		
Reste à amortir en trente annuités de fr. 1.271 85		38.136	40
<i>A reporter</i>		438.176	45

Actif		BILAN	
	<i>Report.</i> . . .	Francs 438 176	C. 45
Canalisation (basse pression) amortissable en 50 ans.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période (pour mémoire.)	Fr. 538.462 85		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1890	» 538 462 85		
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période	Fr. 355.818 —		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1890	» 142.326 20		
Reste à amortir en trente annuités de fr. 7.116 25		213 491	80
Coût de la canalisation spéciale pour l'alimentation des machines à vapeur	Fr. 74.447 75		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1890	» 14.889 50		
Reste à amortir en quarante annuités de fr. 1.488 95		59.558	25
De 1881 à 1890, soit 3 ^e période	Fr. 172.138 75		
Amortissement acquis	» 22.817 40		
Reste à amortir		149 321	35
Machines amortissables en 20 ans.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période (pour mémoire).	Fr. 217.156 50		
Amortissement acquis	» 217.156 50		
De 1871 à 1880, soit 2 ^e période (pour mémoire).	Fr. 216.203 85		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1890.	» 216.203 85		
1880. Coût des machines à vapeur	Fr. 140.483 20		
Amortissement acquis	» 70.040 20		
Reste à amortir en dix annuités de fr. 7.044 70		70.448	—
Matériel amortissable en 10 ans			
Coût des appareils électriques et téléphoniques	Fr. 6.627 40		
Amortissement acquis au 31 Déc. 1890	» 5.964 75		
Reste à amortir en une annuité de fr.		662	65
Coût de l'appareil pour vérifier les compteurs	Fr. 1.491 60		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1890	» 1.193 20		
Reste à amortir en deux annuités de fr. 149 15.		298	40
Coût de la machine à essayer les tuyaux.	Fr. 2.887 70		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1890.	» 1.732 50		
Reste à amortir en quatre annuités de fr. 288 75		1.155	20
<i>A reporter.</i> . . .		933.112	10

1890

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN	
		Francs	C.
	<i>Report.</i> . . .	933.112	10
Outillage, meubles, etc.	Fr. 20.320 90		
Amortissement pour 1890	» 2.032 —		
Reste à amortir		18 288	90
Achats d'outils en 1890.		5.566	60
Compteurs en location			
amortissables en 10 ans.			
Compteurs placés de 1882 à 1890	Fr. 33 143 40		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890	» 11.151 —		
Reste à amortir.		21.992	40
Prises d'eau gratuites			
amortissables en 10 ans.			
Prises établies de 1882 à 1885	Fr. 26.406 35		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1890	» 17.219 90		
Reste à amortir		9.186	45
Avances aux propriétaires.			
Amortissables chaque année par la moitié du produit des abonnements.			
De 1887 à 1890	Fr. 49.774 70		
Amortissement acquis au 31 Déc. 1890	» 8 412 20		
Reste à amortir		41.362	50
Turbines motrices à domicile.			
Amortissables chaque année par le produit des annuités payées comme location.			
De 1887 à 1890	Fr. 11.015 45		
Amortissement acquis au 31 Déc. 1890	» 4.013 —		
Reste à amortir.		7.002	45
Marchandises.			
Approvisionnement en magasin suivant inventaire		65.346	20
NOUVELLES INSTALLATIONS			
Concession des forces motrices.			
amortissable en cent ans.			
Coût de la concession (Dédommagement payé à MM. Henneberg et C ^{ie})	Fr. 35.000 —		
Amortissem. acquis au 31 Déc. 1890.	» 1.750 —		
Reste à amortir en quatre-vingt-quinze annuités de fr. 350		33.250	—
Batardeaux			
amortissables en 100 ans.			
Coût desatardeaux	Fr. 304.796 53		
Amortiss. acquis au 31 Déc. 1890	» 12.800 55		
Reste à amortir en quatre-vingt-quinze annuités de fr. 3.073		291.995	98
	<i>A reporter</i>	1.427.103	58

1890

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN	
	<i>Report . . .</i>	Francs 1.427.403	C. 58
Digue séparative			
amortissable en 100 ans.			
Coût de la digue.	Fr. 102.521 31		
Amortissement acquis au 31 Déc. 1890.	» 4.603 08		
Reste à amortir en quatre-vingt-quinze			
annuités de fr. 1.030		97.918	23
Digue, 2^me période			
amortissable en 100 ans.			
Coût de la digue.	Fr. 24.516 68		
Amortissement acquis au 31 Déc. 1890	» 1.225 —		
Reste à amortir en quatre-vingt-quinze			
annuités de fr. 245		23.291	68
Barrage à rideaux			
amortissable en 50 ans.			
Coût du barrage.	Fr. 88.825 90		
Amortissement acquis au 31 Déc. 1890	» 7.178 —		
Reste à amortir en quarante-cinq annuités			
de fr. 1.814		81.647	90
Vannes et radier en aval de l'île			
amortissables en 50 ans.			
Coût des dits.	Fr. 81.596 59		
Amortissement acquis au 31 Déc. 1890	» 5.296 59		
Reste à amortir en quarante-cinq annuités			
de fr. 1.695.		76.300	55
Vannes et radier en amont de l'île, amortissables en 50 ans.			
Coût des dits.	Fr. 38.251 84		
Amortissement acquis au 31 Déc. 1890	» 3.092 —		
Reste à amortir en quarante-cinq annuités			
de fr. 781		35.159	84
Restitution de la force mot. aux usiniers (amortissable en 25 ans)			
Coût des installations	Fr. 60.122 69		
Amortissement acquis au 31 déc 1890.	» 11.286 18		
Reste à amortir en vingt annuités de			
fr. 2.441.		48.836	51
Bâtiment des turbines (amortissable en 100 ans).			
Coût du bâtiment, 1 ^{re} période.	Fr. 694.452 81		
Coût du bâtiment, 2 ^m e période.	» 497.976 94		
	Fr. 1.192.429 75		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	» 53.360 79		
Reste à amortir en quatre-vingt-quinze			
annuités de fr. 11.990		1.139.068	96
	<i>A reporter . . .</i>	2.929.327	25

BILAN		Passif	
<i>Report</i>	Francs 5.674.857	C. 03	
<i>A reporter</i>	5.674.857	03	

1890

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN	
	<i>Report.</i>	Francs	C.
		2.929.327	25
Pompes et turbines (amortissables en 25 ans).			
Coût des huit premières turbines, treuils roulants et réservoirs de régularisation	Fr. 658.854 35		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	» 110.800 80		
Reste à amortir en vingt annuités de fr. 27.402		548.053	55
1890. Coût des 9 ^{me} et 10 ^{me} turbines		160.029	30
1890. Commencé l'installation pour les 11 et 12 ^{me} turbines		1.139	75
Machine à vapeur (amortissable en 20 ans).			
Coût de la transformation d'une pompe à haute pression	Fr. 21.945 80		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890	» 3.291 25		
Reste à amortir en dix-sept annuités de fr. 1.097		18.654	55
Conduites d'alimentation inférieure et supérieure (amortissables en 17 ans).			
Coût des conduites	Fr. 120.919 97		
A déduire : subvention de l'Etat.	» 50.000 —		
Reste	Fr. 90.919 97		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	» 23.840 48		
Reste à amortir en douze annuités de fr. 5.590		67.079	49
Conduite d'alimentation en fer de 1 m. 20 de diamètre (amortissable en 50 ans.)			
Coût de la conduite	Fr. 95.000 —		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	» 5.700 —		
Reste à amortir en quarante-sept annuités de fr. 1.900		89.300	—
Canalisations nouvelles , haute pression (amortissables en 50 ans).			
Coût de la canalisation du réservoir de Bessinge	Fr. 275.030 60		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	» 16.685 —		
Reste à amortir en quarante-sept annuités de fr. 5.497		258.345	60
Coût du rachat de la Société des eaux du Rhône, rive droite	Fr. 255.600 —		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	» 20.448 —		
Reste à amortir en quarante-six annuités de fr. 5.112		235.152	—
	<i>A reporter.</i>	4.307.081	49

BILAN		Passif	
	<i>Report</i>	Francs 5.674.857	C. 03
	<i>A reporter</i>	5.674.857	03

1890

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN	
	<i>Report.</i> . . .	Francs 4.307.081	C. 49
Coût du rachat de la Société des eaux du Rhône, rive gauche	Fr. 47.500 —		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	» 3.800 —		
Reste à amortir en quarante-six an- nuités de fr. 950		43.700	—
Coût du nouveau réseau	Fr. 862.959 05		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	» 65.517 70		
Reste à amortir en quarante-cinq an- nuités de fr. 17.720		797.441	35
1889. Canalisation établie (sur le crédit du Service des eaux).	Fr. 4.035 50		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	» 87 10		
Reste à amortir en quarante-neuf an- nuités de fr. 87.10.		3.948	40
1890. Canalisation établie (sur le crédit du service des eaux)		6.201	75
1890. Canalisation établie avec crédit spécial		40.461	40
Réservoir de Bessinges (amortis- sable en 50 ans).			
Coût du réservoir	Fr. 252.178 15		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	» 14.828 —		
Reste à amortir en quarante-sept an- nuités de fr. 5.050.		237.350	15
Intérêts des capitaux engagés pendant la construction (amortissables en 100 ans).	Fr. 157.677 40		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890.	» 3.587 16		
Reste à amortir en nonante-cinq an- nuités de fr. 1.547 40.		150.092	24
Imprévu, frais généraux (amortissables en 100 ans).		36.086	06
Digue de la Jonction (amortissable en 100 ans)		46.732	09
Coût de la digue.		1.218	55
Etudes à Vernier, premières études . .		4.543	55
Débiteurs divers			
		5.674.857	03

INDUSTRIELLE

1890

BILAN	Passif	
<i>Report . . .</i>	Francs 5.674.857	C. 03
<hr/>		
<hr/>		
<hr/>		
	<hr/> 5.674.857	<hr/> 03
	<hr/>	<hr/>

CHAPITRE VIII

VOIRIE

Chef de service : M. VAUCHER-GRASSET

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget nos 46 à 51.		Vente de ruclons et établissement de trottoirs.	
Voté	Fr. 276,100 —	Prévu	Fr. 53,000 —
Dépendé	» 289,153 40	Reçu	» 46,466 25
Dépendé en plus	<u>Fr. 13,053 40</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 6,533 75</u>

Aux recettes, la vente des ruclons n'a pas atteint le chiffre prévu ; par contre, l'établissement des trottoirs a donné une notable augmentation ; voici le détail :

	Prévu.	Reçu.
Vente de ruclons	Fr. 48,000 —	Fr. 38,437 50
Etablissement de trottoirs	» 5,000 —	» 8,028 75
	<u>Fr. 53,000 —</u>	<u>Fr. 46,466 25</u>
Reçu en moins		» 6,533 75
		<u>Fr. 53,000 —</u>

Quant aux dépenses, chacune des subdivisions qui suivent en indique la position.

SECTION I

Administration.

Budget n° 46

Voté	Fr. 8,900 —
Dépensé	<u>8,900 —</u>

SECTION II

Rues.

Budget n° 47.

Voté	Fr. 242,000 —
Dépensé	<u>245,282 75</u>
Dép. en plus.	<u>Fr. 3,282 75</u>

I

Entretien des rues pavées et asphaltées.

Budget n° 47, lettre a.

Voté	Fr. 25,000 —
Dépensé	<u>18,679 80</u>
Dép. en moins	<u>Fr. 6,320 20</u>

Comme dans les années précédentes, le principal champ d'activité poursuivi dans les travaux de voirie a été dirigé du côté de l'extension du pavage en bois ; les autres travaux, d'un intérêt essentiellement pratique, sont donc d'une importance très secondaire, surtout au point de vue de la dépense effective, puisqu'ils ont été exécutés avec les pavés de pierre rendus disponibles par le pavage en bois, et n'ont occasionné que les frais de la main-d'œuvre. Il ne sera néanmoins pas inutile de mentionner les principaux de ces travaux. Ce sont :

L'établissement de rigoles pavées et de gouffres d'eaux pluviales sur toute l'étendue du quai des Pâquis, le long du trottoir, côté de l'eau ; ce travail était devenu absolument urgent, tout au moins pour la section de ce quai la plus voisine de la ville, ensuite de la création par l'Etat, sur une partie du quai de débarquement, d'une large allée de promenade. Cette création a modifié le régime des eaux pluviales qui ne peuvent plus actuellement s'écouler directement dans le port. Il a donc fallu y suppléer par la création de rigoles pavées et de gouffres reliés au collecteur.

Un travail analogue a été exécuté dans deux rues d'un entretien difficile en raison de leur manque de pente, les rues de Malatrex et de l'Arquebuse. Le trottoir central de la rue Calame a été pourvu de bordures en granit et de rigoles pavées : il paraissait temps, en effet, de sortir du provisoire pour cette rue voisine du théâtre et d'autres bâtiments publics.

Les deux trottoirs de la place des Alpes qui, des rues Lévrier et Bonivard tendent à la rue des Pâquis, ont été dallés en ciment.

Les rues Neuve du Molard et de l'Evêché ont été partiellement pavées en pavés carrés. Cette mesure sera complétée dans la première de ces rues à la suite du prochain achèvement de la rue Céard. Enfin seize passerelles en pavés carrés ont été créées dans les nouveaux quartiers.

Le pavage en bois a été substitué au pavé en pierre dans la rue du Mont-Blanc jusqu'à la hauteur de la rue Pécolat, conformément au programme soumis au Conseil Municipal. Ce travail a été complété par une importante rectification du niveau de la chaussée qui a consisté surtout dans un relèvement de la partie de cette artère comprise entre le quai et la rue Bonivard. Le trottoir côté des numéros impairs a pu être exhausé entièrement le long de l'hôtel des Bergues, et la bordure seule pour les immeubles suivants. La Compagnie des tramways suisses a procédé, en ce qui la concerne, au relèvement de ses voies et au renouvellement du matériel en mauvais état. La surface dallée en bois dans la rue du Mont-Blanc mesure 3225^m². D'autre part, le pavage de la rue de la Croix-d'Or, laissé inachevé en 1889 au devant d'un immeuble en construction, a été complété par l'exécution d'une parcelle de 80^m².

II

*Intérêt et amortissement des recriptions émises pour
l'établissement du pavage en bois.*

Budget n° 47, lettre b.

Voté	Fr. 19.300
Porté à ce compte	» 19,300
	<hr/>

Nous avons donné dans le chapitre 1^{er}, *Finances*, à l'article *Rescriptions*, les détails concernant le mouvement de ce compte.

III

Entretien spécial de la voie ferrée Rive-Neuve.

Budget n° 47, lettre c.

Voté	Fr. 3,000 —
Dépendé	» 3,132 50
	<hr/>
Dép. en plus	Fr. 132 50

IV

Entretien des rues macadamisées

Budget n° 47; lettre d.

Voté	Fr. 43,000 —
Dépendé	» 44,731 40
	<hr/>
Dépendé en plus	Fr. 1,731 40

La substitution du macadam au pavé rond a été opérée dans la rue Beauregard; cette opération se justifiait d'autant plus que cette rue présente une forte pente, et est d'ailleurs bien aérée. La même opération a été exécutée dans la rue du Puits Saint-Pierre et dans le bas de la vallée du Collège.

Rues nouvelles.

La Ville a reçu comme voie municipale un tronçon de rue tendant de la rue de la Dôle au chemin Daubin, en prolongation de la rue de l'Ouest.

Une nouvelle démarche d'un certain nombre de propriétaires de chemins privés du quartier des Grottes, tendant à faire accepter ces chemins comme voies municipales, n'a pu être accueillie favorablement. La loi du 22 janvier 1876 détermine d'une manière précise les conditions auxquelles les chemins privés doivent satisfaire pour être reçus comme voies communales ; les requérants y ont été rendus attentifs.

Un certain nombre de mutations cadastrales ont permis de régulariser des cessions antérieures de parcelles à destination de voie publique, situées dans la partie détachée du Petit-Sacconnex.

V

Entretien des trottoirs.

Budget n° 47, lettre e.

Voté	Fr. 12,000 —
Dépensé	• 16,003 95
Dép. en plus . . .	<u>Fr. 4,003 95</u>

Les déceptions auxquelles donne lieu l'entretien des trottoirs asphaltés de notre ville, se sont accentuées d'une manière particulière en 1890. On peut évaluer à 3100 mètres carrés la superficie des trottoirs entièrement ruinés qu'il a fallu remplacer par des dallages en ciment. Quant aux trottoirs susceptibles d'être conservés une année ou deux, moyennant quelques travaux sommaires d'entretien, l'administration municipale a pris le parti, par mesure d'économie, d'en boucher les trous avec un ciment dont la teinte s'harmonise avec celle du mastic d'asphalte. Ce mode de faire a donné de bons résultats et évite les réparations d'asphalte rendues coûteuses par la nécessité de déplacer un matériel important et de lourdes chaudières pour une brèche souvent de minime importance.

VI

Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers.

Budget n° 47, lettre f.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 10,000 —	Prévu	Fr. 5,000 —
Dépensé	<u>10,686 —</u>	Reçu	<u>8,028 75</u>
Dép. en plus. . .	<u>Fr. 686 20</u>	Reçu en plus. .	<u>Fr. 3,028 75</u>

Des trottoirs neufs ont été créés avec la participation des propriétaires au devant de 23 immeubles, la plupart de construction récente. Le béton de ciment a été employé à l'exclusion de tout autre système de dallage.

VII

Sablage et arrosage des rues.

Budget n° 47, lettre g.

Voté	Fr. 10,000 —
Dépensé	<u>8,860 75</u>
Dépensé en moins	<u>Fr. 1,139 25</u>

VIII

Nettoisement des rues.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 47, lettre h.		Budget, Chap. VIII, a.	
Voté	Fr. 110,000 —	Prévu	Fr. 48,000 —
Dépensé	<u>118,641 60</u>	Reçu	<u>38,437 50</u>
Dép. en plus . .	<u>Fr. 8,641 60</u>	Reçu en moins. .	<u>Fr. 9,562 50</u>

Malgré nos efforts, nous n'avons pu arriver à maintenir les dépenses de cet important service dans la limite des crédits budgétaires.

De même, aux recettes, il n'a pas été possible d'atteindre le chiffre prévu comme produit de la vente des ruclons.

IX

Entretien des passages, escaliers et grilles de clôture.

Budget n° 47, lettre i.

Voté	Fr. 1,500 —
Dépensé	» 634 90
Dépensé en moins	<u>Fr. 868 10</u>

Quelques travaux de peu d'importance ont été classés sous cette rubrique en 1890. Nous citerons seulement la pose d'une palissade destinée à clore un terrain vague à front de la rue de Neuchâtel, et la reconstruction d'une parcelle du mur de clôture de la promenade des Croupettes, dégradée par des racines d'arbre qui avaient pris un certain développement dans le voisinage immédiat de ce mur.

X

Entretien des latrines publiques et urinoirs.

Budget n° 47, lettre j.

Voté	Fr. 8,000 —
Dépensé	» 4,506 —
Dépensé en moins	<u>Fr. 3,494 —</u>

Le crédit affecté à cet objet est absorbé pour une forte part par le salaire des trois ouvriers qui sont chargés exclusivement du service d'entretien et de nettoyage de ces installations. Les tuyauteries et canalisations donnent lieu à de fréquentes réparations. Le surplus de la dépense a été absorbé par la pose d'un certain nombre d'écrans, joues et couverts destinés à masquer l'intérieur des urinoirs adossés à des bâtiments bordant la voie publique.

XI

Noms de rues et numéros de maisons.

Budget n° 47, lettre k.

Voté	Fr.	200 —
Dépendé	»	108 65
Dépendé en moins	Fr.	<u>91 35</u>

La numérotation municipale des immeubles a été étendue à un certain nombre de rues du quartier des Pâquis, restées jusqu'ici en dehors de ce système de classement, à cause de leur état relatif d'inachèvement; aux termes de la loi du 23 octobre 1860, la fourniture et la pose des numéros de maisons est actuellement à la charge des propriétaires, en sorte que la Ville se fait rembourser la dépense qui en résulte, et conserve seulement l'obligation de poser les plaques indicatrices des noms de rues.

SECTION III

Ponts et quais.

Budget n° 48.

	Voté	Dépendé
A. Entretien des ponts et quais	Fr. 5,000	Fr. 7,288 20
B. Entretien des bateaux et chaînes de sauvetage	» 200	» 172 40
ensemble	<u>Fr. 5,200</u>	<u>Fr. 7,460 60</u>

Dépense extraordinaire.

Enrochement pour la protection du Bois de la Bâtie	»	<u>3,503 25</u>
ensemble	Fr.	10,963 85
Crédit budgétaire	»	5,200 —
Dépendé en plus	Fr.	<u>5,763 85</u>

Lors du plantage des pieux destinés à la fondation de la plateforme créée entre les ponts de l'île, sur le bras droit du Rhône, un certain nombre de ces pieux avaient quelque peu dévié, en sorte que quelques colonnes en fer portaient à faux sur leurs appuis; il en est résulté une légère déformation du tablier. Pour y remédier il a été nécessaire de fixer quelques consoles en fer à la base des colonnes.

Les passerelles de l'île, qui comptent déjà douze années d'existence, ont dû être repeintes entièrement.

Dans nos précédents comptes-rendus, spécialement dans ceux des années 1887 et 1888, nous avons exposé sommairement la situation qui résulte pour l'Administration municipale de l'état du pont du Mont-Blanc. Des observations assez justifiées ayant été faites récemment à ce sujet, il n'est peut-être pas inutile d'entrer dans quelques détails au sujet de cet ouvrage d'art.

Le projet adopté en 1861 par le Conseil Municipal était d'une élégance incontestable et, dans l'idée de ses auteurs, devait être susceptible de présenter toutes garanties de solidité et de durée. En fait, on ne peut pas dire que l'Administration d'alors ait été absolument mal inspirée dans son choix, puisqu'après trente années d'existence cet ouvrage d'art n'a nécessité aucune réfection de la charpente métallique proprement dite et que l'entretien n'a porté que sur le revêtement du tablier et le dallage du pont.

Il n'en est pas moins vrai que l'ossature même de la construction n'est pas établie d'après un système absolument logique et à l'abri de toute critique. Ce pont se compose, en effet, d'une série d'arches métalliques très surbaissées et intimement liées les unes aux autres, en sorte que le jeu inévitable résultant de la dilatation et du retrait du métal porte sur l'ouvrage dans son entier. Cette circonstance entraine évidemment dans les vues des constructeurs du pont, puisque des plaques de glissement en fonte se trouvent disposées invariablement sur tous les appuis, de façon à favoriser le jeu du métal. On en est donc réduit à supposer que, dans leur idée, la dilatation devait s'exercer librement d'un bout à l'autre du pont, et la poussée d'une arche être contrebutée par celle des arcs voisins.

Il n'est pas nécessaire d'être très versé dans les travaux de construction pour comprendre que ces deux hypothèses sont en contradiction l'une avec l'autre, et que le bon fonctionnement d'une

arche de pont dépend avant tout de la résistance rencontrée par ses points d'appui. Si ces points d'appui se dérobent sous l'effort d'une surcharge accidentelle ou par le simple fait de la dilatation, on n'a plus une arche de pont mais une poutre droite donnant l'illusion d'un pont en arcs, mais n'offrant aucune des garanties inhérentes à ce système. On ne retire par contre qu'une partie des avantages du pont continu, puisque l'épaisseur de la poutre est considérablement réduite vers le milieu des travées, précisément au point où les efforts sont le plus grands.

C'est cet état de choses qui est cause des déformations très apparentes subies par chacune des arches du pont. Actuellement ces déformations semblent subir un temps d'arrêt et ne devoir s'accroître qu'avec le temps ou sous l'influence de charges excessives.

En raison de l'élasticité du métal et de cet état d'équilibre qui semble s'être actuellement établi, par le fait aussi de la faible ouverture des travées, il ne paraît pas y avoir péril en la demeure, et dans son état actuel ce pont peut subsister encore de longues années ; il nous a paru néanmoins que cet état plus ou moins précaire de la charpente métallique excluait actuellement l'idée d'une réfection coûteuse du tablier, et que, d'autre part, la reconstruction, ou tout au moins le renforcement des poutres ne pourrait être réalisé sans alourdir dans une forte mesure l'apparence d'un ouvrage d'art très satisfaisant d'aspect, et sans provoquer une dépense qui grèverait fortement nos budgets futurs.

Les autres erreurs commises lors de la construction de ce pont proviennent de la même préoccupation, qui a amené ses auteurs à sacrifier à la légèreté de l'aspect les conditions les plus essentielles de résistance et de stabilité. C'est ainsi que la couche de béton qu'on considère comme le fondement obligé de toute chaussée dallée en asphalte comprimé, n'existe que vers le milieu du pont, avec une épaisseur absolument illusoire, et est réduite à 0 sur la zone de la chaussée voisine des trottoirs ; ce fait explique la rupture fréquente des dalles de grès sur lesquelles repose directement la couche d'asphalte, et le peu de durée de celle-ci.

Dans ces circonstances, il est de toute impossibilité, même au prix de dépenses annuelles considérables, de prétendre obtenir sur le pont du Mont-Blanc une chaussée unie et durable ; mais il paraît indiqué de pourvoir au jour le jour à l'entretien d'un tablier très

défectueux à cause de son peu d'épaisseur et des oscillations qu'il subit, et de renvoyer au moment où la nécessité s'en fera absolument sentir la réfection de l'ossature proprement dite du pont.

SECTION IV.

Entretien des égouts.

Budget n° 49.	
Voté	Fr. 10,000 —
Dépensé	6,587 10
Dép. en moins . .	<u>Fr. 3,412 90</u>

L'économie porte sur les deux rubriques

Ce compte a été grevé, en 1890, de la retenue de garantie échéant dans le cours de l'exercice et afférente au canal d'égout de la rue du Mont-Blanc, construit en 1889. Cette somme se montait à Fr. 1971 70.

De longues négociations se sont poursuivies avec les propriétaires des rues du Léman et de la Grenade en vue de la construction d'un canal d'égout rejoignant le collecteur, et destiné à améliorer le régime des égouts de ce quartier.

Le Conseil Administratif estime que des embranchements d'égout qui profitent directement à un nombre limité de propriétés ne doivent être établis que moyennant une participation des intéressés, fixée jusqu'ici à un tiers de la dépense. Nous pensons que c'est là le meilleur moyen d'arriver à l'appréciation exacte de celles de ces créations qui sont réellement utiles, et qu'on peut avec raison renvoyer à des temps meilleurs, l'examen des demandes qui ne sont pas appuyées par une offre de participation aussi équitable.

C'est sur cette base que deux projets ont été étudiés et communiqués aux intéressés pour les deux rues susdésignées. Plusieurs d'entre eux, disposés à payer largement leur part, ont vu malheureusement leurs efforts paralysés par l'attitude passive de quelques propriétaires, moins désireux de voir une solution intervenir, en

sorte que l'exécution de ce plan d'ensemble n'a pu être réalisée. Par contre, rien ne s'opposait à ce qu'il fût immédiatement donné satisfaction aux vœux du propriétaire d'un immeuble voisin du quai qui offrait une participation de fr. 600 pour l'exécution d'un premier tronçon d'une cinquantaine de mètres de longueur. Ce travail a été exécuté, et pourra être continué quand les circonstances s'y prêteront.

Le canal d'égout de la place du Molard a été établi dans les derniers mois de l'année conformément au projet adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 10 octobre. Le rétablissement de la voie publique a été différé jusqu'à ce jour pour permettre au tassement des terres de s'opérer. Il y sera pourvu dès que la saison s'y prêtera.

L'entretien des collecteurs n'a donné lieu à aucune observation spéciale. Toutefois les mouvements constatés au quai de la Poste, sur une trentaine de mètres de longueur, au point où se trouvait un ancien fossé de fortification, se sont continués et donnent lieu à des observations périodiques. La galerie a été provisoirement remise sur cintres en attendant les indications qui seront fournies par les constatations ultérieures.

SECTION V.

Dépôts.

Budget n° 50.

Voté.	Fr. 5,000 —
Dépensé.	<u>4,859 05</u>
Dép. en moins. . .	<u>Fr. 140 95</u>

SECTION VI

Enlèvement des neiges.

Budget n° 51.

Voté.	Fr. 5,000 —
Dépensé	<u>12,560 65</u>
Dépensé en plus . .	<u>Fr. 7,560 65</u>

La dépense de l'année 1890 a été de fr. 37,681, 95, dont les deux tiers, soit 25,121,30 sont à recouvrer au moyen des bordereaux d'impôts (arrêté du Conseil Municipal du 5 janvier 1849).

L'enlèvement des neiges sur les trottoirs contigus aux immeubles municipaux, aux promenades publiques, aux quais et places n'a pas toujours été opéré avec la célérité désirable. Le public et les propriétaires, obligés de par un règlement cantonal à opérer le déblaiement, à la première heure, sur les trottoirs touchant à leurs immeubles, pouvaient à juste titre s'étonner de se voir exposés aux sévérités du règlement, alors que les trottoirs confiés aux soins de l'administration se trouvaient encore encombrés. Ce fait s'expliquait dans une certaine mesure par la besogne considérable incombant à un moment donné au service de la voirie, et aussi par un certain manque de précision dans les attributions respectives des divers services de la voirie, des promenades et des bâtiments.

Pour parer à cet inconvénient, il a été procédé à une répartition méthodique du travail entre les différents services; en outre, les concierges des bâtiments municipaux ont reçu l'ordre de pourvoir eux-mêmes au déblaiement des trottoirs contigus, avec la faculté de recruter, sous leur responsabilité, le personnel voulu. L'outillage nécessaire leur a été réparti, à charge par eux de l'entretenir, de façon à l'avoir à leur disposition en cas de besoin. Ce nouveau régime a déjà été appliqué et a donné les meilleurs résultats.

CHAPITRE IX

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 52		Redevance de la Compagnie	
Voté	Fr. 131,000 —	du gaz suivant	
Dépensé	» 133,649 80	convention. .	Fr. 30,000 —
Dép. en plus . .	<u>Fr. 2,649 80</u>		

L'éclairage public comprenait à la fin de l'année 1890 :

544 becs à nuit entière.

721 » à minuit.

96 » d'éclairage supplémentaire d'été.

14 phares.

1375 becs, soit une augmentation de 1 sur l'année précédente. Ce total comprend 60 becs Krausé à consommation de 500 litres, remplacés à minuit par un bec ordinaire.

L'éclairage des chemins privés a été continué comme précédemment. La très grande majorité des intéressés acquitte régulièrement le montant de sa participation à ce service; quelques uns d'entre eux seulement se sont jusqu'ici dérobés à cette obligation. Le Conseil Administratif y pourvoira, s'il y a lieu, par voie de contrainte.

L'apparition des premiers froids de l'hiver marque en général un affaiblissement regrettable de l'intensité des flammes. Cet inconvénient s'est produit d'une manière exceptionnelle pendant la première quinzaine de décembre; certains quartiers bas de la Ville ont, à ce moment, été presque privés de lumière. L'attention de la Compagnie a été attirée sur ce point.

CHAPITRE X

POLICE ET SURVEILLANCE

Chef des inspecteurs municipaux : M. F. ROLLER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
		Contraventions de police.	
Voté. . . .	Fr. 26,290 —	Voté. . . .	Fr. 1,500 —
Dépensé. . . .	» 26,685 80	Reçu	» 1,596 —
Dép. en plus . .	<u>Fr. 395 80</u>	Reçu en plus . .	<u>Fr. 96 —</u>

L'entretien des cygnes est en forte augmentation. Par contre, il y a une notable économie sur les frais d'habillement des inspecteurs.

Pendant l'année 1890, la police municipale a relevé 809 contraventions, soit 183 de moins qu'en 1889. En voici le détail :

- 132 dégradations d'édifices, promenades et cimetières.
- 24 dépôts de balayures sur la voie publique.
- 5 ventes non autorisées.
- 51 enseignes placées sans autorisation.
- 15 dépôts de matériaux non autorisés.
- 21 travaux sur la voie publique non autorisés.
- 23 » non ou mal éclairés.
- 19 » négligés.
- 29 stationnements d'ânes, de chevaux, sur la voie publique.
- 91 embarras d'objets divers sur la voie publique.
- 79 malpropreté des cours, allées et latrines.
- 20 transports de fumier et immondices aux heures interdites.

509

- 71 tapis secoués sur la voie publique.
- 2 linge étendu hors des fenêtres.
- 50 vases sans barrières sur les fenêtres.
- 36 circulation de voitures et chars dans les marchés.
- 4 coups de feu sur la voie publique.
- 10 objets prohibés, tels que : poules, lapins, pigeons.
- 4 affichages interdits.
- 10 allures défendues, (chevaux).
- 3 scandale sur la voie publique.
- 27 eaux répandues sur la voie publique depuis les fenêtres.
- 6 ponts mobiles sans barrière ou rebords.
- 7 neige sur les trottoirs et dépôts sur la voie publique.
- 11 immeubles sans récipients.
- 12 jets de pierres sur la voie publique.
- 29 chiens non tenus à l'attache dans le Jardin Anglais.
- 4 cardage de matelas sur la voie publique.
- 3 pêche interdite (Ile Rousseau, Jardin Anglais).
- 2 chevaux maltraités sur la voie publique.
- 5 dépôts de verre brisé
- 4 branloires surchargées.

809 contraventions.

Ces contraventions ont été réglées comme suit :

Annulées	91
Transmises à la Justice de Paix	22
Réglées au Bureau de la Police municipale	696
Total égal	<u>809</u>

Il y a eu, en outre, 28 mises en fourrière, objets divers abandonnés sur la voie publique (chars, chevaux, etc.).

CHAPITRE XI

**HALLES ET MARCHÉS
ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 54.			
Voté. . . .	Fr. 8,300 —	Prévu . . .	Fr. 129,900 —
Dépendé. . .	» 9,084 05	Reçu . . .	» 137,951 25
Dép. en plus .	<u>Fr. 784 05</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 8,051 25</u>

Les dépenses concernent seulement le service des halles et marchés; l'excédent porte sur *d*, *entretien, nettoyage et divers*, qui dépasse de 655 la somme prévue; sur *f*, *service des poids publics*, pour 218 fr. 25, ainsi que sur *g* et *h*, *chauffage et éclairage*.

I

Halles et Marchés

Inspecteur : M. E. DECOR

	<i>Prévu.</i>	<i>Reçu.</i>
a) Halles de Rive et de l'île.	Fr. 24,000 —	Fr. 23,257 45
b) Places par abonnement.	» 22,500 —	» 25,982 55
c) » au jour le jour .	» 33,000 —	» 32,328 10
d) Fêtes du 31 décembre .	» 6,500 —	» 7,894 —
	<u>Fr. 86,000 —</u>	<u>Fr. 89,462 10</u>
Reçu en plus . . .	» 3,462 10	
Somme égale . . .	<u>Fr. 89,462 10</u>	

Le produit de chaque halle se répartit comme suit :

Halle de Rive.

Cases et magasins Fr. 9,252 75

Halle de l'Île.

Cases	Fr. 10,618 55	
Greniers	" 733 05	
Emplacements libres.	2,653 10	Fr. 14,004 70
	<hr/>	
	Ensemble	Fr. 23,257 45

Le nombre des jetons vendus par les agents sur les marchés est de 106,246, ayant produit Fr. 32,328 10.

Nos efforts tendent à améliorer d'année en année le matériel usé de nos Halles, de manière à augmenter leur valeur locative, tout en donnant satisfaction aux locataires, en leur assurant le confort nécessaire.

Divers travaux ont été exécutés dans ce but; les cases ont été réparées, et leur installation améliorée; l'intérieur de la halle de l'Île a été protégé contre l'ardeur du soleil au moyen d'une toile placée sous le vitrage.

Des numéros en fonte ont remplacé ceux en pierre devenus illisibles, sur le terrain de différents marchés. Il en est résulté une dépense quelque peu supérieure au crédit alloué.

A la Halle de Rive, un mur en parpaing a été construit en remplacement de la paroi en bois de séparation hors d'usage entre la cour et la dite Halle.

Des canaux ont été établis le long des cases à poissons afin de supprimer l'humidité continuelle qui s'y produisait.

M. Reiss, peseur au marché de la rue Pécolat, est décédé. Comme la suppression des emplois de peseurs a été demandée dans le sein du Conseil Municipal et qu'en effet leur maintien ne paraît pas très nécessaire, le Conseil Administratif n'a pas remplacé M. Reiss, et la place que celui-ci occupait est tenue par l'ancien peseur de la place de la Fusterie, où le poids public était très peu utilisé. Ce dernier emploi est supprimé.

II

Locations sur la voie publique

Percepteur : M. TRIMOLET

	Prévu.	Reçu.
e) Saillies fixes et mobiles . . .	Fr. 14,000 —	Fr. 13,062 50
f) Places devant les cafés . . .	» 10,000 —	» 10,536 —
g) Emplacements des kiosques. . .	» 7,300 —	» 7,469 60
h) Places pour travaux sur la voie publique	» 4,000 —	» 7,943 60
i) Stationnement des voitures. . .	» 1,800 —	» 2,150 25
j) Droit d'attache des bateaux à vapeur et à laver	» 1,400 —	» 895 —
k) Redevances diverses	» 5,400 —	» 6,670 70
Ensemble.	Fr. 43,900 —	Fr. 48,727 65
Reçu en plus.	» 4,827 65	
Somme égale	» 48,727 65	

La somme portée au compte-rendu financier comme produit du droit de stationnement des voitures n'est que de Fr. 1,914.75, parce que nous avons déduit du chiffre indiqué ci-dessus différents frais afférents à ce service.

*Autorisations pour travaux particuliers et anticipations
sur la voie publique*

Les autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique, accordées en 1890, ont été au nombre de 3,709, soit 130 de moins qu'en 1889.

Elles se répartissent de la manière suivante :

Enseignes nouvelles	286
» restaurées	29
» déplacées.	27
	<u>342</u>
<i>A reporter</i>	342

	<i>Report</i>	342
Inscriptions sur murs et vitrages		56
Lanternes à gaz		6
Attributs de commerce		21
Tentes fixes ou mobiles		66
Réparations de faces.		76
Fermetures de magasins		28
Canaux, réparation des dits, descentes, renvois d'eau . . .		114
Trottoirs, marches, seuils		8
Terrasses, balcons, marquises		7
Dépôts de matériaux.		12
Soupiraux, abat-jour, stores, volets		7
Murs, clôtures		16
Arcades, portes, fenêtres		8
Sonnettes et autres saillies.		—
Démolitions de bâtiments.		—
Constructions, reconstructions et améliorations, dont 11 avec saillie		27
Travaux journaliers et réparations sur la voie publique . .		2915
	Nombre égal. .	<u>3709</u>

CHAPITRE XII

SECOURS CONTRE LES INCENDIES

Conservateur du matériel : M. Alexandre Ricou.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 55.			
Voté	Fr. 25,250 —	Prévu. . . .	Fr. 4,000 —
Dépensé	» 22,789 35	Reçu	» 1,914 50
Dép. en moins .	<u>Fr. 2,460 65</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 914 50</u>

La réserve de Fr. 1900, constituée l'an dernier, a été employée en 1890.

L'économie réalisée a eu lieu surtout sur *f, frais d'incendies et de veilles*, qui ont demandé seulement Fr. 4185.85, au lieu des 7000 prévus; — par contre, les primes d'assurances ont absorbé 3400, soit 400 en plus du chiffre prévu.

SERVICE

Les incendies qui ont eu lieu en 1890 se classent comme suit :

	Dans la ville		Dans la banlieue		A la campagne	
	de jour	de nuit	de jour	de nuit	de jour	de nuit
Inquiétants	2	0	0	1	0	1
Peu graves	2	6	0	1	0	0

Il y a eu, en outre, 15 feux de cheminées, dont 13 de jour et 2 de nuit, — 3 inquiétants et 12 peu graves.

Enfin, le nombre des fausses alertes a été de 3, qui ont eu lieu de nuit.

En résumé, 31 alertes pour lesquelles se sont présentés 606 sous-officiers et sapeurs.

Un seul de ces incendies a présenté un réel caractère de gravité, c'est celui qui a eu lieu le 2 janvier, place du Lac, dans la maison du café de la Couronne.

Le bataillon a fourni 221 services de garde au Théâtre.

Les exercices ont eu lieu dans les conditions habituelles.

PERSONNEL

L'effectif du bataillon était, au 31 décembre 1890, de 303 hommes, soit :

Etat-major, 13, y compris 6 médecins, 3 sous-officiers et l'officier de la fanfare — les quatre compagnies, officiers, sous-officiers et sapeurs, 290.

Le bataillon a rendu, le 28 janvier 1890, les derniers honneurs à M. Louis Liodet, son ancien commandant, qui pendant plusieurs années s'est dévoué à la tête de notre institution. Il laisse le souvenir d'un officier distingué et consciencieux.

MATÉRIEL

A la suite d'un essai très satisfaisant fait en octobre dernier, la Ville a acheté la recette d'une préparation chimique inventée par M. Eberhart, ingénieur à Lucerne, pour l'extinction rapide des incendies.

Notre matériel a été, en outre, augmenté de quelques engins destinés à accroître l'efficacité du service de secours.

CAISSE DE SECOURS

L'avoir de la caisse s'élève au 31 décembre 1890 à .	Fr. 201,807 99
Il était au 1 ^{er} janvier de	» 194,499 95
L'augmentation sur 1889 est donc de	<u>Fr. 7,308 04</u>

Les intérêts du fond capital ont donné	Fr.	7,194	14
Les dons et legs ont atteint	»	2,970	—
La répartition des redevances payées par les Compagnies d'assurances a produit pour la Ville	»	1,914	50
Remboursement de la société des pompiers suisses pour accident survenu à un sapeur, et retour d'un secours alloué à un sapeur	»	172	—
		<hr/>	
Ensemble	Fr.	12,250	64

Les dépenses ont été les suivantes :

Secours	Fr.	4,560	50
Frais généraux	»	182	10
Prime d'assurance à la caisse des pompiers suisses	»	160	—
Soulte pour remploi de fonds	»	40	—
		<hr/>	
Somme égale	Fr.	7,308	04

Les allocations aux sociétés de secours mutuels se sont élevées à fr. 3,400 pour 2,720 mois de cotisations à 1 fr. 25 cent. répartis entre 235 sociétaires. C'est une diminution de 55 fr. sur 1889, et un excédent de 400 fr. sur le crédit budgétaire.

	<i>Report</i> 1,440
Convois dont notre Bureau n'a reçu que le prix de la fosse .	<u>395</u>
Total général des convois inscrits au Bureau. . .	<u>1,805</u>

qui se répartissent ainsi dans les différents lieux d'inhumation :

25	dans le Cimetière de Plainpalais.
580	» de Châtelaine.
1,146	» de St-Georges.
54	dans d'autres lieux.
Total.	<u>1,805</u> convois.

Il y a eu, sur l'année précédente, une augmentation de 20 convois pour le compte de l'Hospice général et du Département de Justice et Police.

CHAPITRE XIV

CIMETIÈRES

Chef de Bureau : M. J. BOUET

Dépenses.

	Budget n° 57.	Voté	Dépensé
Cimetière de Plainpalais.	Fr. 1,700 —	Fr. 1,887 60	
» de Châtelaine.	» 3,950 —	» 4,764 30	
» de St-Georges.	» 8,600 —	» 14,342 45	
Ensemble.	Fr. 14,250 —	Fr. 20,994 35	

Recettes

Prévu	Fr. 50,000 —
Reçu :	
Cimetière de Plainpalais	Fr. 23,900 —
» de Châtelaine.	» 13,550 —
» de Saint-Georges	» 10,600 —
En moins	Fr. 1,950 —

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS

Il y a eu dans ce cimetière, pendant l'année 1890, 25 inhumations, dont une d'enfant. — 8 ont eu lieu dans des places réservées.

Une nouvelle concession de tombe a été accordée pour une durée de dix ans en plus du tour ordinaire de rotation.

Une ancienne concession a été renouvelée pour vingt ans.

Enfin, il a été concédé 3 nouvelles places comme réserves pendant vingt ans, ce qui porte à cinq les places concédées cette année.

Les 25 inhumations se divisent ainsi, quant aux lieux de décès :

Ville.	17
Plainpalais	4
Eaux-Vives	1
Autres lieux	3
Total.	<u>25</u>

CIMETIÈRE DE CHATELAINE

Il y a eu dans ce cimetière 580 inhumations.

Sur ce nombre, 10 ont eu lieu dans des places concédées, dont 7 pour vingt ans, 2 pour dix ans, les corps ayant été inhumés hors la ligne ouverte, et une pour quatre-vingt-dix-neuf ans, le corps ayant été déposé dans le caveau n° 23.

En outre, deux caveaux à deux places chacun, portant les n°s 22 et 24, ont été concédés comme réserves pendant quatre-vingt-dix-neuf ans ; dans ces deux caveaux ont été déposés les restes de personnes inhumées antérieurement dans ce même cimetière.

Enfin deux anciennes concessions ont été renouvelées pour vingt ans, ce qui porte à 46 le nombre des places concédées dans le courant de cette année.

Les inhumations se divisent comme suit :

Adultes	364
Enfants de 3 à 13 ans	51
» de 0 à 3 ans	156
Fœtus	9
Total.	<u>580</u>

Elles se répartissent comme suit quant aux lieux de décès :

Lieux de décès	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève	322	46	152	9	529
Plainpalais	36	5	4	0	45
Eaux-Vives	0	0	0	0	0
Autres lieux.	6	0	0	0	6
Total	<u>364</u>	<u>51</u>	<u>156</u>	<u>9</u>	<u>580</u>

CIMETIÈRE DE SAINT-GEORGES

Il y a eu, durant l'année, 1,146 inhumations dans ce cimetière.

Elles se divisent ainsi :

Adultes	820
Enfants de 3 à 13 ans. . .	62
» de 0 à 3 ans . . .	248
Fœtus	16
Total des inhumations.	<u>1146</u>

Quatorze de ces inhumations ont eu lieu dans des places concédées : 13 pour vingt ans et une pour quatre-vingt-dix-neuf ans.

En outre, il a été concédé 6 places comme réserves pour vingt ans, ce qui porte à vingt le nombre des places concédées en 1890 dans ce cimetière.

Ces inhumations se répartissent comme suit, quant aux lieux de décès :

Lieux de décès	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève	244	17	90	11	362
Plainpalais	478	34	114	1	627
Eaux-Vives	91	11	43	4	149
Autres lieux.	7	0	1	0	8
Total.	<u>820</u>	<u>62</u>	<u>248</u>	<u>16</u>	<u>1146</u>

Résumé des inhumations dans les trois cimetières

Cimetières	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Plainpalais	24	1	0	0	25
Châtelaine	364	51	156	9	580
Saint-Georges	820	62	248	16	1146
Total.	<u>1208</u>	<u>114</u>	<u>404</u>	<u>25</u>	<u>1751</u>
Inhumés en d'autres lieux.					54
Total général des inhumations.					<u>1805</u>

Provenance.

Cimetières	Genève	Plainpalais	Eaux-Vives	Autres lieux	Total
Plainpalais. . .	17	4	1	3	25
Châtelaine . . .	529	45	0	6	580
Saint-Georges. .	362	627	149	8	1146
	<u>908</u>	<u>676</u>	<u>150</u>	<u>17</u>	<u>1751</u>
Inhumés en d'autres lieux					<u>54</u>
					<u>Total général des inhumations . 1805</u>

dont 1410 ont été organisées par notre bureau
395 par d'autres entreprises.

M. Jules Zehfus a été nommé gardien du cimetière de Saint-Georges, en remplacement de M. Lassieur, décédé.

CHAPITRE XV

DÉPENSES ET RECETTES IMPRÉVUES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 58			
Voté	Fr. 14,000 —	Prévu.	Fr. 4,000 —
Dépensé	» 13,773 30	Reçu	» 3,831 75
Dép. en moins	<u>Fr. 226 70</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 168 25</u>

I

DÉPENSES

	Prévu	Dépensé
a) Caisse d'épargne et de retraite des employés de la Ville	Fr. 6,000 —	Fr. 6,074 05
b) Eclairage et chauffage de locaux d'élection, soins donnés aux tableaux électoraux.	» 1,000 —	» 1,455 55
c) Dépenses imprévues	» 7,000 —	» 6,243 70
	<u>Fr. 14,000 —</u>	<u>Fr. 13,773 30</u>

Les principales dépenses comprises dans la troisième de ces rubriques sont les suivantes :

- Fr. 2,000 — Allocation à l'Association des Intérêts de Genève.
- » 933 — Achat d'un coffre-fort pour la comptabilité de la Ville.
- » 750 — Part de la Ville dans les frais d'étude des fresques de l'arsenal.

- Fr. 376 90 Honoraires pour l'expertise du pont de la Coulouvrenière (à l'occasion de la demande de la Société de chemins de fer à voie étroite pour l'utilisation de ce pont en vue du passage d'une ligne de raccordement).
- » 300 — Prix à la société des courses.
 - » 200 — Souscription pour le monument de Guillaume Tell.
 - » 200 — Allocation à l'Association des intérêts de Genève pour l'envoi d'une délégation à l'assemblée d'Olten (ligue contre le renchérissement de la vie).
 - » 150 — Allocation pour la réception des Touristes lyonnais.
 - » 125 — Prix pour le tir annuel des exercices de l'Arquebuse et de la Navigation.
- Etc., etc.

II

RECETTES

Voici les principales recettes effectuées sur cette rubrique :

- Fr. 4,524 — Bonification de la Compagnie du gaz sur la consommation faite par divers services.
- » 947 — Visa des certificats d'origine.
 - » 662 50 Location de places devant les cafés pendant le concours musical.
 - » 130 — Vente de trois cygnes.
 - » 100 — Vente d'une ancienne loge d'octroi.
-

CHAPITRE XVI

CRÉDITS EXTRA-BUDGÉTAIRES

I

Cimetière de Châtelaine.

(Drainage supplémentaire. — Arrêté du 31 janvier 1890.)

Voté Fr. 4,000. — Dépensé Fr. 2,787 25. — Le solde, soit Fr. 1,212,75 a été réservé, en vue de l'achèvement de quelques travaux.

Les travaux de drainage destinés à assainir dans la plus grande mesure possible le sol de ce cimetière ont été exécutés suivant les plans et le programme adoptés par le Conseil Municipal. Des observations faites pendant l'année, et spécialement durant la saison d'automne, ont permis de constater les heureux effets de ce travail qui embrasse actuellement toute la périphérie du cimetière contiguë aux terrains supérieurs.

II

Allocation au Concours musical et frais à l'occasion de cette fête.

(Arrêté du 1^{er} Avril 1890.)

Voté Fr. 11,500. — Dépensé Fr. 12,036 25. Dépensé en plus Fr. 536 25.

Nous avons dit plus haut que le Comité du concours ayant réalisé un excédent de recettes, nous a versé Fr. 613 45 à titre de retour sur la subvention de la Ville.

III

Egout de la place du Molard.

(Arrêté du 10 Octobre 1890.)

Voté Fr. 5,750. — Dépensé Fr. 5,750

L'exécution de ce travail ayant été traité à forfait, la dépense devait rester exactement dans la limite prévue.

Bains de la jetée des Pâquis.

Par arrêté en date du 2 avril 1889, le Conseil Municipal avait ouvert au Conseil Administratif un crédit de 30,000 francs pour la construction de bains publics dans le port, vers la jetée des Pâquis. Ce projet a reçu son exécution dans les premiers mois de l'année dernière. L'établissement présente la forme d'un rectangle de 40 mètres de longueur, ouvert du côté du port. Il comprenait à l'origine 12 cabines fermées, outre un développement assez considérable de bancs disposés dans la partie ouverte. La construction a été étudiée de façon à limiter au strict nécessaire la hauteur des parois au-dessus de l'eau pour gêner le moins possible la vue du lac. L'expérience d'une première année d'exploitation a été favorable à cette création et a même fait ressortir la convenance d'augmenter le nombre des cabines payantes pour arriver à couvrir les frais d'exploitation. Quelques autres adjonctions, déjà en partie réalisées, augmenteront les facilités que notre population a déjà retirées de cette utile installation.

Les nouveaux bains ont été ouverts le 1^{er} juin.

Le public y est admis gratuitement, durant la saison, les dimanches et jeudis toute la journée, et les autres jours de 5 à 9 heures du matin et de 3 heures de l'après midi à la nuit.

En dehors de ces jours et heures, il est perçu un droit d'entrée de vingt centimes par personne.

Un certain nombre de jours et d'heures sont réservés pour les dames, M. Louis Samson, ancien gardien des bains de la Coulouvrenière, a été nommé surveillant du nouvel établissement.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRES	PAGES
I FINANCES	4
Résultats généraux	7
Restauration du Temple de Saint-Pierre	10
Elargissement de rues	10
Taxe municipale	12
II ADMINISTRATION	16
I Rapports avec le Conseil municipal . .	17
II Rapports avec les autorités fédérales et cantonales	20
1. Autorités fédérales	20
2. Autorités cantonales	25
III Travaux du Rhône et régularisation du niveau du lac	29
Divers	31
Etat-Civil	52
III ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL. . .	57
IV INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE	61
I Ecoles enfantines	62
II Ecoles primaires et Ecoles du soir . .	65
III Ecoles complémentaires	67
IV Ecole d'horlogerie.	68
V Ecole de commerce	69
VI Ecole d'art.	71
VII Collège de Genève	73
VIII Académie professionnelle.	74
IX Fondation Diday	78
X Fondation Lissignol	78
XI Legs et dons	79
XII Musée Rath	80
XIII Musée d'histoire naturelle	82
XIV Musée des arts décoratifs.	87

CHAPITRES	PAGES
XV Collections diverses	89
XVI Collections Fol	93
XVII Bibliothèque publique	94
XVIII Herbar Delessert et Conservatoire botanique.	102
XIX Jardin botanique	103
V THÉÂTRE ET CONCERTS.	105
VI PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.	111
I Bâtiments	112
II Promenades et jardins	113
III Horloges.	114
VII SERVICE DES EAUX	115
VIII VOIRIE	172
IX ÉCLAIRAGE DE LA VILLE	185
X POLICE ET SURVEILLANCE	186
XI HALLES ET MARCHÉS	188
XII SECOURS POUR LES INCENDIES	192
XIII CONVOIS FUNÈBRES	195
XIV CIMETIÈRES	197
I Cimetière de Plainpalais	197
II , de Châtelaine	198
III , de Saint-Georges	199
XV DÉPENSES ET RECETTES IMPRÉVUES	201
XVI CRÉDITS EXTRA-BUDGÉTAIRES	203



